

PSB INDUSTRIES

Rapport financier



2020

Industrial
imagination



SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	4	5	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	76
1.1	Historique du Groupe	4	5.1	Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	76
1.2	Organigramme juridique simplifié	4	5.2	Le Conseil d'administration	78
1.3	Rôle des différentes structures juridiques	5	5.3	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	80
1.4	Activités de PSB Industries	5	5.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31/12/2020	83
1.5	Principaux marchés, concurrence et portefeuille client	5	5.5	Contrats de service	84
1.6	Propriétés immobilières, sites et équipements ...	6	5.6	Les Comités spécialisés	84
1.7	Politique d'investissement	6	5.7	Renseignements à caractère général concernant PSB Industries S.A.	84
2	RAPPORT DE GESTION	7	5.8	Acte constitutif et statuts	85
2.1	Situation et comptes consolidés du Groupe PSB Industries	7	5.9	Répartition du capital et des droits de vote	88
2.2	Situation et comptes annuels de PSB Industries SA	10	5.10	Dividende	90
2.3	Opérations sur titres	12	5.11	Conflits d'intérêts	90
2.4	Recherche & Développement	12	5.12	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	90
2.5	Facteurs de risques	13	5.13	Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants	92
2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	15	5.14	Code de gouvernement d'entreprise	93
3	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	18	6	RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION	94
3.1	Déclaration de Performance Extra-Financière.....	18	6.1	Responsable du Rapport Financier Annuel	94
3.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière.....	30	6.2	Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	94
4	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020	33	6.3	Documents accessibles au public	94
4.1	Compte de résultat consolidé	33	6.4	Informations publiées	94
4.2	État du résultat global	34			
4.3	Bilan consolidé	34			
4.4	Tableaux des flux de trésorerie consolidés	36			
4.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	37			
4.6	Annexe aux états financiers consolidés 2020.....	38			
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	63			
4.8	Comptes sociaux annuels et Annexe	66			
4.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	72			
4.10	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	75			

1

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

1.1	Historique du Groupe	4	1.5	Principaux marchés, concurrence et portefeuille client	5
1.2	Organigramme juridique simplifié	4	1.6	Propriétés immobilières, sites et équipements	6
1.3	Rôle des différentes structures juridiques	5	1.7	Politique d'investissement	6
1.4	Activités de PSB Industries	5			

1.1 Historique du Groupe

Le Groupe PSB Industries a été créé en 1904. Initialement localisé en région parisienne, il s'implante à Annecy (Haute-Savoie) en 1919.

En 1955, le Groupe choisit d'ouvrir son capital au public et entre en Bourse.

En 1984, la famille Baikowski cède la majorité de contrôle de la société au Groupe familial Entremont représenté par les familles Cachat, Wirth et Entremont et à la société Provendis. Cette évolution marque la mise en place de croissance par acquisition dans de nouveaux métiers.

En 1989, les sociétés CGL Pack et Texen sont acquises par le Groupe. Le Groupe s'organise autour des pôles Chimie de Spécialités (Baikowski), Emballage Sur Mesure (CGL Pack) et Emballage Cosmétique Parfumerie (Texen).

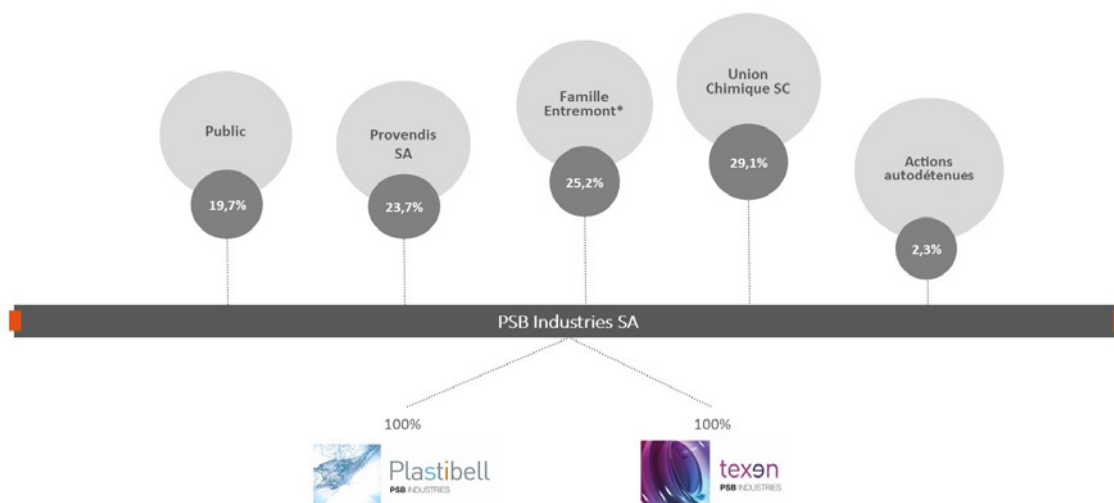
En 2015, le Groupe acquiert les sociétés Plastibell et crée un nouveau pôle Santé & Industrie. Par ailleurs, la structure

actionnariale du Groupe évolue avec la cession par les familles Cachat et Wirth de la totalité de leur participation et voit parallèlement la famille Entremont et la société Provendis se renforcer au capital ainsi que l'entrée au capital d'un nouvel investisseur long terme Union Chimique SC.

En 2018, le Groupe cède le pôle Agroalimentaire & Distribution et distribue à ses actionnaires le pôle Chimie de Spécialités (opération de scission). Ces deux opérations marquent le début du recentrage de PSB Industries.

Le 11 septembre 2020, le Groupe PSB Industries a annoncé l'entrée en négociations exclusives en vue de la cession du pôle Plastibell. La cession a eu lieu le 1er janvier 2021 hors le site de Mar-Lee (USA) conservé au sein de Texen. Cette opération finalise le recentrage du Groupe sur les marchés Luxe & Beauté.

1.2 Organigramme juridique simplifié



* « Famille Entremont » regroupe les sociétés SAGIR, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

Le périmètre de consolidation de PSB Industries est décrit ci-après en paragraphe 4.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le tableau des filiales et participations de PSB Industries SA est inclus dans l'annexe aux comptes sociaux en chapitre 4.8.3.

1.3 Rôle des différentes structures juridiques

Le rôle des sociétés opérationnelles du Groupe consiste à concevoir, fabriquer, assembler et décorer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients.

Le rôle des sociétés holding et de services consiste à fournir aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces

dernières de se concentrer sur leur activité, l'exploitation et la relation commerciale. Ces sociétés ont donc vocation à porter essentiellement des fonctions support, les investissements en titres et l'endettement correspondant. Il s'agit des sociétés PSB Industries et Texen.

1.4 Activités de PSB Industries

Offre

La marque Texen est un acteur majeur au niveau mondial de l'injection plastique sur le marché de l'emballage cosmétique-parfumerie.

Elle s'articule autour de 3 départements complémentaires :

- **Texen Industries**, qui regroupe les entités constituant le socle industriel et l'expertise technologique, fabriquant des packagings exclusifs, développés dans le monde entier, avec les clients Luxe et Grand Public.
- **Texen Beauty Partners**, qui regroupe les entités Trading Europe et USA. C'est une structure agile, qui recherche des fournisseurs partenaires externes, notamment en Asie et co-développe pour ses clients des solutions de packaging, formulations et accessoires complètes, complémentaires de l'offre industrielle.
- **Texen Innovation**, qui regroupe à la fois le marketing, l'innovation et la communication de la marque.

Organisation

La marque exploite 8 sites industriels dans le monde et un laboratoire de Recherche & Développement dédié à l'écoconception, au développement de nouvelles solutions d'emballage ainsi que de nouveaux procédés technologiques.

Ces sites représentent :

- > 230 presses (injection / bi-injection et injection soufflage) ;
- environ 230 machines de finition / assemblage.

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux en France et aux États-Unis, en charge de la commercialisation de ces solutions sur les différents continents.

1.5 Principaux marchés, concurrence et portefeuille client

PSB Industries est un acteur industriel français de premier plan. Il sert ses marchés à travers sa marque Texen. Le Groupe, sur la base des activités poursuivies, réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires facturé à l'international.

1.5.1 Principaux marchés et concurrence

Le marché de l'emballage plastique injecté pour le secteur Luxe & Beauté comprend des produits tels que les boîtiers/mascaras/lipgloss, les coiffes de parfums, les pots de crème et divers couvercles/bouchons. Les clients sont pour la plupart de grands acteurs internationaux qui attendent de leurs partenaires stratégiques un outil alliant flexibilité, agilité, "zéro défaut" et répétabilité pour accompagner, d'une part les lancements de produits au niveau mondial, et d'autre part la vie série des produits. Ils sont également particulièrement attentifs à notre démarche RSE et notamment à notre positionnement et nos travaux sur l'écoconception.

Parmi les grands acteurs internationaux de l'emballage pour le Luxe & Beauté, concurrents principaux de Texen, on peut citer Albéa, Geka, Axilone, Qualipac, RPC, HCP, HCT, Aptar Beauty et Meiyume. Chaque marché régional comptant aussi des acteurs dédiés de taille plus modeste.

PSB Industries, à travers sa marque Texen, se positionne actuellement parmi les leaders mondiaux de l'emballage Luxe & Beauté par injection plastique, avec sa forte empreinte industrielle en Europe et en Amérique du Nord (USA/Mexique).

1.5.2 Répartition portefeuille Client

Le Groupe, présent sur les marchés Luxe & Beauté s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

En 2020, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10 % du CA annuel : 1 (1 en 2019)
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10 % du CA annuel : 2 (1 en 2019)
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5 % du CA annuel : 5 (6 en 2019)

Les principaux clients du marché Luxe & Beauté sont : Groupe L'Oréal - Groupe LVMH - Chanel - Yves Rocher - Clarins - Coty - Avon - Natura.

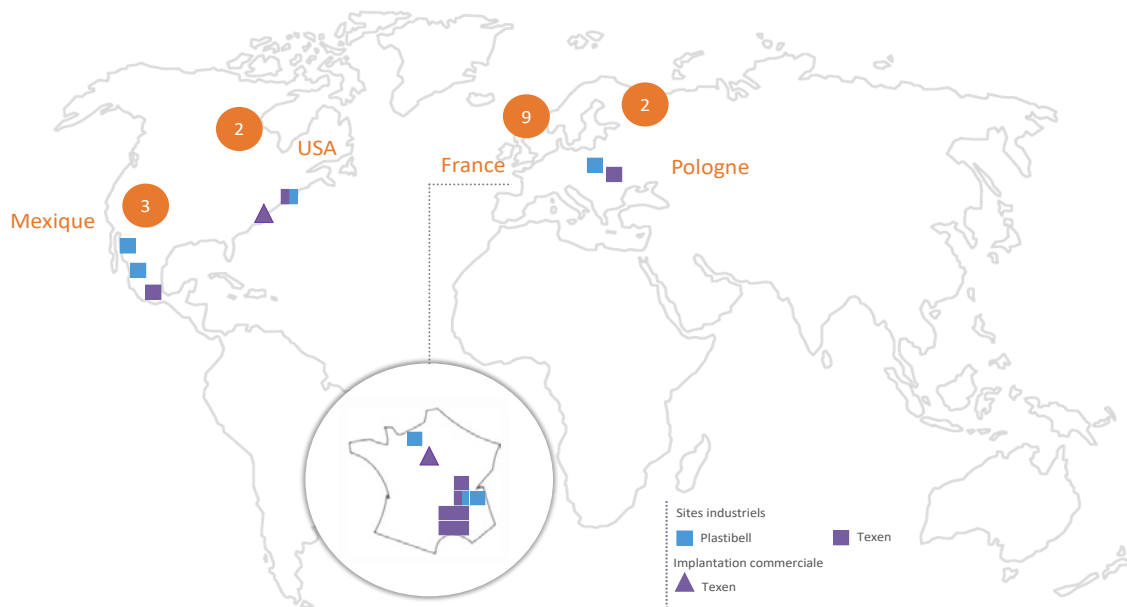


1.6 Propriétés immobilières, sites et équipements

Au 31 décembre 2020, le Groupe exploite 14 sites industriels (8 après la cession du pôle Plastibell intervenue le 1er janvier 2021). L'ensemble de ces sites est détenu en pleine propriété à l'exception de deux sites au Mexique représentant une surface au sol hors œuvre de 8 000 m².

Les sites représentent au total une surface de plancher de 116 000 m².

Par ailleurs, le Groupe loue des bureaux à Jersey City (USA), Courbevoie (France) et Shanghai (Chine) où sont situées des représentations commerciales ou bureau qualité.



1.7 Politique d'investissement

1.7.1 Les investissements industriels

La politique du Groupe PSB Industries en termes d'équipement industriel est de maintenir ses sites à un haut niveau technologique à travers une politique d'investissement visant à réaliser la maintenance nécessaire et préventive mais aussi à développer ses capacités industrielles et ses technologies.

Les investissements industriels de maintenance répondent au souhait de disposer d'un outil industriel performant afin de répondre aux demandes de nos clients en termes de qualité, de fiabilité et de réactivité dans un environnement où les certifications sont un impératif. La politique d'investissement de maintenance met un accent particulier sur la polyvalence des investissements, la réutilisation de ceux-ci et leur impact environnemental.

Les investissements industriels de capacité répondent à des besoins capacitaires en lien avec la croissance de nos activités. Ceux-ci sont principalement réalisés dans le cadre de contrats clients pluriannuels. Le Groupe reste également vigilant à l'impact environnemental de ceux-ci.

1.7.2 Les investissements liés à la croissance externe

Le Groupe a développé une forte culture de croissance externe visant à renforcer ses activités à travers des acquisitions lui donnant accès à :

- de nouvelles géographies,
- de nouvelles technologies,
- de nouveaux clients.

Ces investissements permettent au Groupe de conforter son leadership, ses marques, son expertise et ses compétences et à travers cela, d'assurer une croissance profitable.

2

RAPPORT DE GESTION

2.1	Situation et comptes consolidés du Groupe PSB Industries.....	7	2.4	Recherche & Développement.....	12
2.2	Situation et comptes annuels de PSB Industries SA.....	10	2.5	Facteurs de risques	13
2.3	Opérations sur titres	12	2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	15

La Déclaration de performance extra-financière, qui fait partie intégrante du rapport de gestion du Groupe, est présentée dans une partie distincte (partie 3).

Par ailleurs, conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, le Groupe a décidé de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

2.1 Situation et comptes consolidés du Groupe PSB Industries

2.1.1 Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de PSB Industries pour l'exercice 2020 s'établit à 150,1 millions d'euros, en baisse de -25,7 % par rapport au chiffre d'affaires 2019 IFRS 5. À taux de change et périmètre constants, l'évolution ressort à -24,5 % comparée à l'exercice 2019 IFRS 5.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019 IFRS 5	Variation	Variation à TCPC
Europe	114 624	149 211	-23,2%	-22,9%
Reste du Monde	35 648	53 303	-33,1%	-29,3%
Groupe PSB Industries Activités poursuivies	150 052	202 014	-25,7%	-24,5%
Activités non conservées*	57 047	64 180	-11,2%	-7,6%
PSB Industries	207 099	266 194	-22,2%	-20,5%

*Le 11 septembre 2020, le Groupe PSB Industries a annoncé l'entrée en négociations exclusives en vue de la cession du pôle Plastibell. La cession a eu lieu le 1er janvier 2021 hors le site de Mar-Lee (USA) conservé au sein de Texen. En conséquence, le chiffre d'affaires des activités destinées à être cédées est présenté sur la ligne « activités non conservées ».

Activité par pays

Le chiffre d'affaires annuel consolidé des activités poursuivies pour l'exercice 2020 se répartit en 114,6 millions d'euros (76,4 %) pour l'activité Europe et 35,6 millions d'euros pour le reste du monde (23,6 %). L'internationalisation de PSB Industries est significative avec 51 % de l'activité réalisée avec des facturations hors de France, identique au niveau de 2019.

L'activité 2020 et les marchés sous-jacents du Groupe ont été significativement impactés par la pandémie de la Covid-19. Le

chiffre d'affaires s'élève à 150,1 millions d'euros, en baisse de -24,5 % par rapport à 2019 à taux de change et périmètre constants. L'activité Europe est en recul de -22,9 %. L'activité reste du monde a enregistré quant à elle un repli de -29,3 % à taux de change et périmètre constants.

L'activité aux Amériques et en France représente en 2020 respectivement 25 % et 49 %. Le reste de l'Europe représente 25 % des ventes, et le reste du monde moins de 1 %.



EBITDA, EBITA et EBIT Groupe

L'EBITDA (Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortization) demeure positif et s'élève pour 2020 à 5,9 millions d'euros soit 3,9 % (10,2 % en 2019 IFRS 5) du chiffre d'affaires consolidé.

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019 IFRS 5	Variation	31/12/2019
Chiffre d'affaires	150 052	202 014	-25,7%	266 194
EBITDA	5 893	20 534	-71,3%	23 476
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,9%	10,2%		8,8%
Résultat opérationnel avant écart d'acquisition (EBITA)	-7 128	9 642	-173,9%	8 935
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-4,8%	4,8%		3,4%
Amortissement de relations clientèles	-241	-242	-0,4%	-612
Dépréciation d'écart d'acquisition	-12 469			
Résultat opérationnel (EBIT)	-19 838	9 400	-311,1%	8 323
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-13,2%	4,7%		3,1%
Résultat Financier	-1 532	-889	72,4%	-1 217
Impôts	-216	-2 266	-90,5%	-2 115
Résultat net des activités poursuivies	-21 586	6 245	-445,7%	4 990
Résultat net des activités non conservées	-24 006	5 671	-523,3%	6 926
Résultat net	-45 592	11 916	-482,6%	11 916

Le retrait de l'EBITDA est la conséquence directe du retrait d'activité 2020. Les efforts de variabilisation des coûts de production, les dispositifs mis en place par certains Etats (notamment France et Pologne) et les plans d'économies mis en oeuvre sur toutes nos géographies dès le début de la crise permettent de limiter le recul d'EBITDA en 2020.

Le taux de marge brute [(chiffre d'affaires – matières et sous-traitance) / chiffre d'affaires] est en recul de -1,5 point passant de 50,2 % en 2019 à 48,7 % en 2020, essentiellement sous l'effet destockage.

Le coût des ventes diminue de -17% par rapport à 2019. Hors amortissements de production, les économies de dépenses des coûts des ventes atteignent -21,0%, sous l'effet d'un plan d'économies drastique, malgré la hausse des prix de l'énergie et de la main d'oeuvre dans certains pays du Groupe.

Les frais de structure du Groupe (R&D, marketing-vente et support) s'établissent en 2020 à 15,6 millions d'euros contre 17,1 M€ en 2019. Les plans d'économies mis en place, notamment au sein des structures holdings, ont permis de limiter les frais de structure, sans pour autant remettre en cause les projets sanctuarisés par le Groupe (déploiement ERP, dynamique écoconception, structuration direction opérationnelle, modernisation traitement de surface).

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -1,7 million d'euros, dont -1,0 million d'euros lié à des modifications de régime d'indemnités de fin de carrière en France et -1 million d'euros de coûts de fermeture du site mexicain de Reynosa, le Groupe poursuivant la rationalisation de son footprint industriel.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat opérationnel avant écart d'acquisition s'établit à -7,1 millions d'euros contre 9,6 millions d'euros en 2019.

Le Groupe a procédé aux tests annuels de valeur relatifs aux écarts d'acquisitions. La baisse des prévisions d'activités moyen terme, conséquence directe de la crise sanitaire, a conduit le groupe à comptabiliser une dépréciation des actifs incorporelles pour un montant de 12,5 M€.

Au titre de l'exercice 2020, le résultat opérationnel (EBIT) s'élève donc à -19,8 millions d'euros contre 9,4 millions d'euros en 2019.

Résultat financier Groupe

Le résultat financier au titre de l'exercice 2020 est une charge de -1,5 million d'euros (-0,9 million d'euros en 2019 IFRS 5), représentant 1,0 % du chiffre d'affaires (0,4 % en 2019). Le coût de l'endettement financier net s'élève à -0,7 million d'euros contre -0,5 million d'euros en 2019 IFRS 5 et représente un coût moyen 2020 de 1,0 % de la dette moyenne annuelle, en baisse par rapport à 2019 (1,4 %).

Au cours de l'année 2020, PSB Industries a supporté un résultat de change négatif à hauteur de -0,7 million d'euros lié principalement à la réévaluation de dettes et créances financières libellées en USD, contre un produit de +0,2 million d'euros en 2019 IFRS 5. Les autres produits et charges financiers représentent -0,1 million d'euros (-0,6 million d'euros en 2019 IFRS 5).

Charge d'impôt Groupe

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2020 se limite à -0,2 million d'euros (charge de -2,3 millions d'euros en 2019 IFRS 5), les déficits 2020 n'ayant pas été reconnus et les dépréciations d'écarts d'acquisition n'étant pas fiscalisées.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe au titre de l'exercice 2020 s'établit à -45,6 millions d'euros (+11,9 millions d'euros en 2019). Il inclut d'une part le résultat net des activités poursuivies pour -21,6 millions d'euros (+6,2 millions d'euros en 2019 IFRS 5) et d'autre part le résultat net des activités non conservées pour -24,0 millions d'euros (+5,7 millions d'euros en 2019 IFRS 5 dont +6,9 millions d'euros pour Tianjin et -1,3 million d'euros pour Plastibell). Le résultat net des activités non conservées englobe le résultat net 2020 du périmètre cédé (-18,9 millions d'euros) et la moins-value pour ramener la valeur de l'actif net des passifs destinés à être cédés au prix de cession (-5,1 millions d'euros y compris les coûts directement liés à la cession).

Le bénéfice net par action s'établit à -12,41 euros contre +3,24 euros par action au titre de 2019.

2.1.2 Bilan consolidé

Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2020 à 102,7 millions d'euros (152,5 millions d'euros au 31 décembre 2019). La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2020 représente -49,7 millions d'euros et se répartit comme suit :

- Résultat net 2020 du Groupe pour -45,6 millions d'euros ;
- Gains et pertes comptabilisés par capitaux propres pour -4,3 millions d'euros ;
- Élimination des actions propres et autre pour +0,2 million d'euros.

Actifs non courants

Les actifs non courants ont diminué de -56,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019. Cette évolution nette est principalement liée :

- au reclassement en actifs destinés à être cédés du périmètre Plastibell pour -39,4 millions d'euros ;
- à la dépréciation des écarts d'acquisition et à l'amortissement des relations clients pour -12,7 millions d'euros ;
- à la politique d'investissement à hauteur de -2,2 millions d'euros :
 - aux investissements pour +13,2 millions d'euros,
 - aux amortissements pour -13,9 millions d'euros,
 - aux cessions nettes pour -1,5 million d'euros ;
- aux écarts de conversion pour -2,1 million d'euros.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement opérationnel (Clients + Stocks - Fournisseurs) au 31 décembre 2020 est un besoin net de 35,6 millions d'euros, en diminution de 17,2 million d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (52,8 millions d'euros). Cette variation s'explique par le reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés du périmètre Plastibell à hauteur de 13,2 millions d'euros et par les efforts majeurs réalisés en 2020 sur la gestion de crise du besoin en fonds de roulement à hauteur de 4,0 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement "autres" au 31 décembre 2020 est une ressource nette de 10,1 millions d'euros en augmentation de 0,8 million d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (9,3 millions d'euros).

Dettes financières nettes

La dette financière nette (dette financière brute – trésorerie) s'établit au 31 décembre 2020 à 5,9 millions d'euros, en diminution de 7,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (13,2 millions d'euros). Cette variation résulte principalement d'un flux d'exploitation des activités poursuivies pour +15,3 millions d'euros, des investissements de la période pour -10,1 millions d'euros, des effets sur les cessions effectuées ou annoncées sur l'exercice 2020 pour +4,4 M€. La dette financière brute est composée de 44,8 % de financements à taux fixe et 55,2 % de financements à taux variable, dont 0,9 % font l'objet de couvertures. Aussi, la dette financière brute est à 45,3 % à taux fixe ou couvert.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges (hors retraites et avantages assimilés) au 31 décembre 2020 représentent 1,1 million d'euros en augmentation de 0,2 million d'euros par rapport à fin 2019 (0,9 million d'euros).

Les provisions retraites s'élèvent à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, impactées sur l'exercice par une modification de régime à hauteur de +1,0 million d'euros.

2.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité est de 15,3 millions d'euros en 2020, dont 14,9 millions d'euros générés par les activités poursuivies, contre 18,4 millions d'euros en 2019 IFRS 5.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2020 un décaissement net de 1,6 million d'euros, dont 10,1 millions d'euros liés aux investissements en outil de production contre 13,4 millions d'euros en 2019 IFRS 5. Les autres flux liés aux investissements intègrent notamment les flux liés aux opérations de cession réalisées ou annoncées en 2020 pour 11,9 millions d'euros.

Le flux de financement s'élève à +41,0 millions d'euros pour l'exercice 2020 (-42,2 millions d'euros en 2019 IFRS 5). Ce flux se compose principalement :

- du tirage effectué par précaution d'une partie de son crédit syndiqué pour +50 millions d'euros ;
- des emprunts contractés dans le cadre des investissements industriels 2020 pour +6,8 millions d'euros ;
- de l'amortissement 2020 des passifs financiers pour -13,7 millions d'euros dont -10 millions d'euros pour le remboursement de sa dernière tranche obligataire ;
- des intérêts versés pour -0,7 million d'euros ;
- et des flux nets de la trésorerie de financement des activités cédées pour -1,1 million d'euros.

La trésorerie nette qui s'établit à +88,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 a augmenté de 53,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (35,1 millions d'euros), notamment du fait du tirage effectué d'une partie de son crédit syndiqué pour 50 millions d'euros.

2.1.4 Ratios financiers

Au 31 décembre 2020, le Gearing ratio comptable (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 6 % (9 % en 2019) et le Leverage ratio comptable (Dette Financière Nette / EBITDA) à 1,0 x (0,6 x en 2019). Ces deux ratios repris dans la convention de crédit syndiqué signée le 6 février 2019 sont inférieurs aux limites applicables qui sont, au 31 décembre 2020, < 150 % et 3,0 x. Le Groupe avait obtenu sur le 1er semestre 2020 l'accord des partenaires bancaires concernés afin d'aménager les conditions du Leverage ratio jusqu'à juin 2021 (accord obtenu sur les tests au 30 juin 2020 et 31 décembre 2020).



2.1.5 Évolution du périmètre de consolidation

En 2020, la société Texen Services est sortie du périmètre de consolidation, celle-ci ayant été fusionnée avec la société Texen. La société Topline Tianjin a été cédée et est donc également sortie du périmètre de consolidation. Le Groupe a créé deux nouvelles entités consolidées à 100 % (OMEGA 11 et OMEGA 12).

Au cours de l'exercice 2019, la société C+N Packaging avait été fusionnée avec la société Mar-Lee et le Groupe avait consolidé à 100 % la nouvelle société Plastibell Mexico West située à Empalme au Mexique, société issue du spin-off de la société Plastibell Mexico North.

2.1.6 Perspectives 2021 et moyen terme

Le Groupe, désormais recentré sur les marchés du Luxe & Beauté, est confiant dans sa capacité à jouer un rôle majeur dans la reprise attendue en 2021. Les axes prioritaires pour le Groupe restent :

- l'efficacité commerciale et marketing ;

- le renforcement de l'excellence industrielle ;
- la culture du pilotage.

La bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement, la politique d'investissement, et une rentabilité opérationnelle de qualité permettront au Groupe d'accompagner le rebond.

2.1.7 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion

Le 11 septembre 2020, le Groupe PSB Industries a annoncé l'entrée en négociations exclusives en vue de la cession du pôle Plastibell. La cession a effectivement eu lieu le 1er janvier 2021 hors le site de Mar-Lee (USA) conservé au sein de Texen.

2.2 Situation et comptes annuels de PSB Industries SA

PSB Industries SA assure les prestations de services, de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du Groupe. La société assure également la stratégie du Groupe, les opérations de M&A et les relations investisseurs.

2.2.1 Compte de résultat et bilan

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2020 de PSB Industries SA, holding du Groupe PSB Industries, se caractérisent par :

- une situation nette comptable de 104,4 millions d'euros, en diminution de -14,9 % par rapport au 31 décembre 2019 (122,6 millions d'euros) du fait du résultat de l'exercice s'élevant à -18,2 millions d'euros.
- Des ressources financières nettes représentant 53,3 millions d'euros (à comparer à 63,5 millions d'euros en 2019), composées principalement d'emprunts bancaires pour 54,4 millions d'euros, de prêts à des filiales, détenues directement à 100 % pour 41 millions d'euros et de trésorerie et équivalent pour un montant de 67,6 millions d'euros.
- L'actif immobilisé, 51,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 (59,3 millions au 31 décembre 2019), est essentiellement constitué des immobilisations financières, c'est-à-dire des titres détenus dans Texen SAS (holding du pôle Luxe & Beauté) et DTP (holding du pôle Santé & Industrie) ainsi que de la valeur nette des prêts moyen long terme accordés aux filiales directes et indirectes. La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût historique d'achat. À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition, compris dans le coût d'achat historique, est

comparé à la valeur d'inventaire ou de cession pour les actifs destinés à être cédés, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Le résultat d'exploitation est une perte de -1,1 million d'euros (-2,3 millions d'euros en 2019). Cette perte opérationnelle est liée à des coûts de fonctionnement, dits coûts d'actionnaires, engagés dans le cadre de la gestion des participations de la holding et de son développement propre.

Le résultat financier 2020 est une perte de -17,8 millions d'euros, montant principalement constitué d'une dépréciation des titres de DTP pour les ramener à leur valeur de cession, contre un gain de 11,8 millions d'euros en 2019 lié à la perception de dividendes de ses filiales.

Le résultat exceptionnel 2020 est proche de 0, comme celui à fin 2019.

L'exercice 2020 dégage un résultat net après impôt de -18,2 millions d'euros contre +10,6 millions d'euros pour l'exercice 2019.

2.2.2 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, la somme de 94 111 euros, relative à des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts a été réintégrée dans le résultat fiscal.

2.2.3 Délais de paiement fournisseurs et clients

Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	2020	2019
Dont factures non parvenues	567	875
Dettes non échues	178	428
Délai compris entre 0 et 30 jours	87	31
Délai compris entre 30 et 60 jours	1	61
Délai supérieur à 60 jours	0	22
TOTAL	833	1 417

Créances clients (en milliers d'euros)	2020	2019
Factures à établir	369	0
Créances clients non échus	80	56
Délai compris entre 0 et 30 jours	0	0
Délai compris entre 30 et 60 jours	0	0
TOTAL	449	56

2.2.4 Événements significatifs

Au cours de l'année 2020, PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. À ce titre, elle fournit de nombreuses prestations administratives, commerciales et stratégiques à ses filiales et a assuré pour partie le financement des acquisitions et du besoin en fonds de roulement de ses filiales. PSB Industries SA a également géré le processus de cession du périmètre Plastibell et coordonné la gestion de crise liée à la COVID 19.

2.2.5 Evènements post clôture et perspectives

Le 11 septembre 2020, le Groupe PSB Industries a annoncé l'entrée en négociations exclusives en vue de la cession du pôle Plastibell. La cession a effectivement eu lieu le 1er janvier 2021 hors le site de Mar-Lee (USA) conservé au sein de Texen.

En 2021, PSB Industries SA aura le même type de sources de revenus et de charges (hors éléments exceptionnels) que celles connues en 2020.

2.2.6 Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en euros)	2020	2019	2018	2017	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	44 810	63 342	34 300	41 700	33 700
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 961 356	5 370 248	6 593 579	6 270 399	6 583 833
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	143 364	181 625	130 100 757	10 282 822	37 469 990
Impôt sur les bénéfices	767 127	1 082 625	-1 605 334	1 553 684	1 270 659
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	-18 227 644	10 613 330	120 146 478	9 517 652	37 207 346
Résultat distribué	nd	0	18 375 000	4 593 750	6 615 000
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,25	0,34	34,96	3,22	10,54
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	-4,96	2,89	32,69	2,59	10,12
Dividende attribué à chaque action*	0	0	5	1,25	1,80
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	24	19	21	19	15
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 369 726	2 170 118	2 717 395	2 731 030	2 205 630
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, etc.)	1 255 721	1 113 582	1 370 065	1 151 897	1 168 729
Renseignements boursiers					
Cours maximum**	21,00	37,70	53,00	55,50	55,60
Cours minimum**	13,85	18,20	25,90	43,90	41,50
Nombre de titres échangés	423 788	360 829	399 935	538 588	683 545

*Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 16 juin 2021

** A partir de 2019, les cours intègrent les effets de la scission de Baikowski sur le titre PSB Industries



2.3 Opérations sur titres

2.3.1 Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2020, la part du capital détenue par les salariés représente, à la connaissance de la société, moins de 0,5 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2020, le Président-Directeur Général bénéficie de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attributions d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2020, certains collaborateurs de PSB Industries bénéficient d'attribution d'actions gratuites de performance. Ces instruments seront alloués par la société à travers des acquisitions de titres sur le marché. Il s'agit d'une part de 10 659 actions gratuites de performance avec une période d'acquisition se terminant le 15 décembre 2021, de 11 366 actions gratuites de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 5 mai 2021, de 15 785 actions gratuites de performance ayant une période d'acquisition se terminant le 3 juin 2022 ainsi que 7 000 actions gratuites de performance ayant une période d'acquisition se terminant le 25 février 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la Société n'était détenue au 31 décembre 2020 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3334-16 du Code du travail et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre 3 de la Loi du 23 décembre 1988.

L'information réglementaire sur la répartition du capital de la Société est présentée au 5.9.1 du Rapport Financier Annuel.

2.3.2 Programme de rachat d'actions

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code du commerce et suivant l'autorisation des Assemblées Générales du 15 mai 2019 et du 23 juin 2020, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2020 la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 24 077 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 21 819 titres ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 7 000 titres ont été acquis dans le cadre de la couverture des plans de remise d'action de la Société en cas d'exercice de droits attachés donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- 10 659 titres ont été attribués dans le cadre de la couverture des plans de remise d'action de la Société en cas d'exercice de droits attachés donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2020 la Société détient 83 870 de ses actions, représentant 2,28 % du capital de la Société. La Société détient 31 529 actions au titre de son contrat de liquidité et 52 341 dans le cadre de la couverture des plans de remise d'actions gratuites décrits ci-dessus. Chaque action possède une valeur nominale de 2 euros. Au 31 décembre 2020 la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 1 484 499 euros.

2.4 Recherche & Développement

PSB Industries consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées et sont à la pointe du progrès en termes d'innovation. Sur l'exercice 2020 et malgré la crise de la Covid-19, les frais de Recherche & Développement ont atteint 0,4 million d'euros (0,5 million d'euros en 2019 IFRS 5), sans compter la coopération sous forme de co-développement de produits avec nos clients. L'innovation est un axe stratégique fort de développement de PSB Industries, s'inscrivant dans la culture entrepreneuriale du Groupe.



2.5 Facteurs de risques

La société procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Néanmoins, d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent Rapport Financier ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

2.5.1 Risques juridiques (liés aux réglementations)

Les activités du Groupe font l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi, les sites français sont soumis, dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soit à des déclarations et/ou à des autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que la DREAL). Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations, en particulier des normes ISO. À ce jour, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO 14001.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et de se conformer aux règles en vigueur, le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés. Le nombre significatif de sociétés composant le Groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Étant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur manque de clarté le cas échéant, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec les conséquences négatives pouvant en résulter.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.5.2 Risques industriels, environnementaux et sanitaires

Les activités ne nécessitent pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins, les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation

permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de direction des sites, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels, etc.).

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures, etc.), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne, trois sites sont visités par an par nos assureurs.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental.

Risques liés aux changements climatiques

Dans le cadre de son activité industrielle, PSB Industries est exposé à un certain nombre de risques liés aux conditions climatiques (tempêtes, sécheresses, inondations, canicules, etc.) et donc plus largement au changement climatique. Le Groupe est vigilant quant à l'évolution de ces risques et dispose d'assurances nécessaires pour se prémunir des conséquences financières. La lutte contre le changement climatique est prise en compte en amont des processus internes et dès la conception des produits. Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production et aux transports de ses produits (cf. 3.1.1.3.3).

Risques liés aux menaces sanitaires et pandémies

PSB Industries est présent sur des marchés exposés aux pandémies et menaces sanitaires. La réduction des déplacements de personnes ainsi que les confinements consécutifs à des menaces sanitaires pèsent sur l'activité du Groupe, sans que ce risque puisse être spécifiquement couvert. Le Groupe ne dispose pas d'assurance contre les pandémies.



2.5.3 Risques de crédit/contrepartie

Le Groupe s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

En 2020, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10 % du CA annuel : 1
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10 % du CA annuel : 2
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5 % du CA annuel : 5

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2020, hors le périmètre Plastibell en cours de cession, à 29,3 millions d'euros (46,3 millions d'euros en 2019 incluant le périmètre Plastibell en cours de cession fin 2020). Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluri-annuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des partenariats de longue durée.

Les délais de règlement contractuels sont validés par la Direction financière selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés par la Direction financière qui contacte ensuite les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

Au 31 décembre 2020, 86 % des créances clients ne présentent aucun retard de règlement (86 % en 2019).

Compte tenu de la qualité de son portefeuille client, le Groupe a fait le choix de porter lui-même son risque client et n'a pas contracté d'assurance crédit globale.

Néanmoins, cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2020, la dépréciation des créances clients s'élève à 2,1 millions d'euros (2,4 millions d'euros en 2019).

2.5.4 Risques opérationnels

Risques liés à la conjoncture économique

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des marchés sur lesquels le Groupe opère.

Ces marchés sont fortement sensibles à la consommation. Dans ce contexte, une baisse de la demande de produits par les consommateurs entraîne une moindre consommation d'emballage par nos clients et induit donc une baisse de notre activité.

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique, le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses technologies et de ses géographies diversifiant ainsi ses activités.

Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions. Ces acquisitions lui permettent de développer sa géographie, ses parts de marché, ses capacités industrielles et ses savoir-faire. Pour autant, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe ou sa situation financière, si celui-ci est défaillant dans le processus de valorisation en amont et d'intégration en aval. Cette défaillance peut notamment affecter la valeur des actifs incorporels et le niveau de synergies et d'économies escompté.

Concernant le processus d'acquisition, celui-ci se décline en trois phases (monographie des intervenants du marché ciblé, analyse des opportunités, due diligences et négociation). L'intégration est conduite en trois étapes (prise en main opérationnelle, optimisation opérationnelle avec déclinaison des standards du pôle, enfin atteinte des objectifs de niveau de performance standard).

Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité sur les tests de dépréciation d'actifs incorporels

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ("Purchase Price Allocation") des sociétés acquises, des montants significatifs peuvent être alloués aux écarts d'acquisition et « relation clientèle ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les « relations clientèle » pour leur part font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèle acquises.

Le montant total des écarts d'acquisition du Groupe s'élève au 31 décembre 2020 à 9,7 millions d'euros (36,0 millions d'euros en 2019). Par ailleurs, un montant net de 0,4 millions d'euros (2,6 millions d'euros en 2019) est également affecté au titre des « relations clientèles ». Ce montant fait l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèle acquises.

L'arrêt d'une relation commerciale avec un client existant majeur ou une évolution de l'activité significativement décalée par rapport aux anticipations peuvent entraîner un amortissement accéléré significatif ou une dépréciation exceptionnelle de ces actifs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net de la société et ses capitaux propres.

Risques liés aux matières premières et à l'énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important de matières plastiques (résines) et d'électricité. Les matières plastiques consommées par le Groupe ne sont pas systématiquement corrélées au prix du pétrole compte tenu de la politique tarifaire des transformateurs et des spécificités de certaines résines. Les matières premières et l'énergie représentent entre 25 et 35 % des charges annuelles du Groupe.

Ces différentes matières premières et l'énergie sont soumises aux lois de l'offre et de la demande. Leurs prix dépendent directement ou indirectement des cours mondiaux pour partie impactés par le comportement spéculatif de certains vendeurs et acheteurs.

Le Groupe n'a pas mis en place de politique d'achat à termes de matières premières de manière significative mais a mis en place une politique de gestion de couverture au niveau de l'électricité. Cette politique de couverture sur l'électricité a été déclinée dans une feuille de route opérationnelle permettant d'ajuster la couverture si nécessaire tout en respectant les intentions de gestion du Groupe. La gestion du risque lié à l'énergie repose essentiellement sur cette politique d'achat à terme de volumes d'électricité.



La gestion du risque lié aux matières premières réside principalement dans une politique tarifaire client prenant en compte cet aléa au travers notamment de clauses d'ajustement de prix ou des renégociations régulières. Compte tenu des périodes d'indexation ou de négociation, un décalage entre l'évolution constatée du prix des matières premières et la politique tarifaire client peut avoir lieu, pouvant entraîner un impact non négligeable sur le résultat.

Risques liés aux systèmes d'information

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Le Groupe continue de déployer des applications communes (trésorerie, consolidation, gestion des ressources humaines, paie, etc.). Il a par ailleurs commencé à déployer depuis 2019 un ERP commun dont la mise en production dans les sites opérationnels en France est désormais finalisée.

Une défaillance de ces applications ou des réseaux serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de produits ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe, et entraîner des pertes financières. Le Groupe réalise chaque année des audits informatiques visant à identifier d'éventuelles lacunes de protection et à y pallier.

2.5.5 Risque de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 4.6.18 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.6 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.6.1 Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de PSB Industries vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale et le Conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe ;
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Toutes les sociétés globalement intégrées du Groupe sont couvertes par ce dispositif.

Parallèlement, des missions d'audit, de procédures convenues ou d'examen limité sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB Industries.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place, et décrites ci-après, se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le Groupe.

2.6.2 Organisation et acteurs

PSB Industries est dotée d'une Direction exécutive responsable de la mise en œuvre des décisions en cohérence avec les décisions et orientations prises par la Direction générale du Groupe ; elle organise et pilote le contrôle interne à l'intérieur de son périmètre, en liaison avec la Direction générale et la Direction financière de PSB Industries. Les métiers s'appuient sur les responsables opérationnels de chaque entité, ainsi que sur les responsables des fonctions transversales (Direction financière, Direction des ressources humaines, qualité, Bureau Étude, etc.).

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures diverses, et des systèmes d'information adaptés.

PSB Industries a mis en place un Comité Exécutif (Comex) composé du Directeur Exécutif, du Directeur industriel, du Directeur Commercial, du Directeur financier, et du Directeur des ressources humaines. Son rôle est d'une part, de piloter et suivre l'activité courante et la bonne exécution du plan d'affaires pluri-annuel et d'autre part, de proposer une stratégie moyen-long terme pérenne au conseil d'administration.

2.6.3 Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du Groupe. Ainsi, une revue mensuelle d'activité réunissant les décideurs Groupe et sites se tient mensuellement, afin d'identifier, prévenir et gérer tout risque pouvant survenir dans les opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la Direction générale du Groupe. Il s'agit du processus budgétaire.

Le processus budgétaire réunit en novembre le COMEX et les responsables métier. Au cours de ces entretiens de travail, les sites présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers et des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du Groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés conjointement par le métier et le COMEX.

Le processus budgétaire, tout comme le processus de reporting, comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font ensuite l'objet d'une centralisation par la Direction financière.



2.6.4 Système de gestion des risques

Principes généraux de gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, PSB Industries mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

Procédures de gestion des principaux risques

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels.

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne, nos assureurs visitent chaque année trois sites.

2.6.5 Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques et hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

2.6.6 Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne s'appuie d'une part sur les revues mensuelles d'activité et d'autre part sur les travaux des commissaires aux comptes, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

2.6.7 Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le Groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

2.6.8 Organisation comptable et financière

Le principal acteur du système de contrôle interne comptable et financier est la Direction Financière.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. La Direction Corporate Finance supervise la comptabilité des entités.

Cette organisation s'appuie sur des outils tels que le manuel des principes comptables Groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés. Le personnel financier est rattaché soit au Directeur du contrôle de gestion, soit au Directeur Corporate Finance qui rapportent hiérarchiquement au Directeur financier Groupe.

2.6.9 Système d'information comptable et financier

Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie et de consolidation/reporting afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

Le reporting et la consolidation sont réalisés au sein d'un système d'information commun sous la responsabilité de la Direction financière Groupe. Cet outil est également utilisé pour réaliser les différents budgets et estimés, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. L'analyse et le pilotage financier sont donc facilités puisque dans le même outil sont disponibles, les données historiques, les données actuelles et le budget.

Les données comptables et financières sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

2.6.10 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du Groupe. Les consolidations mensuelles sont réalisées selon le principe suivant : à J+6, les comptables de chaque entité adressent à la Direction financière du Groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation et analyse la cohérence des données consolidées au regard de l'activité.



2.6.11 Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du Groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB Industries et vérifient la correcte application des principes comptables et normes en vigueur. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB Industries ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.

2.6.12 Communication financière et comptable

PSB Industries applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La Direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la Direction financière du Groupe. La Direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au Conseil d'administration avant leur publication.



3

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

3.1	Déclaration de Performance Extra-Financière	18	3.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière	30
-----	---	----	-----	--	----

Le chapitre 3 du Rapport Financier Annuel présente la Déclaration de Performance Extra-Financière. Bien que distincte, elle fait néanmoins partie intégrante du Rapport de gestion du Groupe, présenté en chapitre 2.

3.1 Déclaration de Performance Extra-Financière

3.1.1 Introduction

Le travail collectif mené de manière structurée depuis 2017 a permis de diffuser au sein du Groupe PSB Industries une dynamique de développement durable forte qui a naturellement abouti à renforcer notre culture de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

En cohérence avec la mission de PSB Industries, « *transformer de manière vertueuse la matière en expérience* », l'entreprise a déployé de nombreuses initiatives autour de l'environnement, et plus particulièrement l'économie circulaire. PSB Industries a également travaillé de nombreux autres champs d'actions tous aussi importants afin de renforcer son positionnement éthique, social, environnemental tant en interne que chez nos fournisseurs et nos partenaires.

L'année 2020 a permis de compléter les différents engagements pris en 2018 par un cadre structuré de politiques formalisées qui ont pour vocation de soutenir l'action du Groupe de 2021 à 2024 dans le cadre de sa politique RSE. Quatre politiques ont ainsi été élaborées, décidées, formalisées afin d'être déployées dès 2021 :

- Politique sociale et des droits humains ;
- Politique environnementale ;
- Politique éthique des affaires ;
- Politique achats responsables.

Dès 2021, la déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe présentera en détail, nos ambitions et nos engagements dans chacun de ces quatre domaines.

La vision de PSB Industries est d'accélérer l'éco-transition du packaging Luxe et Beauté en tant que leader sur son marché. PSB Industries, avec ses clients, ses fournisseurs et les consommateurs, souhaite faire évoluer le packaging vers un packaging respectueux de l'environnement mais aussi responsable, ancré dans l'économie circulaire d'une part, et dans une manière de produire équilibrée d'autre part.

Une ambition de développement durable

Le développement durable est reconnu par PSB Industries comme un facteur de performance à moyen et long terme.

Selon une approche systémique, c'est l'équilibre de performance entre quatre axes complémentaires - sociaux, environnementaux, sociétaux et financiers - qui font la performance globale de l'entreprise.

C'est en agissant de façon cohérente et opérationnelle, en s'alignant sur des politiques ambitieuses et assumées, que l'entreprise maintient et conforte sa position et sa performance sur ses marchés.

C'est également par la contribution de chaque Direction métier, de chaque site et de chacun et chacune des collaborateurs et des collaboratrices que les progrès sont faits et que les engagements sont tenus. Aussi, les politiques de performance extra-financière mises en œuvre, tout comme leur suivi, sont primordiaux pour assurer l'amélioration sur chaque volet, ainsi que pour en rendre compte aux parties prenantes et répondre à leurs attentes.

Chez PSB Industries, notre intuition et notre conviction est que chacun est un acteur clé du développement durable. PSB Industries est perçu pour chaque collaboratrice, chaque collaborateur, chaque client et chaque fournisseur comme une opportunité d'amplifier son action individuelle en faveur du développement durable et ainsi de participer collectivement à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Une gouvernance engagée

Pour animer ses politiques, le Comité Exécutif du Groupe a mis en place une organisation spécifique.

- Un **groupe de travail transverse**, constitué d'experts métiers représentatifs de l'entreprise, et sponsorisé par le Comité Exécutif, a œuvré en 2017 et 2018 pour réaliser la première analyse définissant le socle de sa politique de performance extra-financière. En particulier, ce groupe a piloté l'élaboration d'une **matrice de matérialité** approfondie, outil de réflexion utilisé pour construire notre politique de performance extra-financière, et qui nous a permis de questionner nos parties prenantes. Sur cette première base, ce groupe de travail a eu pour mission de proposer ses recommandations et de structurer le suivi de la politique de performance extra-financière, en s'appuyant sur son expertise technique.
- Les **Directions métiers (Opérations industrielles, RH, Achats principalement)** sont responsabilisées dans la définition des politiques métiers, liées à la performance extra-financière du Groupe. Elles proposent les feuilles de route et les actions associées, notamment lors de la construction budgétaire et du plan pluriannuel. Elles s'engagent sur leurs objectifs, et sur l'exécution et le suivi (KPI) de leur plan.
- Le **Comité Exécutif (Comex)**, en s'appuyant sur les Directions métiers, définit la politique du Groupe relative à sa performance extra-financière. Il s'assure du suivi de l'avancement des plans d'action des Directions opérationnelles. Le Comex veille à ce que la mise en œuvre des différentes politiques, ambitions et engagements portent du sens pour tous et que chaque collaborateur trouve à travers celles-ci un moyen d'amplifier son action individuelle de développement durable.
- Le **Directeur Exécutif**, responsable de la politique RSE, devant les actionnaires, les clients et les collaborateurs anime un pilotage de proximité, pour ajuster et apporter les correctifs en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Groupe.
- Le **Conseil d'administration**, au travers de son **Comité d'audit** et de son **Comité des Nominations et Rémunération**, suit la politique globale de performance extra-financière, son bon déploiement, son exécution et insiste sur la nécessité de tenir nos engagements.

Éléments méthodologiques

Le chapitre RSE du Groupe PSB Industries prend la forme d'une DPEF, en cohérence avec les exigences de publication introduites par les articles L.225-102-1 & R.225-105-1 du Code de commerce modifiés par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017. Ces normes permettent aux entreprises de présenter les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

• Périmètre de consolidation

Concernant les reporting social, santé/sécurité, sociétal et de gouvernance, le périmètre couvre l'ensemble des sites des filiales du Groupe PSB Industries, consolidées par intégration globale.

L'impact environnemental des sièges administratifs et des bureaux commerciaux n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation, considéré comme non significatif.

Le pôle Plastibell, cédé au 01/01/2021 et placé en IFRS 5 au 31/12/2020, n'est plus inclus dans le périmètre de reporting de la DPEF, contrairement au 31 décembre 2019.

• Indicateurs clés de performance

PSB Industries a fait le choix de retenir les indicateurs exprimant au plus juste la situation face à chacun des enjeux et risques qui auront pu être identifiés. Il s'agit, au travers de ces indicateurs, de voir dans le temps les effets des politiques mises en œuvre. Enfin, nous faisons le choix de suivre un nombre d'indicateurs limité, pour rester pragmatiques et efficaces dans notre politique de performance extra-financière.

• Période de reporting

Le reporting est réalisé selon les périodes suivantes :

- du 01/01/2020 au 31/12/2020, pour les volets sociaux, sociétaux et produits ;
- du 01/12/2019 au 30/11/2020, pour le volet environnemental.

• Référentiel de reporting

Les référentiels utilisés, pour l'ensemble de nos calculs des émissions de gaz à effet de serre, s'appuient sur les données officiellement publiées par l'ADEME et par l'International Energy Agency mises à jour en 2020.

• Démarche de vérification interne et externe

La vérification du reporting est faite selon deux niveaux de contributions successifs :

1. Les sites industriels collectent et intègrent les données dans l'outil de reporting.
2. Le Groupe réalise des contrôles sur les données transmises par les entités, il identifie et signale les incohérences. Il consolide enfin les données validées des entités.
3. La DPEF est ultérieurement revue par un organisme tiers indépendant afin d'assurer la vérification de la conformité et de la sincérité de la DPEF.



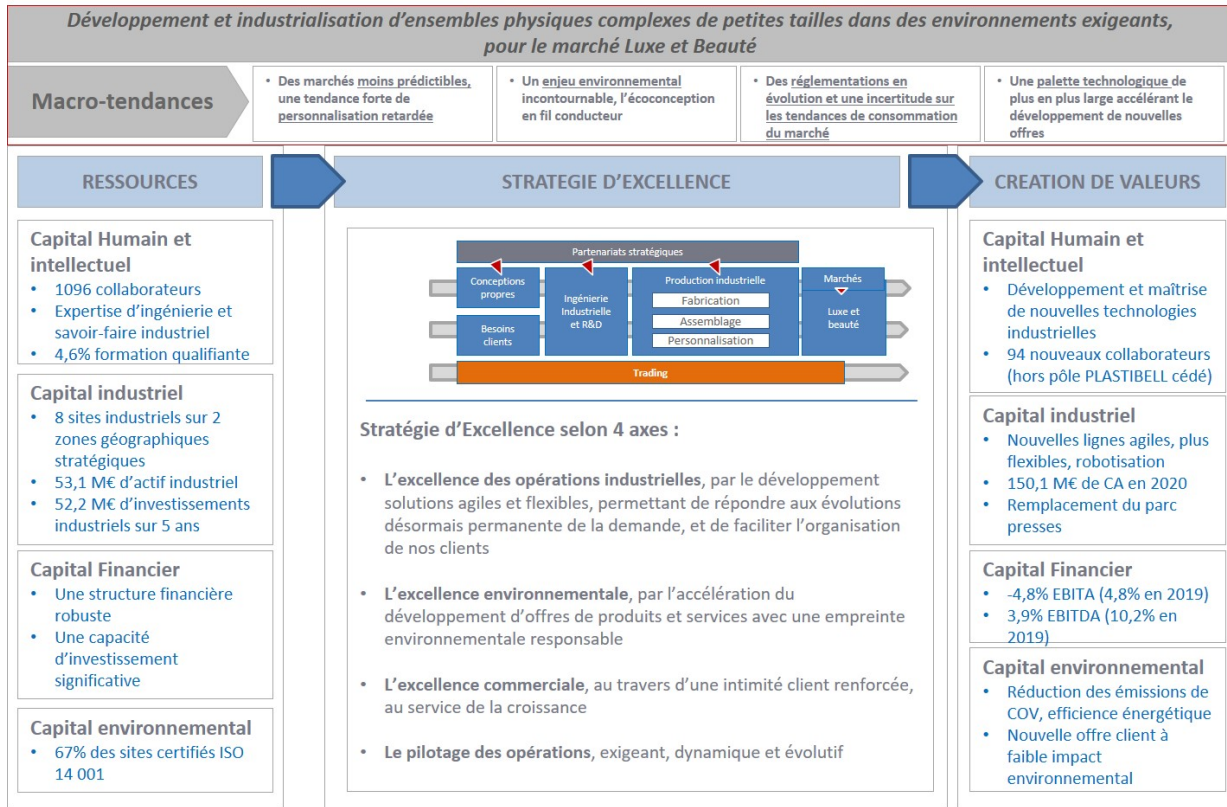
3.1.2 Modèle d'affaires

Principales activités du Groupe

L'activité industrielle du Groupe PSB Industries consiste à transformer la matière en expérience consommateur, dans des environnements exigeants, en particulier sur la qualité, l'esthétisme, et le « zéro défaut » principalement pour les marchés du Luxe et de la Beauté (cf. chapitres 1.4 et 1.5 pour plus de détails).

Les segments adressés, à travers des produits sur-mesure, des produits standards et des produits standards personnalisés, sont le maquillage, le soin, le parfum et les spiritueux.

Modèle d'affaires

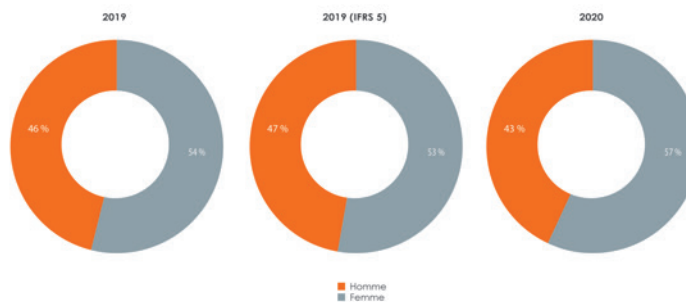


Effectifs et répartition

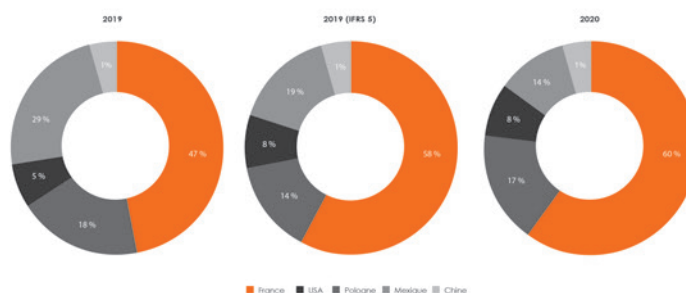
Au 31 décembre 2020, PSB Industries comptait 1 096 collaborateurs (hors intérimaires). Au 31 décembre 2019, l'effectif était de 1 197 collaborateurs (1 939 collaborateurs avec le pôle Plastibell).

Répartition des salariés par genre

(Hors USA et Chine où les réglementations locales ne nous permettent pas de collecter ces informations)



Répartition des salariés par zone géographique



3.1.3 Politique de performance extra-financière

Méthodologie de définition des principaux risques

Une méthodologie structurée a été mise en œuvre pour construire et valider la politique extra-financière du Groupe. Elle se décompose en cinq étapes :

1. Matrice de matérialité, socle de la réflexion :

- Analyse pour déterminer les grands enjeux de PSB Industries en termes de responsabilité sociétale ;
- Sollicitation et interviews des parties prenantes du Groupe (salariés, clients, fournisseurs, fédérations professionnelles, agences eau/environnement, collectivités locales, entreprises de recyclage, médias, banques/assurances, médecine du travail, instituts de formation) ;
- Compléments de l'analyse par la veille sectorielle (macro-tendances), réalisée en continu ;
- Formalisation d'une matrice de matérialité, et priorisation des enjeux, selon la convergence de l'ensemble des visions des parties prenantes.

2. Interviews des membres du Comex / CoDir : définition des macro-tendances, des niveaux de risque et de gravité et priorisation.

3. Construction et validation en Comex des éléments constitutifs de notre performance extra-financière : risques majeurs, politiques associées, indicateurs clés de performance.

4. Validation de la politique en Comité d'audit, représentant le Conseil d'administration.

Cette méthodologie a permis d'affirmer **trois grandes familles de risques macro**. Ils constituent pour l'entreprise des axes de travail qui garantiront la pérennité et la performance de l'entreprise sur le long terme.

Capital humain et Evolution	Changement climatique et Risque industriel	Attente consommateurs et Risque de marché
<p>Dans un contexte de rareté des expertises liées aux métiers cœur d'une part, et d'évolution des métiers et des attentes marchés (automatisation des opérations, transformation numérique...) d'autre part, la compétitivité de l'entreprise doit s'appuyer sur des collaborateurs accompagnés, formés, engagés dans leurs missions, dans des conditions de travail de qualité</p>	<p>Dans un contexte global de dégradation avérée de l'environnement par l'intensification de l'activité humaine, pouvant à termes impacter nos procédés industriels, s'impose la nécessité de considérer notre process industriel à la lumière des grands enjeux environnementaux</p>	<p>En réponse aux attentes grandissantes des marchés relatives à une consommation de <i>produits responsables</i>, nous devons continuellement nous différencier avec des solutions durables</p>
<p>Risques identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moindre attractivité employeur et départ de collaborateurs • Dégradation des conditions de travail et accidents • Baisse de la maîtrise métier (technique de management et compétences technologiques) 	<p>Risques identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Génération d'impacts négatifs sur l'environnement • Non adaptation de notre outil à l'évolution de la réglementation 	<p>Risques identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaut de relation durable avec les clients • Offre produit et service ne répondant pas à la demande • Relation fournisseur non durable

L'année 2020 a permis de compléter les différents engagements pris en 2018, d'un cadre structuré de politiques formalisées qui ont pour vocation de soutenir l'action du Groupe de 2021 à 2024 dans le cadre de sa politique RSE. Quatre politiques ont ainsi été élaborées, décidées, formalisées afin d'être déployée dès 2021 :

- Politique sociale et des droits humains
- Politique environnementale
- Politique éthique des affaires
- Politique achats responsables.



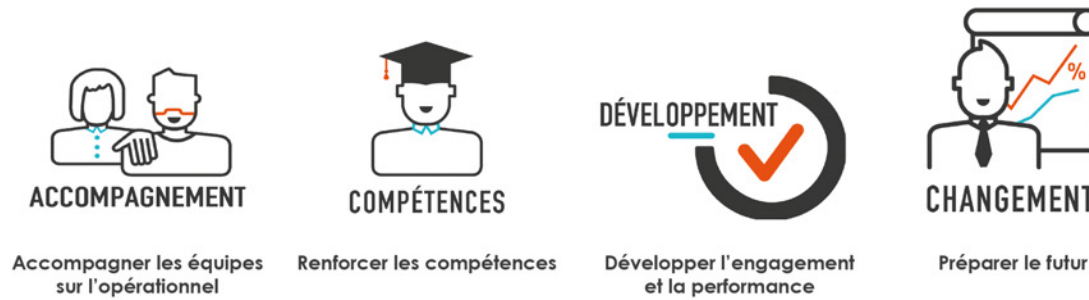
3.1.3.1 Une Ambition Sociale, clé de voute du projet d'entreprise

Nos collaborateurs, première ressource rare à nourrir et à développer

Dans un contexte de changement rapide de notre environnement – développement international, écoconception, arrivée du digital dans nos métiers, intensification de la concurrence, accélération et volatilité des marchés nécessitant d'être plus agiles et plus proactifs – un des enjeux du Groupe est de mener à bien l'évolution d'un certain nombre de comportements et de compétences (management, techniques, linguistiques, etc.). Il est de notre responsabilité d'accompagner nos collaborateurs dans les mutations que nous rencontrons, avec sérénité et volontarisme.

La politique sociale du Groupe PSB Industries s'articule ainsi autour de 4 piliers complémentaires :

- **Accompagnement des collaborateurs**, dans leurs rôles managériaux et opérationnels ;
- **Renforcement des compétences**, en particulier sur les métiers les plus critiques ;
- **Développement de l'engagement** des collaborateurs dans l'entreprise, pour toujours faire grandir la satisfaction de chacun ;
- **Accompagnement au changement**, pour adapter continuellement le Groupe aux évolutions qu'il rencontre et anticipe.



Nos collaborateurs sont des acteurs clés de la performance du Groupe. Dans ce cadre des Accords collectifs sont conclus dans l'ensemble des sites de l'entreprise.

Les entreprises du Groupe, sur le périmètre France et à l'étranger, ont mis en place ou renouvelé des Accords d'Intéressement aux résultats qui intègrent un critère relatif à l'hygiène, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail. Ces accords prévoient également pour la plupart des objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques ou de production de déchets.

Plan d'action mis en œuvre

Processus d'amélioration des compétences : plusieurs outils managériaux structurants (Entretiens Annuels d'Activité, People review, Mid-year review...) sont déployés dans le Groupe. Ce processus de management homogène permet de mettre en place une évaluation des compétences et d'analyse d'adéquation avec les besoins actuels et futurs. Ce processus conduit à la mise en place de plans d'actions en lien avec les écarts identifiés. Il est animé en cohérence avec le plan pluriannuel du Groupe, de façon à préciser les contributions de chaque collaborateur dans le déploiement de ce plan. Il permet également de définir la mobilité professionnelle des collaborateurs, vers des périmètres plus larges, ou encore des métiers ou régions différents.

Formation et développement des compétences : des programmes de formations spécifiques sont élaborés sur la base des résultats des Entretiens Annuels d'Activité.

Actions 2018 -2020 :

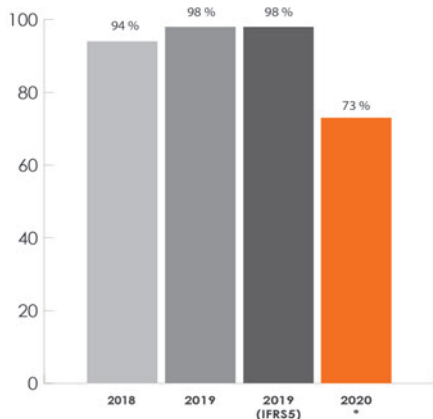
- Leadership Academy, avec 3 promotions depuis 2018 de Managers et l'élaboration d'un programme de Leadership Academy light à déployer à partir de 2021 à destination des encadrants opérationnels ;
- Formations qualifiantes dans le Groupe, au travers d'approches complémentaires (Certificat de Qualification Professionnelle – CQP, contrats d'apprentissage, stages

de fin d'études, etc.), dans une logique de recrutement en fin de période. En 2020, 4,6% des effectifs ont bénéficié d'une formation qualifiante. 40% des 28 apprentis présents en 2020 ont été recrutés en CDI et 9 sessions de CQP ont été menées à terme ;

- Déploiement d'une politique de cooptation, notamment pour les postes en tension ;
- Mise en place d'une politique d'accompagnement à la mobilité interne pour les métiers dans lesquels le Groupe a le plus de difficulté à recruter, avec des aides à la mobilité géographique. En 2020, 6,2% des collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité interne ;
- Ateliers d'accompagnement aux changements avec une ressource dédiée dans le cadre de la mise en place d'un nouvel ERP. En 2020, Des ateliers ont eu lieu sur 4 sites ;
- Formation de 235 collaborateurs à l'activité Achats consécutive à la mise en place de l'organisation Achat Groupe (présentielle et e-learning) ;
- Séminaire ré-accueil de l'ensemble de l'encadrement supérieur à la suite du confinement, afin d'accompagner au mieux les équipes, d'accueillir les salariés concernés par des périodes d'activité partielle et de donner du sens à leur action, dans un environnement sanitaire et économique chahuté ;
- Formation de mise à niveau et d'actualisation, en e-learning, sur la loi Sapin 2 et la RGPD.

Indicateurs de suivi de la performance

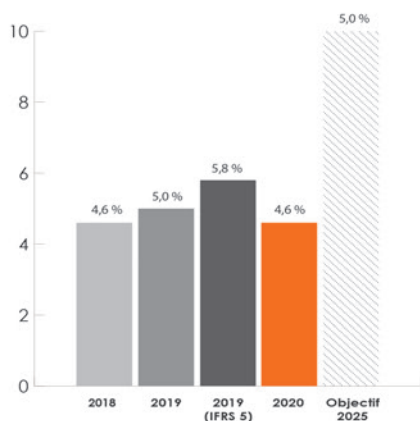
Taux d'Entretiens Annuels d'Activités (EAA)



Population concernée par cet indicateur : contrats en CDI et CDD (et équivalents pour l'étranger) tous types de statuts confondus (hors opérateurs Mexique et Chine).

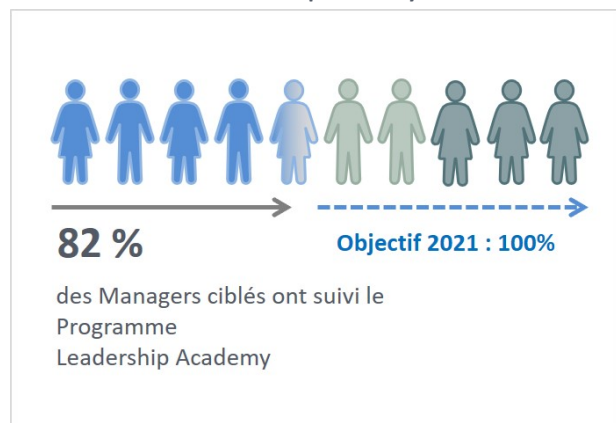
* En 2020, ce taux a été impacté par la crise sanitaire qui a empêché le Groupe de réaliser l'ensemble des EAA prévu. Néanmoins, le Groupe se donne comme objectif un taux de 100%.

Taux de formation qualifiante*



*Taux de formation qualifiante = nombre de personnes bénéficiant d'une formation qualifiante (Certification Qualifiante Professionnelle, alternance, stages écoles) / effectif total.

Taux de Managers ciblés* ayant suivi le programme de Leadership Academy



* Managers ciblés : 44 cadres de Direction

Taux de mobilité interne



La mobilité interne s'entend des évolutions de poste au cours de l'année au sein d'une même entité, ou bien entre deux sociétés du Groupe.

La santé et la sécurité au travail, un prérequis indispensable

Politique et actions mises en œuvre

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont indispensables à la bonne conduite de nos activités industrielles, et avant tout une obligation morale. Une équipe de 2 personnes à temps plein est dédiée à cet objectif en central. Chaque site est appuyé par un collaborateur relais opérationnel de cette équipe centrale. Chaque mois, lors de la revue de performance site, une première partie est consacrée à la santé et la sécurité de nos collaborateurs.

Notre politique consiste à renforcer continuellement le système de management sécurité, au travers de la communication sécurité, des actions terrains et des audits. Cette politique se traduit au travers de trois axes :

1. Respecter la réglementation en matière de santé, hygiène et sécurité ;
2. Réduire nos risques, garder la priorité sur la prévention et améliorer la gestion de nos accidents ;
3. Améliorer la « Culture Sécurité » partout dans le Groupe.

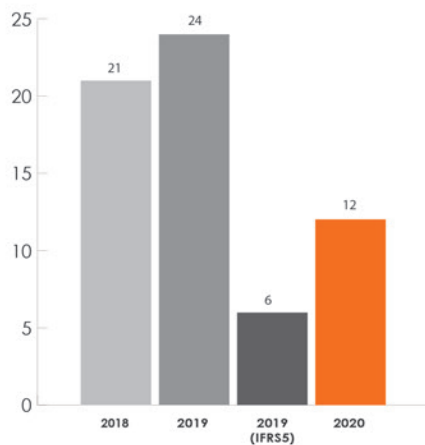
Actions 2018 - 2020 :

- Challenge « Best Practice Safety » sur les sites ;
- Célébration sur chaque site des 365 jours sans accidents ;
- Intensification des formations Sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- Automatisation d'opérations pour limiter les risques de TMS sur plusieurs sites en France et à l'étranger ;
- Intensification de la communication interne : information « Flash accidents », challenge Sécurité, création de CISSCT (Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail), affichage de pictogrammes sur les risques et d'instructions aux postes de travail, etc... En 2020, 8 « Transversal Memo » ont été déployés, permettant à l'ensemble des sites de déployer de nouvelles mesures en réponses à des incidents 2020, et ainsi améliorer la santé et la sécurité au travail ;
- Organisation : localisation des accidents sur sites, amélioration ergonomique des postes, protection des « travailleurs isolés » (PTI), amélioration de l'organisation incendie, mise en place de lignes d'application peinture avec système d'extinction automatique d'incendie, substitution de produits chimiques, construction d'un local compartimenté coupe-feu pour le stockage de solvants, etc.
- Nous avons également, en 2020, anticipé les différentes mesures de protection sanitaire liées au Covid-19, par la mise en place préventive de mesures de protection qui ont permis un maintien de l'activité dans les meilleures conditions ;
- Le site de Texen Lerma a obtenu la certification ISO 45 001 et plusieurs autres entités sont entrées dans la démarche de certification.

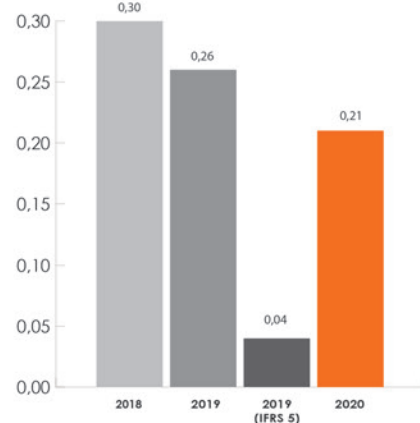


Indicateurs de suivi de la performance

Nombre total d'accidents du travail avec arrêt



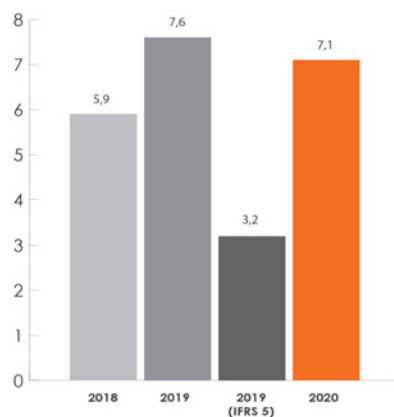
Taux de gravité*



La santé et la sécurité des collaborateurs est une priorité pour PSB Industries. Ainsi le Groupe se fixe l'objectif constant de tendre vers le « zéro accident ».

*Taux de gravité = nombre de jours d'absence dû aux accidents du travail avec arrêt, par millier d'heures travaillées

Taux de fréquence



*Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt déclaré par le salarié, par million d'heures travaillées

L'Inclusion au cœur de notre politique sociale**Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes porteuses d'un handicap**

PSB Industries favorise l'insertion des personnes porteuses d'un handicap au sein du monde professionnel à travers deux actions majeurs : l'accueil de travailleurs porteurs de handicap au sein des équipes avec si nécessaire une adaptation du poste de travail et l'utilisation d'établissements et services d'aide par le travail, structures spécialisées dans l'insertion des personnes porteuses de handicaps pour des prestations de type assemblage et tri de pièces, entretien des espaces verts ou participation au recyclage des déchets papier et plastique.

Lutte contre les discriminations

PSB Industries dénombre plusieurs accords collectifs touchant à la lutte contre les discriminations : emploi des seniors, égalité professionnelle.

Mesures prises en faveur de l'insertion des jeunes

PSB Industries accueille chaque année de nombreux stagiaires de fin d'étude et d'apprentis au sein de nos différents sites avec un double objectif : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et assurer la pérennité de nos savoir-faire. En 2020 PSB Industries a accueilli plus de 46 alternants ou stagiaires de fin d'étude, et recruté en contrat à durée indéterminée 40% des apprentis en fin de cycle.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

L'ambition de PSB Industries est en premier lieu d'assurer une équité salariale entre les hommes et les femmes au sein du Groupe. Pour autant, PSB Industries a également le souhait de voir l'encadrement ainsi que les emplois techniques se féminiser. Ces deux derniers enjeux sont complexes et nécessitent un temps long pour voir les premiers effets. Le Groupe est résolument engagé dans cette dynamique. En 2020, l'index Egalité Homme-Femme calculé pour les sociétés françaises est de 68. Ce résultat, en grande partie issu d'un environnement industriel qui dépasse l'entreprise elle-même, n'est pas satisfaisant et doit être amélioré. Nous avons l'ambition d'être un acteur innovant et précurseur sur ce sujet.



Le Respect des droits de l'Homme sans compromis

PSB Industries, est un Groupe familial français, qui n'a jamais transigé avec le respect des droits de l'Homme, que ce soit en France ou à l'étranger.

Depuis de nombreuses années, PSB Industries s'engage à respecter la charte de ses principaux clients qui aborde les thèmes suivants : conformité aux lois en vigueur, santé et sécurité au travail, environnement, droits de l'Homme, travail des enfants, discrimination, horaires de travail, etc.

Des audits et revues externes sont régulièrement réalisés et les résultats sont jugés satisfaisants par les clients, à l'instar du questionnaire Carbone Disclosure Project (CDP) ou des audits sociétaux de nos grands clients Luxe & Beauté qui abordent les points suivants : organisation des processus de production, gouvernance, appréhension du risque de changement climatique, objectifs et actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, politique fournisseurs, formation du personnel, évaluation, accueil des nouveaux arrivants, plan d'hygiène du personnel, etc.

Le Groupe s'inscrit dans la dimension sociale de la norme SA 8000 et respecte les valeurs fondamentales des droits de l'Homme dans l'ensemble de ses filiales.

L'année 2020 a permis de compléter les différents engagements pris en 2018, d'un cadre structuré de politiques formalisées qui ont pour vocation de soutenir l'action du Groupe de 2021 à 2024 dans le cadre de sa politique RSE. Notre ambition sociale pour la période 2021-2024 se déclinera autour des ambitions et des engagements suivants :

Engagement : Garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs et de nos prestataires.

Ambition 2025 : 100% de nos sites de production certifiés ISO 45001

Ambition 2025 : Réduire le taux de fréquence 2 des accidents du travail (salariés, intérimaires) à < 7

Indicateurs :

- Taux de sites certifiés ISO 45001
- Taux de fréquence accident des salariés (embauchés et intérimaires).

Engagement : Développer l'employabilité de nos collaborateurs

Ambition 2025 : atteindre 5% de formations qualifiantes

Ambition 2025 : Nombre d'heures de formation moyen par salarié et par an porté à 14

Indicateurs :

- % de formations qualifiantes (nombre de formation CQP validé, nombre d'alternants et de stagiaires) dans l'année
- Nombre d'heures de formation moyen par salarié et par an.

Engagement : Attirer et fidéliser les talents

Ambition 2025 : Rétention après 3 ans à 85%

100% des sites bénéficiant d'un système de partage de profits

Ambition 2025 : Taux d'encadrants issus de l'interne supérieur à 35%

Indicateurs :

- % de rétention (maintien dans l'emploi après 3 ans)
- Sites bénéficiant d'un système de partage des profits
- Salariés en situation d'encadrement issu de l'interne.

Engagement : Favoriser le bien-être au travail de nos collaborateurs

Ambition 2025 : avoir plus de 75% de nos collaborateurs qui recommandent Texen comme « entreprise où il fait bon vivre » (via enquête périodique de QVT)

Indicateurs :

- Taux de collaborateurs qui recommandent Texen comme « entreprise où il fait bon vivre » (via enquête périodique de QVT).

Engagement : Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations

Ambition égalité femmes-hommes :

Ambition 2025 : Index égalité femmes-hommes¹ supérieur à 80 (moyenne pondérée des effectifs)

Ambition 2025 : taux de femmes exerçant une fonction technique supérieur à 30%

Ambition intégration et sensibilisation aux travailleurs avec un handicap :

Ambition 2025 : Taux de formation et sensibilisation de la ligne managériale au handicap supérieur à 90%

Ambition 2025 : Taux d'emploi de salariés porteurs de handicap >6% partout dans le monde

Indicateurs :

- Index égalité femmes-hommes²
- Taux de formation et sensibilisation à l'accueil du handicap
- Taux de femmes parmi les collaborateurs exerçant une fonction technique³
- Taux d'emploi de salariés porteurs de handicap.

1 Avec neutralisation de la notion d'effectifs valides.

2 Avec neutralisation de la notion d'effectifs valides.

3 Chef de projet, régleur, technicien, chef équipe production, responsable service technique (maintenance, méthode, production, outillage), conductrice de ligne automatisée, ouilleur, métrologue, technicien qualité, informatique, ingé/tech méthodes - industrialisation, ingé/tech. amélioration continue (hors RH, finance, commerce, logistique, HSE, opérateurs et système qualité).



3.1.3.2 La protection de l'environnement, condition de pérennité

L'activité industrielle du Groupe ne nécessite pas d'installations industrielles à très haut risque pour l'environnement.

Néanmoins, elle nécessite la consommation de matières premières et d'énergies, et conduit à la génération de déchets. Plus qu'un risque direct pour l'entreprise, l'activité industrielle du Groupe doit être considérée dans un contexte global de changement climatique et de protection de l'environnement.

Au travers de sa politique environnementale, le Groupe matérialise sa préoccupation permanente et celle de ses collaborateurs en allant au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Être exemplaire en matière de valorisation des déchets

Notre activité, à prépondérance industrielle, implique la génération de déchets de production principalement, mais aussi de déchets de consommables (papier, carton, matériel informatique, etc.). PSB Industries est engagé dans une démarche active de révision des différents processus afin de valoriser au maximum ses déchets et ainsi s'inscrire dans la phase aval de l'économie circulaire.

Politique et actions mises en œuvre

La politique liée à la gestion des déchets s'appuie sur trois axes :

1. La réduction de la production de déchets ;
2. Un tri en amont sur site pour permettre leur valorisation ;
3. La maîtrise des filières de traitement et d'élimination.

Actions 2018-2020 :

- Mise en place de solutions de nouvelles filières de recyclage (PBT, ABS/PP métallisés...) ;
- Déploiement des plans d'élimination des déchets : Déchets Industriels Banals et Déchets Industriels Dangereux (études technico-économiques) avec une priorité donnée à la valorisation ;
- Harmonisation des filières de traitement/élimination des déchets dangereux et non dangereux : filières, sensibilisation/formations internes, audit de prestataires déchets ;
- Mise en place d'un partenariat visant à favoriser une seconde vie de nos matériels informatiques et à garantir leur recyclage dans des filières spécialisées.

Indicateur de suivi de la performance



* Taux de déchets valorisés = Poids des déchets non dangereux « valorisation matière » + Poids des déchets non dangereux « Valorisation énergétique » + Poids des déchets dangereux « valorisation » / (Poids total des déchets non dangereux + Poids total des déchets dangereux)

En 2020, 61% des déchets dangereux ont été valorisés et 84% des déchets non dangereux ont été valorisés.

Objectif

Notre objectif est de tendre vers un taux de valorisation des déchets de 100 %.

Favoriser les énergies vertes et réduire nos consommations d'énergie

PSB Industries se préoccupe continuellement des questions énergétiques. L'optimisation de ses consommations d'énergie montre en effet des effets directs sur sa performance, tant environnementale que financière.

Par ailleurs, le Groupe a décidé d'une action forte : l'utilisation d'énergie verte en prenant l'engagement d'utiliser en 2020 au moins 25% d'énergie verte produite en France.

La consommation d'énergie électrique du Groupe, premier poste énergétique, concerne principalement les opérations industrielles d'injection, de décoration et d'assemblage. Les postes de consommation de gaz et de fuel demeurent très limités et sont liés au chauffage principalement.

La consommation de carburants est liée aux transports : transports internes et véhicules de fonctions ou service et transport externe liés aux réceptions et expéditions. Plusieurs initiatives sont en cours pour limiter ces flux, par exemple : utilisation d'outils informatiques pour limiter les réunions présentielle, transition progressive de notre parc de véhicule avec incitation vers des véhicules hybrides ou électriques, réorganisation de notre production pour limiter les flux, internalisation d'activité sous-traitées.

Objectif

Le Groupe se fixe une amélioration de sa performance énergétique, avec un objectif 2021 de se maintenir en dessous de 372 KWh/K€..

Politique et actions mises en œuvre

La politique de réduction de la consommation d'énergie du Groupe consiste à travailler sur :

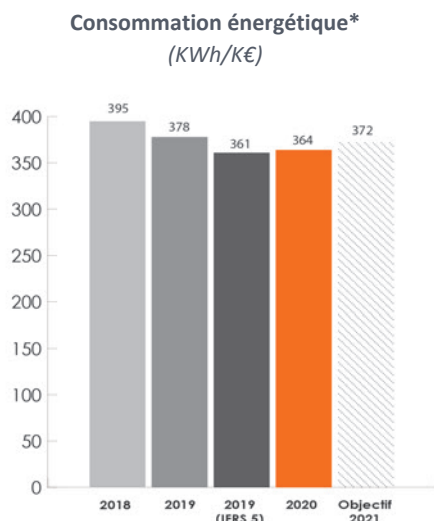
- L'identification et le remplacement progressif des outils les plus énergivores ;
- L'optimisation des flux logistiques.

Cette politique se traduit par un plan d'actions, dont les principaux points sont les suivants :

Actions 2018-2020 :

- Investissement dans des machines d'assemblage et de vernissage à faible consommation d'énergie ;
- Remplacement de groupes froids par des systèmes type freecooling, et récupération des calories pour le chauffage des sites ;
- Rénovation de nos équipements de traitement de COV (biofiltre) ;
- Renouvellement volontariste de notre parc presses vers des presses électriques (contre des presses hydrauliques précédemment) ;
- Passage à l'éclairage LED sur plus de la moitié de nos sites industriels ;
- Sensibilisation des collaborateurs et intégration dans les calculs d'intéressement d'objectifs de réductions d'électricité et de déchets ;
- Centralisation de notre logistique sur un seul entrepôt en proximité de nos différents sites ;
- Réorganisation de certaines étapes de production pour limiter les flux inter-sites ;
- Déploiement de l'outil de réunion Teams pour réduire les réunions en présentiel ;
- Modification de la politique véhicule avec incitation pour des voitures hybrides ou électriques.

Indicateur de suivi de la performance



*Consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel) par Chiffre d'affaires commercial, exprimée en KWh / K€

Réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre - GES

Les Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont suivies par le Groupe chaque année.

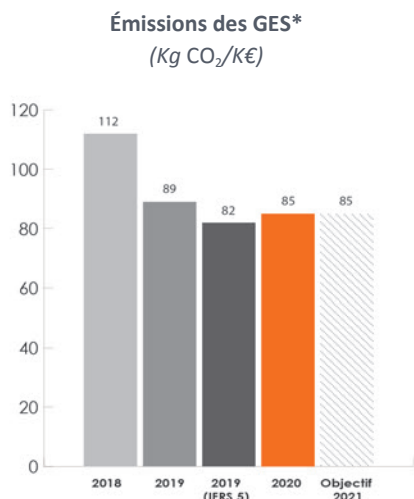
Objectif

Le Groupe a fixé un objectif de réduction de ses émissions de GES, avec un objectif 2021 de se maintenir en dessous de 85 Kg CO₂/K€, tenant compte de la révision ADEME.

Politique et actions mises en œuvre

La politique de réduction de GES est directement liée à la politique énergétique du Groupe. Les grands axes développés plus haut sont alors parfaitement pertinents pour décrire la politique du Groupe menée en 2020 et pour les années à venir.

Indicateur de suivi de la performance



*Émissions de GES exprimées en Kg CO₂ / K€

Périmètre des émissions de Gaz à Effet de Serre - GES

Il s'agit des émissions de Scope 1 (Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités du Groupe). Le calcul

se base sur les données d'énergie consolidées par site, converties en équivalent CO₂ en utilisant les facteurs de conversion de l'ADEME et de l'International Energy Agency.

Plus de 50% des émissions de GES sont liées aux matières premières utilisées (monomères et polymères), et 20% environ sont générées par la production industrielle.

PSB Industries a fait le choix, en France, d'utiliser au moins 25% d'énergie verte produite en France, et ce, en dépit de la non prise en compte dans le calcul de la nature décarbonnée de cette énergie.

3.1.3.3 Répondre aux besoins de marché de façon responsable

Les attentes de nos clients, de nos collaborateurs, de nos actionnaires comme des consommateurs finaux, évoluent. Les réglementations relatives aux enjeux environnementaux liées à nos produits progressent à grande vitesse.

A travers sa politique de gestion de ses déchets, d'économie d'énergie et de limitation des gaz à effet de serre, PSB Industries a renforcé sa responsabilité sociétale. Le Groupe a souhaité aller plus loin dans le domaine de l'économie circulaire. Le principe de l'économie circulaire consiste à repenser les modes de production et de consommation, de façon à limiter au strict nécessaire l'utilisation des ressources naturelles et favoriser le plus largement possible les actions de recyclage. Cette préoccupation est présente chez PSB Industries tout au long du cycle de vie de l'entreprise, de la conception du produit à sa décoration en intégrant sa fabrication, et plus tard son recyclage.

Plutôt que de considérer ces évolutions comme des risques, voire comme des menaces pour nos activités, nous les considérons comme autant d'opportunités pour transformer et faire évoluer nos offres et nous différencier en apportant une valeur ajoutée renforcée. Aussi, notre stratégie consiste à travailler vigoureusement pour orienter l'entreprise dans ces dynamiques d'évolution, que nous pourrions qualifier généralement d'éco-conception.

Concevoir et proposer des solutions responsables

Nos produits, développés et fabriqués pour les marchés Luxe et Beauté doivent être aujourd'hui pensés dans une logique de réduction de leur empreinte environnementale.

Véritable enjeu impliquant l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, transporteurs, clients, distributeurs, sociétés de recyclage...), PSB Industries se met en ordre de marche pour contribuer significativement à la réduction de l'empreinte environnementale de ses produits fabriqués, sur les leviers qui sont à sa portée (choix des matières, quantité de matière, consommation d'énergie utile pour fabriquer les produits, recours à la sous-traitance, éco-design et recyclabilité...).

Objectif

L'objectif est d'augmenter chaque année le % de propositions commerciales incluant une proposition écoconçue.

Politique et actions mises en œuvre

La politique EcoConception de PSB Industries s'articule autour des 3 axes : REDUCE + RECYCLE + REUSE.

REDUCE : Plusieurs axes principaux ont été développés : i) nouvelles matières premières à plus faibles impacts (biomatériaux, matières recyclées, matières recyclables, charges biosourcées, etc.), ii) optimisation de la conception à travers la réduction de la quantité de matière utilisée ou du nombre de pièces dans chaque emballage et iii) procédés de décoration avec moins de solvants iv) réduction des flux entre les éventuelles différentes opérations des produits.



RECYCLE : Deux axes principaux ont été développés : i) nouvelles matières premières matières recyclées et/ou matières recyclables et ii) conception de produits facilitant la recyclabilité.

REUSE : PSB industries s'est associé à plusieurs clients pour développer des emballages réutilisables, entraînant parfois une modification des usages. Nous intégrons également dans cet axe la réutilisation de parties d'outillages.

D'autres actions ont été lancées pour accompagner les équipes innovation, bureaux d'études et développement Packaging dans la démarche d'éco-conception :

Actions 2018-2020 :

- Audits de fournisseurs apportant des solutions à plus faible impact environnemental ;
- Développement d'une méthodologie homologuée à travers un travail très important de qualification de nouvelles matières premières à plus faibles impacts (biomatériaux, matières recyclées, matières recyclables, charges biosourcées, etc.). Pour chaque matière, nous avons testé le comportement en production mais aussi au contact du produit afin de pouvoir orienter très rapidement nos ingénieurs et clients vers la matière vertueuse adaptée à l'usage cible ;
- Formation à l'éco-conception de nos collaborateurs (plus de 80 collaborateurs formés) ;
- Développement et déploiement d'une solution (logiciel) d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) éprouvée, permettant de calculer l'empreinte environnementale de nos développements produits. Cette solution a été conçue pour être apprenante et s'affine chaque année en prenant en compte les nouvelles données disponibles. Cette solution est utilisée dans nos propositions commerciales et permet de quantifier l'impact de nos propositions écoconçues ;
- Renforcement des équipes R&D spécialisées dans le décor pour accélérer notre démarche de diminution de l'utilisation de solvants.

Indicateur de suivi de la performance

Le Groupe a décidé en 2020 d'utiliser comme indicateur de performance le nombre de propositions commerciales incluant une démarche d'écoconception, soit à la demande du client, soit à l'initiative de PSB Industries.

En 2020, plus de 30% de nos propositions incluaient une proposition éco-conçue permettant de réduire l'impact du produit sur l'environnement dans le cadre d'une logique d'économie circulaire.

Accompagner nos fournisseurs dans leur démarche responsable

Les achats représentent une part importante des activités commerciales du Groupe. Dans ce cadre, nous avons la volonté de nous appuyer sur des fournisseurs responsables pour maintenir la sécurité et la fiabilité de notre chaîne d'approvisionnement.

Une charte des achats responsables a été déployée afin d'assurer la cohérence de nos achats avec nos principes de gestion.

Cette charte couvre les 5 domaines suivants :

- Respect des Droits de l'Homme
- Sécurité et Santé
- Responsabilité Environnementale
- Produits et Process
- Ethique des affaires.

La charte des achats responsables définit les normes impératives et non négociables que nous demandons à nos fournisseurs directs et indirects d'adopter et de respecter dans le cadre des relations commerciales avec PSB Industries.

Ce document aide à assurer une application uniforme de nos engagements en matière de normes internationales, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, au-delà de nos propres activités, et à chaque chaînon de notre chaîne d'approvisionnement.

Les normes de la charte établissent nos attentes envers le Fournisseur avec lequel PSB Industries conduit des affaires, ainsi que toutes les autres personnes avec lesquelles il a des relations de travail, notamment tous les employés (y compris les collaborateurs permanents, temporaires, intérimaires), les fournisseurs en amont et les autres tiers. Leur diffusion auprès de ses employés, agents et fournisseurs, la formation de ceux-ci et l'application d'une diligence raisonnable dans la vérification du respect de la charte incombent au Fournisseur.

PSB Industries attend du Fournisseur et partenaire qu'il se conforme à l'ensemble des lois et réglementations locales en vigueur, en particulier concernant les 5 piliers détaillés dans le présent document, et s'efforce de respecter les normes et meilleures pratiques internationales et industrielles. PSB Industries réalise des contrôles à l'aide de mécanismes d'évaluation internes ou externes ainsi que d'exiger la mise en œuvre de progrès conformément aux exigences d'audit. PSB Industries accompagne les fournisseurs à améliorer en permanence leurs activités. Les progrès mis en œuvre par le fournisseur sur la base de cette Charte détermineront la pérennité de la relation commerciale.

Objectif

L'objectif est d'avoir en 2021, 100 % des fournisseurs stratégiques et 60 % du panel dans son ensemble, ayant signé la charte des achats responsables.

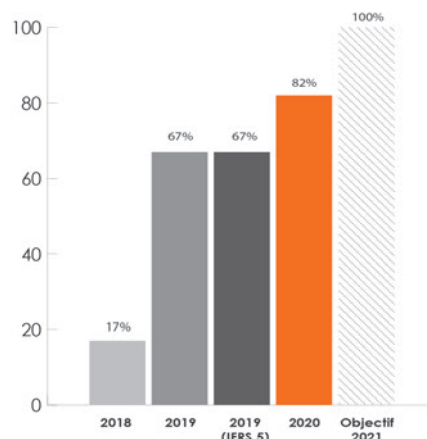
Politique et actions mises en œuvre

Actions 2018-2020 :

- Elaboration de la charte ;
- Signature de la charte par l'ensemble de fournisseurs (anciens et nouveaux, stratégique et autres) ;
- Audit et évaluation des fournisseurs.

Indicateur de suivi de la performance

Part des achats du Groupe réalisée avec des fournisseurs stratégiques et panel signataires de la Charte des Achats Responsables



Les chiffres ci-dessus intègrent le périmètre Plastibell en cours de cession, qui n'a pas pu être détourné dans l'analyse. Par ailleurs la base de calcul (part des achats) retenue pour 2020 correspond aux achats 2019 du fait du changement d'ERP en cours.

L'année 2020 a permis de compléter les différents engagements pris en 2018, et de définir une politique achats responsables formalisée qui a pour vocation de soutenir l'action du Groupe de 2021 à 2025 dans le cadre de sa politique RSE.

En effet, au sein de PSB Industries, nous nous engageons à agir de manière responsable, éthique et durable afin de garantir que les personnes, la société et l'environnement soient traités avec respect.

Dans un souci de réciprocité et de continuité, la Direction des Achats de PSB Industries souhaite intégrer l'ensemble des fournisseurs dans cet effort d'amélioration continue.

Notre ambition environnementale et achats responsables pour la période 2021-2025 se décline autour des ambitions et des engagements suivants :

Engagement N°1 : Communiquer nos attentes en matière de responsabilité sociétale à tous nos fournisseurs

Ambition 2025 : 100% de nos fournisseurs (statut Stratégique, Panel & Imposé clients) ont signé notre charte achats responsable.

Engagement N°2 : Evaluer la maturité de nos fournisseurs en matière de démarche RSE

Ambition 2025 : 100% des fournisseurs statut Stratégique ont réalisé un auto-audit documenté RSE.

Engagement N°3 : Former les acheteurs aux achats responsables

Ambition 2020 : 100% des acheteurs formés aux achats responsables.

Engagement N°4 : Favoriser les achats solidaires

Ambition 2025 : 5% Chiffre d'affaire acheté en achats solidaires.

Engagement N°5 : Respecter les conditions de règlement négociées avec nos fournisseurs

Ambition 2025 : 100% de factures payées dans les délais impartis hors litiges et/ou contestations.

Engagement N°6 : Réduire l'impact environnemental de nos achats hors production

Ambition 2025 : Acheter des équipements industriels moins énergivores que les précédents et favoriser les achats à proximité des sites industriels.

3.1.4 Informations complémentaires

Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Le Groupe s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption et évasion fiscale.

À ce titre, la Charte éthique de PSB Industries énonce le rejet de la corruption. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs. Elle leur a été diffusée sur l'ensemble des géographies du Groupe et est remise à chaque nouveau collaborateur. Le Groupe a également déployé une ligne d'alerte et mis en place un Comité ad hoc pour traiter les informations qui remonteraient via cette ligne (0 alerte en 2020). L'ensemble des membres du Comex, des dirigeants, des commerciaux et des acheteurs a été sensibilisé aux bonnes pratiques à mettre en place avec les clients et les fournisseurs.

Le Groupe PSB Industries a comme politique de gérer sa fiscalité de façon responsable et s'efforce d'être transparent et respectueux des lois dans les pays dans lesquels il opère.

À cet effet, le Groupe articule sa politique fiscale autour des principes suivants :

- Respecter les normes fiscales internationales dégagées par l'OCDE afin que ses transactions soient conformes aux réglementations en vigueur ;
- Ne pas tenter d'éviter le paiement de taxes et impôts notamment par le biais de structures complexes et opaques. En conséquence, le Groupe n'utilise pas de structure juridique sans substance opérationnelle ou qui ne serait pas cohérente avec ses objectifs opérationnels ;
- Favoriser une relation professionnelle et de coopération avec les autorités fiscales des pays dans lesquels le Groupe opère. Ainsi, le Groupe respecte ses obligations de reporting des impôts et taxes payés pays par pays et transmet donc les informations attendues à l'administration fiscale française conformément aux dispositions réglementaires.

L'année 2020 a permis de compléter les différents engagements pris en 2018, d'un cadre structuré de politiques formalisées qui ont pour vocation de soutenir l'action du Groupe de 2021 à 2024 dans le cadre de sa politique RSE. Notre ambition éthique pour la période 2021-2024 se déclinera autour des ambitions et des engagements suivants :

Engagement N°1 : Sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs à l'éthique des affaires et promouvoir les bonnes pratiques

Engagement N°2 : Former les collaborateurs les plus exposés à l'éthique des affaires.

Engagement N°3 : Maintenir en place un dispositif d'alerte permettant à chaque collaborateur de signaler des incidents dans l'éthique des affaires

Engagement N°4 : Evaluer et dynamiser chaque année la performance éthique du Groupe.

EXCLUSIONS

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Par son activité se concentrant exclusivement sur la conception, la fabrication et l'assemblage de pièces complexes n'ayant pas de lien direct avec les marchés de l'alimentation, le Groupe n'est pas directement concerné par les enjeux de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

Par son activité se concentrant exclusivement sur la conception, la fabrication et l'assemblage de pièces complexes n'ayant pas de lien direct avec les marchés de l'alimentation, le Groupe n'est pas directement concerné par ces enjeux.



3.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société PSB Industries, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1321 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁴ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale *soumises aux dispositions de l'article L. 225-102-1 dans les conditions prévues pour les sociétés mentionnées à l'article L. 22-10-36 du code de commerce* ainsi que les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence de informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes. Pour le risque de « Relation fournisseur non durable », nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁵.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

4 ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

5 CCM SAS, CMSI SAS



- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 22 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre Octobre 2020 et Février 2021 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené plus d'une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Financière, la Direction des Achats, la Direction Développement produit et le Pôle Luxe & Beauté.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Villeurbanne et Annecy-le-Vieux, le 26 février 2021

L'organisme tiers indépendant

Mazars SAS (Lyon)

Séverine HERVET

Associée

Nicolas DUSSON

Associé, Directeur Technique



Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes**Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques**

- Formation et développement des compétences ;
- Santé et sécurité ;
- Politique et actions dans la démarche d'achats responsables ;
- Politique et actions dans la démarche d'éco-conception.

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Effectif total au 31 décembre 2020 ;
- Taux de formation qualifiante ;
- Taux de fréquence et de gravité ;
- Taux des déchets valorisés ;
- Consommation d'énergie par chiffre d'affaires commercial ;
- Emissions de gaz à effet de serre par chiffre d'affaires commercial ;
- Part des fournisseurs ayant signé la Charte Achats Responsables ;
- Part des propositions incluant une proposition éco-conçues.



4

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

4.1	Compte de résultat consolidé	33	4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	63
4.2	État du résultat global	34	4.8	Comptes sociaux annuels et Annexe	66
4.3	Bilan consolidé	34	4.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	72
4.4	Tableaux des flux de trésorerie consolidés	36	4.10	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	75
4.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	37			
4.6	Annexe aux états financiers consolidés 2020	38			

4.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019 IFRS 5	31/12/2019
Chiffre d'affaires	150 052	202 014	266 194
Matières et sous-traitance	-76 933	-100 543	-132 288
MARGE BRUTE	73 119	101 471	133 907
Coûts des ventes (Note 4.6.22)	-62 922	-75 427	-101 542
Frais de recherche et développement (Note 4.6.23)	-375	-521	-1 582
Frais commerciaux et de distribution	-3 714	-3 788	-5 120
Coûts administratifs	-11 508	-12 809	-17 988
Autres produits et charges opérationnels (Note 4.6.26)	-1 728	717	1 260
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉCART D'ACQUISITION ET MISES EN ÉQUIVALENCE (EBITA)	-7 128	9 642	8 935
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	-12 710	-242	-612
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	-19 838	9 400	8 323
Coût net de l'endettement financier (Note 4.6.28)	-719	-537	-801
Autres produits et charges financiers (Note 4.6.28)	-813	-352	-416
Impôts (Note 4.6.29)	-216	-2 266	-2 115
Résultat net des activités poursuivies	-21 586	6 245	4 990
Résultat net des activités non conservées*	-24 006	5 671	6 926
RÉSULTAT NET	-45 592	11 916	11 916
PART DU GROUPE	-45 592	11 916	11 916
Part revenant aux intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE	-45 592	11 916	11 916
Résultat net part du groupe en euro par action (Note 4.6.21)	-12,74	3,24	3,24
<i>dont au titre des activités poursuivies</i>	-6,03	1,70	1,36
<i>dont au titre des activités non conservées</i>	-6,71	1,54	1,88
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (Note 4.6.21)	-12,74	3,24	3,24
<i>dont au titre des activités poursuivies</i>	-6,03	1,70	1,37
<i>dont au titre des activités non conservées</i>	-6,71	1,54	1,88

*Au 31 décembre 2020, conformément à la norme IFRS 5 (actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), le résultat des activités non conservées se décompose de la manière suivante :

- résultat net 2020 du groupe d'actifs constitué par le périmètre Plastibell en cours de cession : -18,8 millions d'euros dont +41,5 millions d'euros de produits d'exploitation, -60,0 millions d'euros de charges d'exploitation dont -15,7 millions d'euros de dépréciation des actifs incorporels, -0,2 million d'euros de résultat financier et -0,1 million d'euros d'impôts.

- réévaluation des actifs non courants du groupe d'actifs constitué par le périmètre Plastibell en cours de cession et coûts directement liés à la cession en cours : -5,2 millions d'euros

- plus-value nette de cession de Topline Tianjin : +0,1 million d'euros.



4.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé de l'exercice	-45 592	11 916
Ecart de conversion	-4 109	918
Couverture de flux de trésorerie	-15	-172
ID sur couverture de flux de trésorerie	4	43
Total des éléments recyclables en résultat	-4 120	789
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-245	-439
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	63	110
Total des éléments non recyclables en résultat	-182	-329
Total gains et pertes	-4 302	460
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-49 894	12 376
dont part groupe	-49 894	12 376
dont intérêts minoritaires	0	0

4.3 Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.5)	52 044	77 249
Droits d'utilisation (Note 4.6.6)	1 013	2 087
Écarts d'acquisition (Note 4.6.4)	9 660	35 986
Immobilisations incorporelles (Note 4.6.4)	3 495	6 650
Autres immobilisations financières (Note 4.6.8)	413	611
Instruments financiers dérivés long terme (Note 4.6.19)	-	-
Impôts différés actifs (Note 4.6.29)	2 684	3 610
Total des actifs non courants	69 307	126 193
Actifs courants		
Stocks (Note 4.6.9)	29 657	47 363
Clients et comptes rattachés (Note 4.6.10)	28 214	45 395
Actifs sur contrats clients	1 101	873
Créances d'impôt courant	1 111	3 441
Autres créances (Note 4.6.11)	5 447	9 568
Instruments financiers dérivés court terme (Note 4.6.19)	-	8
Trésorerie et équivalents (Note 4.6.12)	88 652	35 834
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	154 182	142 483
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés (Note 4.6.7)	49 915	6 069
TOTAL DES ACTIFS	273 405	274 745



Passif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
Capital social	7 350	7 350
Primes	1 644	1 644
Réserves	142 141	130 918
Écarts de conversion	-2 810	639
Résultat de l'exercice	-45 592	11 916
Capitaux propres part du Groupe	102 732	152 468
Intérêts minoritaires	-	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	102 732	152 468
Passifs non courants		
Dettes financières long terme (Note 4.6.14)	25 194	39 029
Instruments financiers dérivés long terme (Note 4.6.19)	-	0
Passif financier à plus d'un an	25 194	39 029
Impôts différés passifs (Note 4.6.29)	624	3 094
Provisions pour retraites et avantages assimilés (Note 4.6.15)	5 137	5 004
Provisions pour risques et charges non courantes (Note 4.6.16)	122	97
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	31 077	47 224
Passifs courants		
Dettes financières à moins d'un an (Note 4.6.14)	69 343	10 046
Instruments financiers dérivés court terme (Note 4.6.19)	7	14
Passifs financiers à moins d'un an	69 350	10 060
Fournisseurs et comptes rattachés	16 365	30 795
Passifs sur contrats clients	6 962	9 998
Dettes d'impôt courant	1 227	2 224
Autres dettes (Note 4.6.17)	15 461	20 115
Provisions pour risques et charges courantes (Note 4.6.16)	975	845
TOTAL PASSIFS COURANTS	110 340	74 038
Passifs directement liés à des actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés (Note 4.6.7)	29 256	1 015
TOTAL DES PASSIFS	273 405	274 745



4.4 Tableaux des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Jan-Dec 2020	Jan-Dec 2019 IFRS 5	Jan-Dec 2019
Résultat net consolidé	-45 592	11 916	11 916
Résultat net des activités non conservées	-24 006	5 672	6 926
Résultat net des activités poursuivies	-21 586	6 244	4 990
Amortissements et dépréciations des immobilisations	11 278	11 491	15 429
Dépréciations des immobilisations	13 275		
Dotations nettes aux provisions	1 433	-287	-194
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus	336	474	801
Autres produits et charges financiers	911	416	416
Impôts courants et différés	671	2 267	2 116
(Plus) / moins-values sur cessions d'actifs	25	-507	-511
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	-125	-15	-36
Variation des besoins en fond de roulement	7 984	-2 797	-1 540
Impôts payés	703	1 115	242
Flux net de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies	14 904	18 401	21 711
Flux net de la trésorerie d'exploitation des activités non conservées	394	3 643	334
Flux net de la trésorerie d'exploitation	15 297	22 045	22 045
Investissement net d'exploitation	-9 566	-15 584	-19 326
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-571	2 165	2 163
Incidence des cessions ou cessions en cours de filiales, net du cash cédé ou en cours de cession*	11 892	0	0
Produits financiers de trésorerie	77	60	80
Dividendes reçus	1	0	0
Autres flux liés aux investissements**	0	-5 350	-5 350
Flux net de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies	1 833	-18 709	-22 433
Flux net de la trésorerie d'investissement des activités non conservées	-3 402	-3 337	387
Flux net de la trésorerie d'investissement	-1 569	-22 046	-22 046
Actions propres	-153	-1 733	-1 733
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	-18 172	-18 172
Augmentation des passifs financiers	56 884	10 423	10 175
Diminution des passifs financiers	-13 650	-30 561	-31 090
Intérêts versés	-675	-636	-920
Autres flux liés au financement	-307	259	8
Flux net de la trésorerie de financement des activités poursuivies	42 098	-40 421	-41 732
Flux net de la trésorerie de financement des activités non conservées	-1 140	-1 971	-659
Flux net de la trésorerie de financement	40 959	-42 392	-42 392
Incidence des variations des cours de devises	-1 107	-310	-310
Variation de trésorerie	53 580	-42 702	-42 702
Trésorerie et équivalents en début d'année (nette des découverts bancaires)	35 055	77 757	77 757
Trésorerie et équivalents en fin de période (nette des découverts bancaires)	88 635	35 055	35 055

*Ce montant est composé de l'encaissement de la cession de Tianjin (+5,0 millions d'euros), la trésorerie du pôle plastibell en cours de cession (-5,0 millions d'euros) et l'encaissement du 31 décembre lié à la cession de Plastibell reconnue le 1er janvier 2021 (+11,8 millions d'euros)

**Les autres flux liés aux investissements intègrent en 2019 notamment 5,4 millions d'euros de fiscalisation des opérations de cession et scission, décaissés en 2019



4.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
AU 01/01/2019	7 350	1 974	-19	147 914	2 481	159 701		159 701
Augmentation de capital et autres						0		0
Titres auto-détenus			-1 437			-1 437		-1 437
Dividendes versés				-18 172		-18 172		-18 172
Résultat net de la période				11 916		11 916		11 916
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					460	460		460
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				11 916	460	12 376		12 376
AU 31/12/2019	7 350	1 974	-1 456	141 658	2 941	152 468		152 468
Augmentation de capital et autres				78		78		78
Titres auto-détenus			80			80		80
Dividendes versés						0		0
Résultat net de la période				-45 592		-45 592		-45 592
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-4 302	-4 302		-4 302
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-45 592	-4 302	-49 894		-49 894
AU 31/12/2020	7 350	1 974	-1 376	96 144	-1 361	102 733		102 732

Au 31 décembre 2020, les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres incluent pour - 1 753 milliers d'euros de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres du périmètre Plastibell présenté en activité destinée à être cédée.



4.6 Annexe aux états financiers consolidés 2020

4.6.1 Généralités

PSB Industries est une société anonyme de droit français créée en 1904. Son siège social est situé à Annecy (Les Pléiades n°21 - Park Nord - ZA La Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY).

Les titres de la société sont cotés sur Nyse Euronext à Paris, sur le marché Eurolist compartiment C (MidCaps). Les activités de PSB Industries sont décrites au chapitre 1.4.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 25 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2021.

4.6.2 Principes comptables

4.6.2.1 Déclaration de conformité

Le Groupe PSB Industries applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne.

4.6.2.2 Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2020

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables au 1er janvier 2020 n'ont aucun impact sur les capitaux propres et n'entraînent aucun reclassement dans les états financiers :

- Amendement : modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS
- Amendements IAS 1 et IAS 8 : définition de la matérialité
- Amendements IFRS 3 : définition d'une activité
- Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : réforme des taux de référence
- Amendement IFRS 16 : avantages octroyés aux preneurs dans le contexte du Covid-19.

4.6.2.3 Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants, qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

Actifs et passifs courants et non-courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non-courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non-courantes.

4.6.2.4 Résumé des jugements et estimations significatives

La préparation des états financiers du Groupe exige le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude, amplifiées par la COVID 19, liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante sont présentées ci-dessous.

Dépréciation des écarts d'acquisition et des unités génératrices de trésorerie

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie ("UGT") ou groupes d'UGT auxquels l'écart d'acquisition est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette UGT ou groupe d'UGT, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT ou groupes d'UGT sont détaillées au chapitre 4.6.4. La valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2020 est de 9 660 milliers euros (35 986 milliers euros en 2019).

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits au chapitre 4.6.29, étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

Concernant les taux d'impôts différés retenus, ils sont estimés en fonction du calendrier de réalisation de ces impôts différés et en fonction des dispositions fiscales adoptées à la date de la clôture.

Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des



pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2020 s'élève à 5 137 milliers d'euros (en 2019, 5 004 milliers d'euros).

De plus amples détails sont communiqués en 4.6.15.

Activités abandonnées

Les activités en cours de cession sont classées au compte de résultat en activités non conservées lorsque leur cession est, à la date de clôture, hautement probable dans les 12 mois suivants, et qu'elles représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, et qu'elles font partie d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer.

4.6.2.5 Règles et méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celles-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB Industries en avait le contrôle.

Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

Au 31 décembre 2020, il n'y a aucune coentreprise dans le périmètre du Groupe PSB Industries.

Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du Groupe consolidées au 31 décembre 2020 est fournie en 4.6.3.

Écarts d'acquisition

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs,

passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme écarts d'acquisition à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais leur valeur est revue à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquis soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne ;
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé, augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette de l'écart d'acquisition, est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (écarts d'acquisitions négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

Acquisition d'entreprises par achats successifs

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.



À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change des dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Yuan, Peso Mexicain et Zloty). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB Industries (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnue en résultat.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèles acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques

futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées sont pour les brevets, marques et logiciels de 5 ans et pour la relation clientèle de 5 à 10 ans. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges opérationnelles et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

Par exception aux principes ci-dessus, l'ERP Groupe, mis en service en 2019, est amorti selon la méthode des unités de production au fur et à mesure de l'activation des licences et sur la durée d'utilité estimée de cet actif incorporel.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés comme élément du coût mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans ;
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans ;
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- Matériels de transport : 3 à 5 ans ;
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans.



Contrats de location

Les contrats dont la durée de location est supérieure à 12 mois et dont la valeur à neuf du bien loué est supérieure à 4 500 euros sont comptabilisés dans les états financiers de la manière suivante :

- comptabilisation d'un droit d'utilisation à l'actif et d'une dette financière au passif
- les charges de loyer sont comptabilisées pour partie en dotation aux amortissements et pour l'autre partie en charges financières

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat, incluant les périodes résiliables que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas résilier ainsi que les périodes de renouvellement pour lesquelles le Groupe est raisonnablement certain de renouveler. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat.

Ce taux est défini comme celui que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire au droit d'utilisation dans un environnement économique similaire ». Sa construction s'appuie notamment, pour chaque typologie de bien et pour chaque filiale preneuse d'un contrat, sur la zone géographique et la devise concernées.

Les droits d'utilisation sont présentés dans les états financiers séparément des immobilisations corporelles en pleine propriété et de la même façon, les dettes locatives sont présentées séparément des dettes financières.

Les contrats dont la durée de location est inférieure à 12 mois ou dont la valeur à neuf du bien loué est inférieure à 4 500 euros ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'un passif dans les états financiers. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en 4.6.4).

Elle correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. D'autres méthodes peuvent être retenues. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT ou groupe d'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT, ou groupe d'UGT, à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la conjoncture économique nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus. Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie, elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix Moyen Pondéré - PMP) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, les coûts de main-d'œuvre et autres coûts de production, ainsi qu'une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs et commerciaux) fondée sur la capacité normale de production.



La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non conservées (IFRS 5)

Les actifs non courants et les groupes d'actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non conservées sont inscrits le cas échéant sur une ligne distincte du compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, le résultat du périmètre Plastibell en cours de cession et la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur nette des coûts de la vente de cette composante du Groupe, ont été présentées au compte de résultat des activités non conservées. Il en va de même pour le résultat sur la cession effective du site de Topline Tianjin, encaissée en février 2020.

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeur.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique.

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.



Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Toutes les opérations sont conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;

- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés, si et seulement si, les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IFRS 9 ;
- et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.



Capital et réserves

Rachat d'actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes au moment où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale, jusqu'au paiement. Les acomptes sur dividendes décidés par le Conseil d'administration avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

Avantages du personnel

Type de régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Type de régimes à prestations définies

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations Corporate AA de durée similaire observé sur les marchés en 2020, soit 0,4 %.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

Description des régimes à prestations définies dans le groupe PSB Industries

Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

Environnement

Le Groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

Le Groupe déploie des solutions techniques afin de limiter les nuisances environnementales et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement.

Dettes d'impôts

Lorsqu'une dette d'impôts doit être honorée sur plusieurs exercices et lorsque l'impact est significatif, elle est actualisée au taux sans risque du pays concerné. La charge de désactualisation comptabilisée postérieurement à la première comptabilisation est constatée dans le résultat financier.



Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années au plus.

Chiffre d'affaires, produits d'intérêts et dividendes**Chiffre d'affaires**

Les ventes sont enregistrées lorsque le contrôle a été transféré à l'acheteur. Ces ventes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir des clients.

Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'Assemblée Générale les a approuvés.

Contribution Économique Territoriale (CET)

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le Groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu l'an dernier.

Crédits d'Impôt Recherche (CIR)

Les crédits d'impôt recherche sont présentés en autres produits opérationnels en l'absence de frais de développement inscrits à l'actif.



4.6.3 Évolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de PSB Industries et de ses filiales établis au 31 décembre 2020 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2019 et 2020 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française	Étrangère
2019		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	15	11
Sociétés mises en équivalence	0	0
Sous-total	15	11
TOTAL	26	26
2020		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	10
Sociétés mises en équivalence	0	0
Sous-total	16	10
TOTAL	26	26

En 2020, la société Texen Services est sortie du périmètre de consolidation, celle-ci ayant été fusionnée dans la société Texen. La société Topline Tianjin a été cédée et est donc également sortie du périmètre de consolidation. Par ailleurs, le Groupe a consolidé à 100 % les sociétés OMEGA 11 et 12. Au cours de l'exercice 2019, la société C+N Packaging avait été fusionnée dans la société Mar-Lee et le Groupe avait consolidé à 100 % la nouvelle société Plastibell Mexico West située à Empalme au Mexique, société issue du spin-off de la société Plastibell Mexico North.

PSB INDUSTRIES		Lieu	31/12/2020	31/12/2019
Luxe & Beauté	CCM	01- Izernore (France)	100%	100%
	Texen Poland	Mielec (Pologne)	100%	100%
	Ceica Industrie	01- Brion (France)	100%	100%
	Ceica Plasticos de Mexico	Lerma (Mexique)	100%	100%
	CMSI	01- Attignat (France)	100%	100%
	Mayet	71- Pierre de Bresse (France)	100%	100%
	Rose	01- Bressolles (France)	100%	100%
	TEXEN	01- Brion (France)	100%	100%
	TEXEN Services (fusion dans Texen)	01- Brion (France)	0%	100%
	Texen Beauty Partners Europe	92- Courbevoie (France)	100%	100%
	Topline Products	Jersey City - New Jersey (USA)	100%	100%
	Topline Mexico	Reynosa (Mexique)	100%	100%
	Topline Michigan	Dundee - Michigan (USA)	100%	100%
	Topline Tianjin	Tianjin (Chine)	0%	100%
	Texen Beauty Partners Asia	Shanghai (Chine)	100%	100%
Santé & Industrie	DTP	01- Izernore (France)	100%	100%
	Plastibell Mexico North	Torreón (Mexique)	100%	100%
	Plastibell Mexico West	Empalme (Mexique)	100%	0%
	DTP Pologne	Piaseceno (Pologne)	100%	100%
	Mar-Lee	Fitchburg - Massachusetts (USA)	100%	100%
	Plastibell	01- Izernore (France)	100%	100%
	Plastibell Pharm	01- Izernore (France)	100%	100%
		27- Le Vaudreuil (France)	100%	100%
	SCI Espace 2000	01- Izernore (France)	100%	100%
SR2P	01- Brion (France)	100%	100%	
Autres activités	OMEGA 10	74- Epagny Metz-Tessy (France)	100%	100%
	OMEGA 11	74- Epagny Metz-Tessy (France)	100%	0%
	OMEGA 12	01- Brion (France)	100%	0%

4.6.4 Immobilisations incorporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 01/01/2019	43 247	5 621	1 553	1 343	2 793	54 557
Acquisition	0	0	1 344	82	45	1 471
Cession	0	0	-2	-1	0	-3
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Change	368	37	4	29	0	438
Reclassement	0	0	2 820	14	-2 836	-2
Au 31/12/2019	43 616	5 658	5 719	1 467	2	56 462
Au 01/01/2020	43 616	5 658	5 719	1 467	2	56 462
Acquisition	0	0	1 770	36	0	1 806
Cession	0	0	-43	-192	0	-235
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Change	-1 650	-165	-18	-106	0	-1 939
Reclassement	-18 948	-3 700	-504	-129	0	-23 281
Au 31/12/2020	23 018	1 793	6 924	1 076	2	32 813

Dépréciation / Amortissement (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 01/01/2019	-7 603	-2 440	-1 294	-1 167	0	-12 504
Dotation	0	-612	-528	-116		-1 255
Reprise	0	0	0	0		0
Variation de périmètre	0	0	0	0		0
Change	-27	-19	-3	-22		-71
Cession	0	0	3	0		3
Autres	0	0	0	2		2
Au 31/12/2019	-7 630	-3 071	-1 822	-1 303	0	-13 825
Au 01/01/2020	-7 630	-3 071	-1 822	-1 303	0	-13 825
Dotation	-25 949	-2 161	-2 525	-19		-30 655
Reprise	0	0	0	0		0
Variation de périmètre	0	0	0	0		0
Change	1 274	126	12	94		1 505
Cession	0	0	43	183		226
Autres	18 948	3 700	408	35		23 091
Au 31/12/2020	-13 358	-1 406	-3 885	-1 010	0	-19 658

Valeur Nette (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 31/12/2019	35 986	2 588	3 897	164	2	42 636
Au 31/12/2020	9 660	387	3 039	66	2	13 155

Détail des écarts d'acquisition

Le Groupe a affecté les écarts d'acquisition à des groupes d'UGT par marque et par secteur géographique afin d'être en adéquation avec le suivi opérationnel réalisé.

Écart d'acquisition - Groupes d'UGT	31/12/2020		31/12/2019	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
Luxe & Beauté - Europe	8 392	-11 764	20 238	
Luxe & Beauté - Amériques	1 268	-1 594	1 385	-1 427
Santé & Industrie - Europe	0	0	2 987	-6 203
Santé & Industrie - Amériques	0	0	11 376	
TOTAL	9 660	-13 358	35 986	-7 630

Au 31 décembre 2020, les groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), auxquels un écart d'acquisition a été affecté, ont été soumis à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacun des groupes d'UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées selon plusieurs méthodes et notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La première année des flux de trésorerie futurs est issue du budget présenté au

Conseil d'administration, les 4 années suivantes sont issues des tendances projetées dans le cadre du plan opérationnel du Groupe et revues dans le contexte de la crise COVID-19.

La croissance moyenne pour les 5 années est de 5,2%. Le niveau d'EBITDA varie en fonction du taux de couverture des frais fixes et de la valeur ajoutée créée. La rentabilité opérationnelle varie, pour sa part, en fonction des amortissements et de l'intensité capitalistique de l'UGT au cours de la période considérée.



Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (« WACC ») s'établit à 8,5 % (8,35 % en moyenne en 2019).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la cinquième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Les hypothèses prises en compte tiennent compte du retrait d'activité temporaire lié à la crise sanitaire 2020 et la reprise d'activité progressive sur plusieurs années.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a procédé aux tests annuels de valeurs relatifs aux écarts d'acquisitions et les résultats de ces tests ont conduit le Groupe à comptabiliser les dépréciations suivantes dans ses comptes annuels :

- dépréciation de l'écart d'acquisition résiduel porté par Luxe & Beauté Europe pour un montant de 11,8 millions d'euros ;
- dépréciation de l'écart d'acquisition résiduel porté par Luxe & Beauté Amériques pour un montant de 0,9 millions d'euros.

Sensibilité des tests de pertes de valeur

Comme indiqué dans la note 4.6.2, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes. Avec :

- une variation du taux d'EBITDA de - 50 points de base sur le flux terminal se traduirait pour chacun des groupes d'UGT par une dépréciation complémentaire à hauteur de 5,9 millions d'euros pour l'Europe et une dépréciation de 0,5

million d'euros aurait été constatée sur les Amériques. Sur l'Europe, l'écart d'acquisition net de 8,4 millions d'euros aurait été intégralement déprécié dans le cas d'une baisse du taux d'Ebitda de 74 points de base sur le flux terminal. Sur les Amériques, l'écart d'acquisition net de 1,3 millions d'euros aurait été intégralement déprécié dans le cas d'une baisse du taux d'Ebitda de 63 points de base sur le flux terminal.

- une variation de - 50 points de base du taux d'actualisation se traduirait pour les Amériques par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable, et pour l'Europe, une dépréciation complémentaire à hauteur de 6,0 millions d'euros aurait été constatée. Sur l'Europe, l'écart d'acquisition net de 8,4 millions d'euros aurait été intégralement déprécié dans le cas d'une hausse du taux d'actualisation de 73 points de base sur le flux terminal. Sur les Amériques, l'écart d'acquisition net de 1,3 millions d'euros aurait été intégralement déprécié dans le cas d'une hausse du taux d'actualisation de 123 points de base sur le flux terminal.
- une variation du taux de croissance à l'infini de - 50 points de base se traduirait pour les Amériques par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable, et pour l'Europe, une dépréciation complémentaire à hauteur de 3,9 millions d'euros aurait été constatée. Sur l'Europe, l'écart d'acquisition net de 8,4 millions d'euros aurait été intégralement déprécié dans le cas d'une baisse du taux de croissance à l'infini de 120 points de base sur le flux terminal. Sur les Amériques, l'écart d'acquisition net de 1,3 millions d'euros aurait été intégralement déprécié dans le cas d'une baisse du taux de croissance à l'infini de 250 points de base sur le flux terminal.



4.6.5 Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 01/01/2019	46 161	151 302	14 956	6 199	218 619
Acquisition	390	8 683	1 265	9 403	19 740
Cession	-737	-11 721	-495	0	-12 953
IFRS 16	1 914	1 085	0	0	2 999
Change	432	1 408	71	47	1 958
Variation des avances	0	0	0	-95	-95
Juste valeur	0	204	0	0	204
Mise en service	2 843	3 676	469	-6 079	909
Au 31/12/2019	51 004	154 637	16 266	9 475	231 382
Au 01/01/2020	51 004	154 637	16 266	9 475	231 382
Acquisition	245	5 460	213	5 690	11 608
Cession	-771	-3 734	-787	0	-5 292
IFRS16	1 305	212	0	0	1 517
Change	-1 611	-3 963	-222	-127	-5 923
Variation des avances	0	0	0	-417	-417
Juste valeur	0	0	0	0	0
Fusion interne	959	-1 284	-348	0	-673
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-11 330	-20 686	-5 299	-8 870	-46 185
Au 31/12/2020	39 801	130 642	9 823	5 751	186 017

Dépréciation / Amortissement (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 01/01/2019	-20 861	-116 094	-11 124	-223	-148 302
Dotation	-1 752	-10 521	-993	-25	-13 291
Reprise	115	11 093	444	0	11 652
IFRS 16	-836	-436	0	0	-1 272
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-73	37	73	226	263
Change	-96	-945	-49	-5	-1 096
Au 31/12/2019	-23 503	-116 866	-11 650	-28	-152 046
Au 01/01/2020	-23 503	-116 866	-11 650	-28	-152 046
Dotation	-2 734	-11 070	-891	-8	-14 703
Reprise	772	3 668	664	0	5 104
Fusion interne	41	884	310	0	1 235
Reclassement en actifs destinés à être cédés	3 719	16 503	3 942	23	24 188
Change	397	2 717	146	1	3 262
Au 31/12/2020	-21 307	-104 163	-7 478	-12	-132 961

Valeur Nette (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 31/12/2019	27 501	37 772	4 616	9 447	79 336
Au 31/12/2020	18 494	26 479	2 345	5 739	53 057

4.6.6 Droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous présente le passage des droits d'utilisation entre 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020.

	31/12/2019	Nouveaux contrats / renouvellements	Cessions / Reclassement	Dotations amortissements	Change	31/12/2020
Droits d'utilisation	2 087	461	-1 015	-455	-65	1 013
Dont Terrains&Constructions	1 398	278	-949	-393	-65	269
Dont Matériel	178	102	-3	-76	0	201
Dont Autres	511	81	-63	13	0	543



4.6.7 Actifs et passifs destinés à la vente

Le Groupe PSB Industries a annoncé le 11 septembre 2020, la cession du pôle Plastibell hors le site de Mar-Lee (USA) conservé au sein de Texen. Ce périmètre, effectivement cédé le 1er janvier 2021 au Groupe Clayens NP, a été traité comme une activité non conservée au sens d'IFRS 5 dans les comptes 2020. A fin décembre 2020, les actifs courants et actifs non courants du périmètre Plastibell en cours de cession ont été présentés pour une valeur nette comptable de 49,9 millions d'euros en « actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » et les passifs directement liés en « passifs directement liés à des actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » pour un montant de

29,3 million d'euros. Les actifs non courants destinés à être cédés incluent une dépréciation de 3,3 millions d'euros afin de mettre ces actifs à la valeur de vente.

Au 31 décembre 2019, les actifs courants et actifs non courants de Topline Tianjin ont été présentés pour une valeur nette comptable de 6,1 millions d'euros en « actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » et les passifs directement liés en « passifs directement liés à des actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » pour un montant de 1 million d'euros. La valeur de l'actif net destiné à être cédé a ainsi été revalorisée fin 2019 au prix de cession net des frais de cession de la vente en cours.

4.6.8 Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prêts	20	38
Dépôts et cautionnements	154	276
Autres*	239	297
TOTAL	413	611

*dont 200 milliers d'euros de trésorerie confiés à l'établissement en charge du contrat d'animation des titres PSB Industries (240 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

4.6.9 Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	9 401	-819	8 582	15 348	-1 285	14 063
Encours	6 419	-523	5 897	8 896	-595	8 302
Produits finis	7 933	-468	7 466	16 442	-1 011	15 431
Marchandises et moules	8 245	-532	7 713	10 199	-631	9 568
TOTAL	31 999	-2 342	29 657	50 884	-3 522	47 363

Les montants sont présentés après élimination des marges internes comprises dans les stocks et encours du périmètre de consolidation.

Le détail des dépréciations de stocks est précisé ci-après :

en milliers d'euros	Matières premières	En-cours	Produits finis	Marchandises et moules	Total
Au 01/01/2020	-1 285	-595	-1 011	-631	-3 522
Dotation	-364	-29	-227	-925	-1 544
Reprise	486	93	372	226	1 176
Change	47	5	10	44	106
Reclassement et variations de périmètre	297	2	389	754	1 442
Au 31/12/2020	-819	-523	-468	-532	-2 342

4.6.10 Clients

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés < 1 an	31 413	48 626
Clients et comptes rattachés > 1 an		
Provisions pour dépréciation	-2 098	-2 357
TOTAL	29 315	46 269

La variation des dépréciations clients est précisée ci-après :

	31/12/2020	31/12/2019
Au 1er janvier	-2 357	-2 324
Dotations	-92	-66
Reprises	123	96
Variation de périmètre	0	5
Reclassement	35	-28
Change	193	-40
Au 31 décembre	-2 098	-2 357

Au 31 décembre, l'analyse des créances clients est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients nets sans retards	27 106	41 640
Retards < 90 jours	2 209	4 443
Retards 90 - 180 jours		186
Retards 180 - 365 jours		
Retards > 1 an		
Clients nets	29 315	46 269

Au 31 décembre 2019, le Groupe a déprécié des créances clients à hauteur de 2,1 millions d'euros sur un total de créances clients échues de 4,3 millions d'euros.

4.6.11 Autres créances

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Créances sociales	52	49
Créances fiscales	3 577	5 363
Charges constatées d'avance	275	1 149
Autres créances	1 543	3 010
Sous-total	5 447	9 570
Provisions pour dépréciation	0	-2
TOTAL	5 447	9 568

4.6.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	27 379	25 559
Placements court terme	61 272	10 275
Total	88 652	35 834

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base de taux court terme.



4.6.13 Capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2020, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2020.

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs existants au 31 décembre 2020 sont 44 810 actions gratuites attribuées au cours des exercices 2017 à 2020 et valorisées au 31 décembre 2020 pour un montant de 846 milliers d'euros charges sociales comprises.

Suivi des plans actions performances :

Au 31/12/2020	AP3b	AP4	AP5	AP6
Autorisation AGE	10/09/2015	10/09/2015	17/05/2018	17/05/2018
Date de décision CA	14/12/2017	04/05/2018	05/03/2019	26/02/2020
date d'acquisition	15/12/2021	05/05/2021	06/03/2022	25/02/2022
conditions de performance	non	oui	oui	non
période de performance		2018<>2020	2019<>2021	
Quantité totale initiale	11 500	17 000	26 285	7 000
Quantité totale actuelle	16 353	24 174	26 285	7 000
dont collaborateurs	16 353	24 174	26 285	3 500
nombre collaborateurs	9	24	28	1
dont mandataires sociaux	0	0	0	3 500
nombre mandataires	0	0	0	1
Quantité caduque	-5 694	-12 808	-10 500	0
Quantité encours	10 659	11 366	15 785	7 000

Chacun des plans contient une clause d'ajustement du nombre d'actions de performance en cas d'opération significative impactant les capitaux propres du Groupe. Cette clause a été activée lors de la scission Baikowski, le montant ajusté se trouve sur la ligne "quantité totale actuelle".

Détail des actions propres

Actions propres	31/12/2020	31/12/2019
en nombre de titres	83 870	85 271
en valeur	2 129	2 504

Écart de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (4.6.2.5 Conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2020 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,2271	1,1411
Peso Mexicain	24,4160	24,5013
Zloty	4,5597	4,4434
Yuan	8,0225	7,8689

Dividendes payés et proposés

Au titre de l'année 2020	en euros/action	en Keuros
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	0,00	0
Dont acompte versé en 2020	0,00	0
Total	0,00	0
Au titre de l'année 2019	en euros/action	en Keuros
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	0,00	0
Dont acompte versé en 2019	0,00	0
Total	0,00	0

4.6.14 Passif financier hors dettes d'exploitation

Détail du passif financier hors dettes d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les sociétés de crédit	24 662	26 392
Dettes obligataires	0	10 000
Dettes de loyers	448	823
Autres dettes financières	84	1 813
Dettes financières long terme	25 194	39 029
Dettes envers les sociétés de crédit (part < 1 an)	56 914	7 790
Découverts bancaires	17	779
Dettes de loyers (part < 1 an)	565	1 264
Autres dettes financières	11 847	213
Dettes financières à moins d'un an	69 343	10 046
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	94 537	49 075
Instruments dérivés long terme	0	0
Instruments dérivés court terme	7	14
TOTAL PASSIF FINANCIER	94 544	49 089

Au 31 décembre 2020, les autres dettes financières long terme comprennent la participation des salariés pour 0,1 million d'euros, dont la gestion est internalisée, et une dette de 11,8 millions d'euros correspondant à la neutralisation temporaire du montant de cash encaissé le 31 décembre 2020 pour la cession du périmètre Plastibell qui a été effectivement réalisée le 1er janvier 2021.

Analyse par devise du passif financier

	31/12/2020	31/12/2019
Euro	90 151	43 162
Dollar US	4 309	3 831
Zloty	2	786
Yuan	0	0
Peso Mexicain	82	1 310
TOTAL	94 544	49 089

Les chiffres ci-dessus correspondent à la contrevaletur en euros des passifs financiers libellés en devise étrangère au 31 décembre 2020.

Analyse par échéance du passif financier

	31/12/2020	31/12/2019
< 12 mois	69 350	10 058
13 et 24 mois	7 080	17 363
25 et 36 mois	5 769	6 992
37 et 48 mois	4 747	5 656
49 et 60 mois	3 623	4 327
> 60 mois	3 975	4 693
TOTAL	94 544	49 089

Analyse des dettes de loyers

en milliers d'euros	31/12/2020	Dont courant	Dont non courant
Total dettes de loyers	1 013	565	448
Dont immobilier	269	115	154
Dont Autre	744	450	294



Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

Au cours de l'exercice 2020, les passifs financiers issus des activités de financement ont augmenté de 46,2 millions d'euros et s'établissent à 94,5 millions d'euros (48,3 millions d'euros à fin 2019). La partie cash de cette variation est de

+55,1 millions d'euros et la partie non cash de -8,9 millions d'euros, dont -8,1 millions d'euros liés aux variations de périmètre et -0,7 million d'euros d'effet change.

	31/12/2019	Variation "cash" 2020	Variation non "cash" 2020		31/12/2020
			Acquisition	Sortie	
Dettes obligataire	10 000	-10 000			
Dettes envers les sociétés de crédit	34 183	53 697		-6 096	81 576
Dettes de loyers	2 087	-463		-430	1 013
Autres dettes financières	2 026	11 847*		-1 600	11 931
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES**	48 296	55 081		-8 126	94 520

*correspond à la neutralisation temporaire du montant de cash encaissé le 31 décembre 2020 pour la cession du périmètre Plastibell qui a été effectivement réalisée le 1er janvier 2021. La variation nette des passifs financiers dans le tableau des flux de trésorerie est donc de 43,2 millions d'euros.

**Dettes financières dont les flux sont classés en activité de financement dans le tableau de flux de trésorerie, ce qui n'est pas le cas du découvert bancaire.

Clauses de covenants bancaires

Au 31 décembre 2020, 50 millions d'euros de dettes financières sont assortis de clauses pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non-respect.

Au 31 décembre 2020, le Groupe satisfait l'ensemble des ratios. Le Gearing ratio comptable (Dettes Financières Nette / Situation Nette) s'élève à 6 % (9 % en 2019) et le Leverage ratio comptable (Dettes Financières Nette / EBITDA) à 1,0 x (-0,6 x en 2019).

Ces deux ratios repris dans la convention de crédit syndiqué signée le 6 février 2019 sont inférieurs aux limites applicables qui sont au 31 décembre 2020 < 150 % et 3x.

Le Groupe avait obtenu sur le 1er semestre 2020 l'accord des partenaires bancaires concernés afin d'aménager les conditions du Leverage ratio jusqu'à juin 2021 (accord obtenu sur les tests au 30 juin 2020 et 31 décembre 2020).

4.6.15 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionné au Bilan
Au 31/12/2018	4 301	-	4 301
Coût 2019	394	-	394
Variation actuarielle	473	-	473
Changement régime/périmètre	10	-	10
Paievements	-174	-	-174
Au 31/12/2019	5 004	-	5 004
Coût 2020	191		191
Variation actuarielle	473		473
Changement régime	1 014		1 014
Changement périmètre	-1 412		0
Paievements	-132		-132
Au 31/12/2020	5 138		5 138

Composante de la charge annuelle	2020	2019
Coûts des services passés	154	306
Charge d'intérêt	36	88
Au 31 décembre	191	394

La ventilation des coûts des services passés est détaillée ci-dessous :	2020	2019
Coût des ventes	-93	195
Recherche et développement	-11	13
Commercial	32	34
Administratif	227	64
Au 31 décembre	154	306

Hypothèses actuarielles principales retenues	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	0,40%	0,70%
Taux variable de rendement des actifs financiers	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	1,00 - 4,26 %	1,00 - 4,26 %
Table de mortalité	INSEE 2014-2016 par sexe	INSEE 2013-2015 par sexe
Age moyen de départ	Age "taux plein"	Age "taux plein"

Analyse de sensibilité des provisions pour retraite et avantages assimilés

Une variation de +0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2020 de -155 milliers d'euros.

Une variation de -0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2020 de +163 milliers d'euros.

Une variation de +1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2020 de +681 milliers d'euros.

Une variation de -1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2020 de -580 milliers d'euros.

4.6.16 Provisions pour risques et charges

Échéance > 1 an (en milliers d'euros)	Risques Sociaux	Risques Commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2020	0	0	97	97
Dotation	0	0	444	444
Utilisation	0	0	-262	-262
Reprise	0	0	-2	-2
Reclassement	0	0	-157	-157
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Au 31/12/2020	0	0	122	122
Échéance < 1 an (en milliers d'euros)	Risques Sociaux	Risques Commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2020	845	0	0	845
Dotation	131	181	376	688
Utilisation	-106	0	0	-106
Reprise	-24	0	-71	-95
Reclassement	-242	-182	71	-353
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	0	1	-5	-4
Au 31/12/2020	604	0	371	975

Ventilation dans le compte de résultat :

	Opérationnel	Financier	Total 2020	Total 2019
Dotation	1 132	-	1 132	159
Utilisation	-368	-	-368	-382
Reprise	-97	-	-97	-201
Reclassement	-509	-	-509	0
Variation de périmètre	0	-	0	-2
Change	-4	-	-4	11

4.6.17 Autres dettes

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	2 616	3 703
Dettes sociales	10 901	11 704
Dettes fiscales	937	2 356
Dettes diverses	1 006	2 352
Total	15 461	20 115

4.6.18 Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liée à l'activité et au financement du Groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de prêts à taux fixe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers en centralisant l'engagement des opérations et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du Groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe utilise uniquement des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) comme types d'instruments de gestion du risque de taux d'intérêts. Ces contrats ont pour objectif la sécurisation et l'optimisation des charges financières du Groupe, ainsi que la gestion de la répartition entre dette à taux variable et à taux fixe.

Ces contrats d'échange de taux d'intérêts permettent au Groupe d'emprunter à taux variable, et d'échanger celui-ci contre un taux fixe.

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor pour l'Euro, et le Libor pour l'USD. Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable en taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.



Au 31 décembre 2020, et après prise en compte des couvertures, 45 % des dettes financières sont à taux fixe (96% hors le tirage sur le crédit syndiqué).

	31/12/2020	31/12/2019
Total taux fixe ou couvert	42 837	45 465
Total taux variable*	51 700	3 611
TOTAL	94 537	49 076

* dont découvert bancaire pour 17K€ au 31/12/2020 et 779 K€ au 31/12/2019

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 0,7 million d'euros contre 0,5 million d'euros en 2019 IFRS 5 et représente un coût moyen 2020 de 1,0 % de la dette moyenne annuelle, en baisse par rapport à 2019 IFRS 5 (1,4 %).

Sensibilité du résultat financier au taux d'intérêt

Au 31 décembre 2020, environ 25 % de la dette en US Dollars et 56 % de la dette en Euros est à taux variable.

Le tableau ci-dessous indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 50 points de base (0,5 %) et 100 points de base (1,0 %) de l'Euribor 3 mois et du Libor USD 3 mois, toutes choses égales par ailleurs. Les taux de référence retenus pour la simulation sont les taux moyens de l'année 2020 (0,6567 % pour le Libor USD 3 mois et -0,4248 % pour l'Euribor 3 mois).

Cette simulation ne porte que sur la dette en US Dollars et en Euros à taux variable non couverte par un instrument financier (1,1 million d'US Dollars et 50,6 millions d'euros).

	+50 pb	+100 pb
Produits de trésorerie ou équivalent*	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-44	-302
Coût net de l'endettement financier	-44	-302

*Il a été retenu comme hypothèse que les excédents de trésorerie ne seront pas placés sur des supports procurant une rémunération significative

Sensibilité au taux de change

Ces tableaux indiquent, toutes choses égales par ailleurs, la sensibilité du résultat net et des capitaux propres consolidés du Groupe au risque de change lié à la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations simulées sont celles par rapport à l'euro des devises suivantes : USD, PLN, MXN, en prenant pour référence les taux moyen et taux de clôture de l'année 2020.

	Variation du cours moyen			Impact sur le résultat net des activités poursuivies		
	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN
+15 %	1,3123	5,1099	28,1765	1 351	-17	-21
+5 %	1,1982	4,6656	25,7264	494	-6	-8
taux moyen 2020	1,1411	4,4434	24,5013	0	0	0
-5 %	1,0840	4,2212	23,2762	-546	7	8
-15 %	0,9699	3,7769	20,8261	-1 828	23	28

	Variation du cours de clôture			Impact sur les capitaux propres		
	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN
+15 %	1,4112	5,2437	28,0784	-436	-2 321	-1 584
+5 %	1,2885	4,7877	25,6368	-159	-847	-578
taux clôture 2020	1,2271	4,5597	24,4160	0	0	0
-5 %	1,1657	4,3317	23,1952	176	936	639
-15 %	1,0430	3,8757	20,7536	590	3 140	2 143

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le Groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectuent en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations de certaines devises étrangères, tant au niveau des flux opérationnels et financiers de certaines entités que de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères.

L'objectif de la politique générale du Groupe est de minimiser le risque de change de chaque filiale par rapport à sa propre devise comptable. Cette exposition au risque de change transactionnel correspond aux transactions libellées dans une devise autre que la devise de comptabilité et concerne principalement une filiale française ayant des flux en USD, ainsi que les filiales mexicaines et polonaises.

La politique du Groupe, appliquée par l'ensemble de ses filiales opérationnelles concernées, est de conclure des achats/ventes de devises, soit au comptant soit à terme. De plus, cette politique exclut tout engagement dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme pouvant exister, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Le Groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture. L'exposition nette au risque de change est suivie régulièrement.

Au 31 décembre 2020, il n'y a aucun instrument dérivé en cours pour couvrir son risque de change.

Par ailleurs, les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe, résultant de la conversion en euros des bilans et comptes de résultats des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Les devises sur lesquelles porte ce risque sont principalement l'USD, le PLN et le MXN.

Les devises sur lesquelles porte ce risque sont principalement l'USD, le PLN et le MXN.

Risque de liquidité

	Dettes financières	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
Au 31/12/2019				
Échu		4 723	209	4 932
< 3 mois	779	26 072	28 426	55 278
3 à 12 mois	9 265		3 703	12 968
1 à 5 ans	34 338			34 338
> 5 ans	4 694			4 694
TOTAL	49 076	30 795	32 338	112 209
Au 31/12/2020				
Echu		2 133	869	3 001
< 3 mois	17	14 233	19 779	34 029
3 à 12 mois	69 326		3 003	72 329
1 à 5 ans	21 219			21 219
> 5 ans	3 975			3 975
TOTAL	94 537	16 365	23 650	134 553

Risque de capital

PSB Industries gère son capital en utilisant deux ratios :

- l'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (le Gearing) ;
- l'autre égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA (le Leverage).

La politique de PSB Industries est de contenir ses ratios respectivement en dessous de 150 % et de 3,0 x en dehors des

périodes de forte croissance ou la limite peut être portée à 175 % et de 3,5 x.

Au 31 décembre 2020, 50 millions d'euros de dettes financières sont assorties de clauses portant sur les deux ratios financiers énoncés ci-dessus. Le Groupe satisfait à ces ratios.

La dette financière nette au 31 décembre 2020 s'élève à 5,9 millions d'euros (Dette Financière Brute – Trésorerie).

	2020	2019
Total des Dettes financières	94 537	49 075
Trésorerie et équivalents	-88 652	-35 834
Endettement net (1)	5 885	13 242
Capitaux propres (2)	102 732	152 468
Gearing ratio Non Proforma (1)/(2) *	6%	9 %
Gearing ratio Proforma *	6%	9 %
EBIT	-19 838	8 323
Amortissements et provisions	25 731	15 153
EBITDA Non Proforma (3) *	5 893	23 476
Leverage Non Proforma * (1)/(3)	1,0	0,6
Leverage Proforma *	1,0	0,6

*Le calcul pro-forma revient à exclure du calcul les impacts estimés liés aux entrées de périmètre ayant eu lieu au cours de l'exercice.

4.6.19 Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimés à partir des modèles de valorisations communément utilisés, prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

Instruments financiers dérivés actifs au 31/12/2020

Instruments de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Couverture de juste valeur		
TOTAL	0	0
Instruments de taux d'intérêts	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Libor USD 3M/taux fixe		
2021		
2022 et plus		
TOTAL	0	0
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		0
ACTIFS COURT TERME		
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		0
ACTIFS LONG TERME		



Instruments financiers dérivés passifs au 31/12/2020

Instruments de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
USD vente à terme	0	
Couverture de juste valeur		
TOTAL		
Instruments de taux d'intérêts	Montants notionnels (en K euros)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Libor USD 3M/taux fixe		
2021	480	7
2022 et plus		
TOTAL	480	7
Instruments financiers dérivés passifs court terme		7
Instruments financiers dérivés passifs long terme		0

Comptabilisation des instruments financiers

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

Instruments de change	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
Valeur de marché au 31/12/2019	0	0	0
Impact sur le résultat des activités cédées			
Impact sur le résultat financier		0	
Impact sur les capitaux propres	0		
Valeur de marché au 31/12/2020	0	0	0
Instruments de taux			
Valeur de marché au 31/12/2019	8	0	0
Impact sur le résultat opérationnel			
Impact sur le résultat financier			
Impact sur les capitaux propres	-15		
Valeur de marché au 31/12/2020	-7	0	0

4.6.20 Engagements hors bilan

	À 1 an au plus	À 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Engagements reçus					
Financement bancaire				0	0
Cautions				0	0
Nantissements				0	0
Engagements donnés					
Cautions				0	0
Nantissements				0	0
Autres*	480			480	3632

*Les montants des autres engagements correspondent aux montants du nominal des instruments financiers pour la couverture de taux et de change.

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

4.6.21 Résultat par action

Le résultat net part du Groupe par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (3 675 000 actions) auquel s'ajoutent, pour l'exercice 2020, 53 858 actions gratuites considérées comme potentiellement dilutives et à l'exclusion des titres d'autocontrôle, soit 96 084 actions en moyenne (57 431 sur 2019).

	2020	2019 IFRS 5	2019
Résultat net part du groupe (en K euros)	-45 592	11 916	11 916
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 578 916	3 677 621	3 677 621
Résultat net part du groupe par action (en euros)	-12,74	3,24	3,24
dont au titre des activités poursuivies	-6,03	1,70	1,36
dont au titre des activités non conservées	-6,71	1,54	1,88
Résultat net part du groupe par action dilué (en euros)	-12,74	3,24	3,24
dont au titre des activités poursuivies	-6,03	1,70	1,37
dont au titre des activités non conservées	-6,71	1,54	1,88

4.6.22 Coût des ventes, matières et sous-traitance

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019 IFRS 5	31/12/2019
Matières et sous-traitance	76 933	100 543	132 288
dont variation de stock	4 968	-602	-2 975
dont pertes et gains de change	-144	-67	-73
Main d'oeuvre (y compris intérim)	36 274	45 400	61 198
Amortissements industriels	10 219	9 998	13 271
Autres coûts de production	16 429	20 030	27 072
Total	139 855	175 970	233 829

4.6.23 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 0,4 million d'euros en 2020 soit 0,25 % du chiffre d'affaires.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue - parfois plusieurs années - pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

4.6.24 Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivant :

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019 IFRS 5	31/12/2019
Coût des ventes	33 128	39 134	53 071
Recherche et développement	155	272	875
Commercial	2 914	2 829	3 908
Administratif	8 102	8 354	11 091
Total	44 299	50 588	68 945

L'effectif global du Groupe fin 2020, hors intérim, s'élève à 1 107 personnes.

4.6.25 Amortissements et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

en milliers d'euros	2020	2019 IFRS 5	2019
Amortissements			
Relations clients	-241	-242	-612
Autres immobilisations incorporelles	-437	-275	-366
Constructions	-1 867	-1 806	-2 583
Installations techniques, matériel et outillage	-8 154	-7 996	-10 395
Autres immobilisations corporelles	-583	-684	-985
Total	-11 282	-11 004	-14 942
Dépréciations nettes			
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	-12 469	0	0
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-575	-201	-175
Immobilisations financières			0
Stocks	-368	0	-655
Clients	31	30	30
Autres actifs			7
Total	-13 381	-171	-794

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019 IFRS 5	31/12/2019
Coût des ventes	-10 219	-9 998	-13 271
Recherche et développement	-109	-105	-105
Commercial	-1	-4	-5
Administratif	-712	-655	-950
Amortissement de la Customer Relationship	-241	-242	-612
Total	-11 282	-11 004	-14 942



4.6.26 Détail des autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	Jan - Déc 2020	Jan - Déc 2019 (IFRS 5)	Jan - Déc 2019
Crédit d'impôt recherche	314	156	431
Plus-value de cession d'actifs	-25	507	511
Dotation aux provisions et dépréciations	-1 608	227	233
Autres	-409	-173	85
TOTAL	-1 728	717	1 260

Hors crédit d'impôt recherche, les autres charges opérationnelles de -2,0 millions d'euros intègrent notamment -1,0 million d'euros liés à la modification du régime d'indemnités de départ en retraite en France et -1,0 million d'euros liés à la fermeture du site de Reynosa.

4.6.27 Définition et détermination de l'EBITDA

Les principaux agrégats du groupe PSB Industries sont l'EBITA, l'EBIT et l'EBITDA, dont les constructions sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Aussi, la détermination de l'EBITDA (Earnings Before Tax Depreciation and Amortization) se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2020	dont amortissements et provisions	31/12/2019 IFRS 5	dont amortissements et provisions	31/12/2019	dont amortissements et provisions
Chiffre d'affaires	150 052		202 014		266 194	
Matières et sous-traitance	-76 933		-100 543		-132 288	
Marge brute	73 119		101 471		133 907	
Coûts des ventes	-62 922	-10 201	-75 427	-10 059	-101 542	-13 331
Frais de recherche et développement	-375	-105	-521	-106	-1 582	-111
Frais commerciaux et de distribution	-3 714	-68	-3 788	-4	-5 120	-15
Coûts administratifs	-11 508	-1 038	-12 809	-964	-17 988	-1 316
Autres produits et charges opérationnels	-1 728	-1 608	717	227	1 260	233
Résultat opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence (EBITA)	-7 128		9 642		8 935	
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	-12 710	-12 710	-242	-242	-612	-612
Résultat opérationnel (EBIT)	-19 838	-25 731	9 400	-11 148	8 323	-15 153
Amortissements	23 751		11 004		14 942	
Provisions passif	1 980		144		211	
EBITDA	5 893		20 534		23 476	

4.6.28 Produits et charges financiers

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019 IFRS 5	31/12/2019
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie	77	218	80
Coût de l'endettement financier brut	-797	-755	-881
Coût net de l'endettement financier	-719	-537	-801
Variation valeur des instruments financiers	14	182	182
Gains et pertes de change	-758	21	14
Autres	-68	-555	-612
Autres produits et charges financiers	-813	-352	-416
Total	-1 532	-889	-1 217

4.6.29 Impôts

En France, un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 1990 dont PSB Industries est la tête de groupe. Aux États-Unis, un régime d'intégration fiscale est constitué, dont Mar-Lee est la tête de groupe.

Au 31 décembre 2020, la charge fiscale s'analyse comme suit :

	2020	2019 IFRS 5	2019
Impôt exigible			
Charge d'impôt exigible	-192	1 772	2 264
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs		0	17
Impôt différé			
Différences temporelles	408	494	-165
Variation de taux	0	0	0
TOTAL IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	216	2 266	2 115

Réconciliation de la charge d'impôt

	2020	2019 IFRS 5	2019
Réconciliation de la charge d'impôt			
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	-21 586	6 245	4 990
Impôt sur les résultats	216	2 266	2 115
Résultat comptable avant impôt (A)	-21 370	8 511	7 106
Charge d'impôt théorique (28% en 2020 et 31% en 2019)	-5 984	2 383	2 203
Complément d'impôt sur les sociétés	35	17	38
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 136	0	0
Différentiel de taux des filiales étrangères	224	-152	-172
Variation de taux N versus N-1	0	-198	-166
Différence permanente (CIR compris)	-642	-485	-529
Non activation des pertes	3 467	786	786
Autres	-20	-85	-44
Charge d'impôt réelle	216	2 266	2 116
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	-1,01%	26,62%	29,78%

Variation des impôts différés

	2020	2019
Impôts différés nets au 1er janvier	516	-2 319
Produit (charge) de l'exercice	-408	165
Impôts directement imputés en capitaux propres	67	153
Autres effets (change, périmètre, résultat des activités non conservées, etc.)	1 885	2 517
Impôts différés nets au 31 décembre	2 060	516

Origine des impôts différés actif et passif

	2020			2019		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	2 898	-41	0	2 857	-156
Stocks	117	0	-65	182	0	-28
Instruments financiers	2	0	0	2	0	-1
Autres actifs	505	0	-62	567	0	30
Report fiscaux et déficitaires	0	0	-145	145	0	-80
Provisions pour retraites	1 424	0	256	1 051	0	58
Autres provisions	926	0	106	820	0	12
Différences fiscales temporaires	509	0	-259	0	-768	176
Autres	1 475	0	-198	0	162	154
Reclassement actif/passif	-2 274	-2 274		843	843	0
TOTAL	2 684	624	-408	3 610	3 094	165

Au 31 décembre 2020, compte tenu du caractère incertain de recouvrabilité, le Groupe n'a pas activé certains déficits reportables pour un montant d'impôt de 6 218 milliers d'euros. Par ailleurs, de par son caractère incertain, le Groupe n'a pas reconnu d'impôt différé actif lié aux crédits d'impôts futurs pour un montant de 1 966 milliers d'euros.



4.6.30 Information sectorielle

Par secteur d'activité

Consécutivement à la cession du périmètre Plastibell qui couvrait le secteur d'activité Santé & Industrie, la Direction du Groupe analyse désormais la performance financière de manière globale, sans que ne soit identifié de secteur opérationnel distinct au sein de Luxe & Beauté.

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Les actifs non courants consistent en des immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et des écarts d'acquisition. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires 2020	Chiffre d'affaires 2019	Chiffre d'affaires 2019 IFRS 5
France	74 073	98 055	127 563
Europe (hors France)	37 534	46 644	64 226
Amérique	37 970	56 382	71 654
Asie	434	879	1 137
Autres	41	54	1 615
Total	150 052	202 014	266 194
en milliers d'euros	Immos corp et incorp 2020	Immos corp et incorp 2019	
France	41 009	54 638	
Europe (hors France)	7 004	12 475	
Amérique	8 534	16 776	
Asie	4	11	
TOTAL	56 551	83 899	

4.6.31 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration	2020	2019
Rémunération de l'activité des administrateurs	142	161

4.6.32 Rémunération des dirigeants

	2020	2019
Avantages à court terme	1 332	1 173
Avantages à long terme	0	0
Charges d'AGA	58	25
Total rémunération	1 391	1 198

Cette rémunération, hors charges patronales, concerne les membres du Comex. L'augmentation par rapport à 2019 s'explique par une présence à 100% des membres du COMEX sur l'année 2020.

Une charge de 67 milliers d'euros a été comptabilisée en 2020 au titre des régimes à cotisation définie pour les dirigeants.

4.6.33 Événements postérieurs à la clôture

Le 11 septembre 2020, le groupe PSB Industries a annoncé l'entrée en négociations exclusives en vue de la cession du pôle Plastibell. La cession a effectivement eu lieu le 1er janvier 2021 hors le site de Mar-Lee (USA) conservé au sein de Texen.

4.6.34 Honoraires des commissaires aux comptes

en euros HT	Mazars			Ernst & Young (EY)				
	Commissaire aux comptes	Réseau	Total	%	Commissaire aux comptes	Réseau	Total	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
PSB Industries SA	40 500		40 500	20%	70 600		70 600	32%
Filiales intégrées globalement	116 300	31 400	147 700	74%	117 500	26 400	143 900	65%
Sous-total	156 800	31 400	188 200	94%	188 100	26 400	214 500	97%
Services autres que la certification des comptes*								
PSB Industries SA			0	0%	1 500		1 500	1%
Filiales intégrées globalement	12 000		12 000	6%	4 200		4 200	2%
SOUS-TOTAL	12 000	0	12 000	6%	5 700	0	5 700	3%
TOTAL	168 800	31 400	200 200	100%	193 800	26 400	220 200	100%

*Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, attestations, procédures convenues, due diligence et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes).

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société PSB Industries

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PSB Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition des activités poursuivies

(Paragraphe 4.6.2.5 et 4.6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des écarts d'acquisition des activités poursuivies du Groupe s'élève à 9,7 millions d'euros au regard d'un total bilan de 273,4 millions d'euros.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquels un écart d'acquisition a été affecté sont soumis au moins une fois par an par la direction à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune de ces UGT ou groupes d'UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale.

Au 31 décembre 2020, votre Groupe a procédé à la clôture aux tests annuels de valeur relatifs aux écarts d'acquisition et les résultats de ces tests l'ont conduit à comptabiliser les dépréciations suivantes dans ses comptes consolidés :

- dépréciation de l'écart d'acquisition résiduel porté par Luxe & Beauté Europe pour un montant de 11,8 millions d'euros
- dépréciation de l'écart d'acquisition résiduel porté par Luxe & Beauté Amériques pour un montant de 0,9 million d'euros

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition des activités poursuivies constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction, dans le contexte de la crise liée à la Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie d'évaluation des écarts d'acquisition appliquée par votre Groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie lors des tests de perte de valeur au 31 décembre 2020, notamment :

- des éléments composant la valeur comptable de chaque UGT ou groupe d'UGT testé et de leur cohérence avec les projections des flux de trésorerie ;
- de la conformité de ces projections de flux de trésorerie avec le budget 2021 présenté au conseil d'administration et, pour les quatre années suivantes, de leur cohérence avec le plan opérationnel du groupe revu dans le contexte de la crise liée à la Covid-19 ;
- du calcul du taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (« WACC »)

Enfin, nous avons examiné l'analyse de sensibilité des tests de perte de valeur effectuée par la direction.



Présentation et évaluation des groupes d'actifs destinés à être cédés, des passifs directement liés et du résultat des activités non conservées

(Paragraphe 4.1, 4.6.2.5, 4.6.7 des des comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, le résultat net des activités non conservées s'établit à -24 millions d'euros et correspond principalement au pôle Plastibell qui a fait l'objet d'un accord de cession sur l'exercice, hors le site de Mar-Lee (USA) conservé au sein de Texen.

Les impacts sur le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2020 sont précisés dans les paragraphes 4.1 et 4.6.7 des comptes consolidés.

Nous avons, au regard de leur importance significative dans les comptes de votre Groupe, considéré la présentation et l'évaluation des groupes d'actifs destinés à être cédés, des passifs directement liés et du résultat des activités non conservées comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance du protocole de cession, et des événements et circonstances spécifiques à cette cession, et apprécier la cohérence de ces éléments avec les évaluations et classifications retenues par la direction,
- examiner les critères retenus par la direction pour présenter certains actifs en actifs destinés à être cédés, et certaines activités en activités non conservées au compte de résultat ; nous avons examiné leur conformité aux normes comptables,
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSB Industries par votre assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet MAZARS et du 15 juin 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une



anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Annecy et Lyon, le 26 février 2021
Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Séverine HERVET

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain LAURIA



4.8 Comptes sociaux annuels et Annexe

4.8.1 Comptes sociaux annuels de PSB Industries SA

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actif Immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 959	3 407
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0
Immobilisations corporelles		
Terrains	11	11
Constructions	0	58
Autres immobilisations corporelles	144	234
Immobilisations corporelles en cours	0	0
Immobilisations financières		
Participations	22 447	34 237
Actions propres	1 683	1 997
Prêts	23 043	19 274
Autres immobilisations financières	38	56
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	51 323	59 274
Actif Circulant		
Avances et acomptes versés	0	181
Créances Clients	450	56
Autres créances	51 405	62 249
Disponibilités	67 639	23 232
Charges constatées d'avance	79	121
TOTAL ACTIF CIRCULANT	119 573	85 840
Écarts de conversion actif	690	501
TOTAL DE L'ACTIF	171 586	145 614

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres		
Capital social	7 350	7 350
Primes	1 644	1 644
Écart de réévaluation	0	0
Réserve légale	735	735
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	112 588	101 974
Résultat de l'exercice (bénéfice)	-18 228	10 613
Provisions réglementées	312	295
TOTAL CAPITAUX PROPRES	104 402	122 612
Provisions pour risques et charges	759	702
TOTAL DES PROVISIONS	759	702
Autres emprunts obligataires	0	10 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54 383	5 088
Emprunts et dettes financières divers	8 175	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	833	1 701
Dettes fiscales et sociales	2 784	2 602
Autres dettes	70	2 908
TOTAL DES DETTES	66 245	22 299
Écarts de conversion passif	180	1
TOTAL DU PASSIF	171 586	145 614



Compte de résultat

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Vente de services	4 961	5 370
Reprises sur provision et transfert de charges	522	52
Autres produits	982	714
Total des produits d'exploitation	6 465	6 136
Autres achats et charges externes	-2 375	-4 001
Impôts et taxes	-86	-95
Salaires, traitements et charges sociales	-3 625	-3 323
Dotations aux amortissements et provisions	-1 368	-924
Autres charges	-131	-123
Total des charges d'exploitation	-7 586	-8 466
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 121	-2 330
Produits financiers de participation	1	7 851
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
Autres produits financiers	1 007	2 750
Reprises sur provision et transfert de charges	201	3 653
Total des produits financiers	1 209	14 254
Intérêts et charges assimilés	-475	-354
Autres charges financières	-815	-1 512
Dotations aux provisions sur l'actif financier	-17 753	-539
Total des charges financières	-19 042	-2 405
RÉSULTAT FINANCIER	-17 834	11 849
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-18 955	9 519
Cessions d'autres immobilisations	43	44
Autres produits exceptionnels	0	81
Total des produits exceptionnels	43	125
VNC des autres immobilisations cédées	-65	-51
Autres charges exceptionnelles	-17	-62
Total des charges exceptionnelles	-83	-114
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-40	11
Impôt sur les bénéfices	767	1 083
TOTAL DES PRODUITS	8 173	28 379
TOTAL DES CHARGES	-26 401	-17 765
BÉNÉFICE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-18 228	10 613

4.8.2 Annexe aux comptes sociaux annuels

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

4.8.2.1 Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'année 2020, PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. À ce titre, elle fournit de nombreuses prestations administratives, commerciales et stratégiques à ses filiales et a assuré pour partie le financement des acquisitions et du besoin en fonds de roulement de ses filiales. PSB Industries SA a également géré le processus de cession du périmètre Plastibell et coordonné la gestion de crise liée à la COVID 19.

4.8.2.2 Principes comptables

Le présent bilan et compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code du commerce ainsi que du règlement 2014-3 relatif au plan comptable retenant notamment les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

4.8.2.3 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles (dont logiciels) sont amorties sur une durée de cinq exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

agencement terrains	10 ans	linéaire
constructions	30 ans	linéaire
agencements	10 ans	linéaire
meublé de bureau	10 ans	linéaire
matériel de bureau	5 ans	linéaire
matériel de transport	5 ans	linéaire



Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Concernant les dettes et créances en devises, la société a recours à la position globale de change, permettant ainsi de limiter les provisions pour pertes latentes au risque net global découlant de la position de l'entreprise devise par devise.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

Engagement en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetés (au prorata de l'ancienneté).

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

La société utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Toutes les opérations sont conformes à la politique interne de gestion des risques de taux et change et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Pour les couvertures d'actifs ou passifs existants, les instruments dérivés de couverture de change sont évalués à leur juste valeur au bilan et la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Le résultat de la couverture est présenté dans la même rubrique (exploitation, financier, exceptionnel) que l'élément couvert. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Intégration fiscale

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 1990, dont la tête de groupe est PSB Industries.

4.8.2.4 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Valeur brute				
Logiciels	4 577	1 730	0	6 307
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
TOTAL	4 577	1 730	0	6 307
Amortissements et provisions				
Logiciels	1 170	1 179		2 348
TOTAL	1 170	1 179	0	2 348

En 2017, le Groupe a engagé le développement d'un ERP. Le core model a été finalisé fin 2018 et mis en service au 1er janvier 2019. Son déploiement a débuté en janvier 2019 et se poursuit. Au 31 décembre 2020, les coûts engagés au titre de ce projet et comptabilisés dans les logiciels s'élèvent à 5 674 milliers d'euros.

4.8.2.5 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Valeur brute				
Terrains	11			11
Constructions	725			725
Installations techniques, matériels et outillages	81			81
Autres immobilisations corporelles	604	6	-109	501
Immobilisations corporelles en cours	0			0
TOTAL	1 421	6	-109	1 318
Amortissements et provisions				
Terrains	0			0
Constructions	709	16		725
Installations techniques, matériels et outillages	40	6		46
Autres immobilisations corporelles	370	68	-46	392
TOTAL	1 119	90	-46	1 164

4.8.2.6 Immobilisations financières

Immobilisations financières (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Valeur brute				
Participations	34 237	5 905	0	40 142
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres prêts	19 217	17 218	-13 461	22 974
Autres prêts - intérêts à recevoir	56	69	-56	69
Actions propres	2 504	528	-904	2 129
Autres titres immobilisés	56		-19	37
Autres créances immobilisées	239	375	-414	200
Total	56 310	24 095	-14 855	65 550
Amortissements et provisions				
Titres DTP	0	17 695		17 695
Actions propres	747	18	-119	646
Total	747	17 713	-119	18 341
Actions propres				
En nombre de titres	85 271	31 077	-32 478	83 870
En valeur (FIFO)	2 504	528	-904	2 129

Au 31 décembre 2020, le cours de PSB Industries s'établit à 17,70 euros. Au cours du 1er semestre 2020, PSB Industries a mené un plan de rachat d'actions pour un montant de 111 keuros. 7 000 actions propres ont été acquises à cette occasion.

Le 14 décembre 2020, la première phase du plan d'attribution d'actions gratuites acté par le Conseil d'administration du 14 décembre 2017 arrivait à échéance et 10 659 actions ont été attribuées.

En 2020, PSB Industries a octroyé à ses filiales de nouveaux prêts pour 17,2 millions d'euros.

4.8.2.7 Provisions inscrites au bilan

Provisions inscrites au bilan (en milliers d'euros)	Au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Valeur brute				
Provisions pour risques	702	509	-452	759
Provisions réglementées	295	17		312
Provisions pour dépréciation	747	17 795	-201	18 341
Total	11 892	18 321	-653	19 413

Les titres de DTP ont été dépréciés pour un montant de 17,7 millions d'euros afin de ramener leur valeur au prix convenu dans la cession qui est intervenue le 1er janvier 2021.

4.8.2.8 État des créances

en milliers d'euros	Montant Brut
Impôt sur les bénéfices	1 370
Prêts court terme filiales	49 448
Autres créances	587
Total	51 405

4.8.2.10 Charges à payer

en milliers d'euros	Montant Brut
Fournisseurs factures non parvenues	637
Dettes fiscales et sociales	919
Autres dettes	0
Total	1 556

4.8.2.9 État des dettes

en milliers d'euros	Montant Brut
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	62 558
Emprunts court terme filiales	
Fournisseurs et comptes rattachés	833
Intégration fiscale	1 060
Impôt sur les bénéfices	0
Autres dettes fiscales et sociales	1 724
Autres dettes	70
Total	66 245

4.8.2.11 Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant Brut
Prêts - Intérêts	48
Autres créances	403
Total	451



4.8.2.12 Capitaux propres

	Au 01/01/2020	Affectation du résultat	Dividendes versés	Dotation / reprise	Résultat 2020	Au 31/12/2020
Capital	7 350					7 350
Primes et réserves	104 353	10 614				114 967
Résultat	10 614	-10 614			-18 228	-18 228
Provisions réglementées	295			17		312
Total	122 612	0	0	17	-18 228	104 401

Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.

Actions de performance

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration a attribué 11 500 actions gratuites de performance (16 353 après relution) à certains salariés de PSB Industries le 14 décembre 2017, 17 000 actions gratuites de performance (24 174 après relution) à certains salariés de PSB Industries le 4 mai 2018, 26 285 actions gratuites de performance à certains salariés de PSB Industries le 5 mars 2019 et 7 000 actions gratuites de performance à certains salariés de PSB Industries le 26 février 2020.

Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de PSB Industries et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. Pour ce faire, l'acquisition définitive d'une partie des actions est soumise à des conditions de performance et à l'obligation de présence au sein de la société à la date définitive d'acquisition soit le 15 décembre 2021 pour le plan décidé en 2017, le 5 mai 2021 pour le plan décidé en 2018, le 6 mars 2022 pour le plan décidé en 2019 et le 25 février pour le plan décidé en 2020.

Au 31 décembre 2020, demeurent 44 810 actions de performance en période d'acquisition autorisée par les Conseils d'administration du 14 décembre 2017, du 4 mai 2018, du 5 mars 2019 et du 26 février 2020.

Au titre de ces attributions, la société a provisionné au cours de l'exercice 2020, une charge de 99 478 euros.

Les 44 810 actions gratuites de performance restant attribuables sont les seuls éléments potentiellement dilutifs existants chez PSB Industries SA.

4.8.2.13 Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Montant Brut
Charges constatées d'avance	79
Produits constatés d'avance	180

4.8.2.14 Ventilation du chiffre d'affaires net

Ventilation du chiffre d'affaires net	Montant Brut
France	3 518
Export	1 443
Total	4 961

4.8.2.15 Avances aux mandataires

Aucune avance financière n'a été faite aux mandataires.

4.8.2.16 Engagements financiers**Engagements de rachats de titres**

Néant.

Engagements d'intégration fiscale

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. Néanmoins, le périmètre France étant déficitaire au global en 2020, seuls 474 milliers d'euros ont été utilisés en 2020. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2020 à 5 640 milliers d'euros.

Engagement en matière de cautions reçues

Néant.

Engagements en matière de cautions données

Néant.

Engagements en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers. Il s'élève à 174 459 euros au 31 décembre 2020.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées (au prorata de l'ancienneté).

Hypothèses communes à l'ensemble des sociétés du Groupe :

Taux d'actualisation : 0,4 %

Taux d'augmentation des salaires : entre 1 % et 4,26 % en fonction de la tranche d'âge

Table de mortalité : INSEE 2013-2015 par sexe

Age de départ à la retraite : Age « taux plein » Sécurité sociale

4.8.2.17 Effectif moyen

Au 31 décembre 2020, l'effectif moyen est de 24 personnes.

4.8.2.18 Rémunération des mandataires

en milliers d'euros	Montant Brut
Organe d'administration (rémunération de l'activité d'administrateur)	60
Organe de direction (montant dû hors rémunération de l'activité d'administrateur)	175

4.8.2.19 Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	Montant Brut
Charges financières	0
Produits financiers	919

4.8.2.20 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	-18 955	-40	-18 994
Impôt avant intégration	280	13	293
Résultat avant intégration	-18 675	-26	-18 701
Charge/Produit net d'intégration fiscale	474	0	474
Résultat après impôt	-18 201	-26	-18 227

4.8.2.21 Éléments du bilan concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2020
Participations	34 180
Créances rattachées à des participations	0
Prêts - intérêts à recevoir	21 994
Créances clients	60
Autres créances (compte courant et intégration fiscale)	49 292
Emprunts et dettes financières divers (compte courant)	0
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	436
Dettes fournisseurs	0

4.8.2.22 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

en milliers d'euros	2020
Résultat de l'exercice	-18 228
Impôt sur les bénéfices	767
Résultat avant impôt	-18 995
Variations des provisions réglementées	17
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	-18 978

4.8.3 Tableau des filiales et participations**4.8.3.1 Filiales détenues à plus de 50 %**

en euros	DTP	Texen	Omega 10	Omega 11
Capital	7 671 000	4 000 000	1 220 000	10 000
Capitaux propres autres que le capital	-4 213 569	18 391 295	-19 672	0
Quote part de capital détenue (%)	100	100	100	100
Chiffre d'affaires en 2020	6 721 027	4 800 529	0	0
Résultat en 2020	-5 913 707	-1 483 896	-126 787	0
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	25 507 816	13 333 095	1 233 500	10 000
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	7 812 455	13 333 095	1 233 500	10 000
Dividendes encaissés sur 2020	0	0	0	0
Prêts et avance accordés	8 013 441	36 014 977	0	0
Cautions et avals donnés	0	0	0	0

4.8.3.2 Participations

Néant.



4.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société PSB Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PSB Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des prêts aux participations

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts aux participations figurent au bilan au 31 décembre 2020 respectivement pour des montants nets de K€ 22.447 et K€ 23.043. Comme indiqué dans la note 4.8.2.3 « Méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité, cette dernière étant déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan) et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des prêts aux participations comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et parce que la détermination de leur valeur d'utilité nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des prêts aux participations réalisée par la direction.

Pour ce faire, nous avons notamment examiné la cohérence de la valeur d'utilité retenue pour valoriser les titres de participation dans les comptes individuels de votre société avec la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquels un écart d'acquisition a été affecté, évaluée par la direction dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de votre groupe. Nous avons également étudié les hypothèses et l'approche retenues par la direction dans le cadre de l'estimation de la valeur d'utilité de ces actifs, et examiné la cohérence de ces hypothèses avec les informations disponibles à la date d'établissement des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSB Industries par votre assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet MAZARS et du 15 juin 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette



appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas

échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Annecy et Lyon, le 26 février 2021
Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Séverine HERVET

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain LAURIA



4.10 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société PSB Industries,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Annecy et Lyon, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Séverine HERVET

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain LAURIA



5

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1	Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	76	5.8	Acte constitutif et statuts	85
5.2	Le Conseil d'administration	78	5.9	Répartition du capital et des droits de vote	88
5.3	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	80	5.10	Dividende	90
5.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31/12/2020	83	5.11	Conflits d'intérêts	90
5.5	Contrats de service	84	5.12	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	90
5.6	Les Comités spécialisés	84	5.13	Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants	92
5.7	Renseignements à caractère général concernant PSB Industries S.A.	84	5.14	Code de gouvernement d'entreprise	93

5.1 Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

5.1.1 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Pour François-Xavier Entremont - Président Directeur Général nommé le 27 juillet 2017

en euros	2020	2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	175 426	190 426
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	175 426	190 426

en euros	2020		2019	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	165 000	165 000	180 000	180 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération de l'activité des administrateurs	0	0	0	0
Avantages en nature*	10 426	10 426	10 426	10 426
TOTAL	175 426	175 426	190 426	190 426

* Les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

Monsieur François-Xavier Entremont ne perçoit aucune rémunération variable au titre de son mandat de PDG.

Les rémunérations perçues par Monsieur François-Xavier Entremont au titre de l'exercice 2020 respectent la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 23 juin 2020.

Les rémunérations sont présentées en salaire brut, avant cotisations sociales patronales.

Dans la situation particulière de la crise sanitaire liée au Covid-19 et à l'instar d'autres membres de la Direction du Groupe, le mandataire social a décidé d'une baisse temporaire de sa rémunération afin de participer à l'effort collectif et de montrer sa solidarité avec les salariés impactés par l'activité partielle qui a dû être mise en place.

5.1.2 Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération du Président Directeur Général et la rémunération moyenne et médiane de la société PSB Industries SA

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération PDG (€)	175 426	190 426	239 561	325 957	570 155
- dont François-Xavier Entremont	175 426	190 426	239 561	95 832	-
- dont Olivier Salaun	-	-	-	230 125	570 155
Evolution / N-1	-8%	-21%	-27%	-43%	-
Rémunération moyenne PSB Industries SA (€)	90 864	104 280	104 682	81 629	72 094
Evolution / N-1	-13%	0%	28%	13%	-
Rémunération médiane PSB Industries SA (€)	67 945	68 089	62 332	44 540	40 080
Evolution / N-1	0%	9%	40%	11%	-
Nombre de salariés hors PDG de PSB Industries SA ayant servi aux calculs	26	25	30	30	28
Ratio moyen	1,93	1,83	2,29	3,99	7,91
Ratio médian	2,58	2,80	3,84	7,32	14,23
Chiffre d'affaires Groupe (K€)	150 052	266 194	275 956	378 445	376 963
Evolution / N-1	-44%	-4%	-27%	0%	-

Méthodologie

Le « Ratio d'équité » est le rapport entre la Rémunération Fixe versée + Rémunération Variable versée + Attribution d'actions de performance au titre de l'exercice et le salaire total annuel temps plein pour tous les salariés de PSB Industries SA pour l'ensemble des Contrats à Durée Déterminée (hors contrat professionnels/apprentissage) et des Contrats à Durée Indéterminée conformément à la règle édictée dans la Loi PACTE et à l'exclusion des mandataires sociaux. Le salaire total annuel des salariés comprend le salaire de base, les primes éventuelles, les rémunérations variables, et primes d'intéressement collectif ainsi que les montants d'attribution d'actions de performance pour les salariés de PSB Industries SA. Conformément à la Loi PACTE, ces ratios sont calculés sur la base des données médianes des salariés, puis sur la base des données moyennes des mêmes salariés et à l'exclusion des mandataires sociaux.

5.1.3 Rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration

En 2020, les versements correspondent au solde 2019 ; aucun acompte n'a été versé au titre de 2020.

en euros	2020	2019
François-Xavier Entremont	0	0
Carine Salvy	7 000	16 250
Claire Fosse	7 000	16 000
Cyril de Mont-Marin	7 000	17 750
Gérard Seguret	9 500	28 750
Lisa Benazech	5 500	14 000
Provendis SA	7 000	12 500
Sonia Sikorav	9 500	22 250
Union Chimique SC	7 000	16 250
Total	59 500	143 750

5.1.4 Bons de Souscription d'actions et Actions de Performance des mandataires sociaux

Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas de bons de souscription exerçables.

Actions de Performance

Au 31 décembre 2020, 3 500 actions de performance en cours d'acquisition concernent les mandataires sociaux.

5.1.5 Engagement de retraites et autres avantages des mandataires sociaux

	Mandat
François-Xavier Entremont – Président Directeur Général	du 27/07/2017 à 2023 (statuant sur les comptes 2022)
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	non
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	non
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	non



5.2 Le Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020 le Conseil d'administration est composé de neuf membres et trois censeurs. Claire Fosse a démissionné le 29 juin 2020. En 2018, un administrateur salarié a été nommé. Chaque membre du Conseil d'administration doit détenir au moins 60 actions, à l'exclusion de l'administrateur salarié.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015. La Direction générale du Groupe est assumée par le Président du Conseil d'administration.

Composition du Conseil d'administration :

Nom	Nationalité	Age	Mandat au sein de la société	Échéance
Monsieur François-Xavier Entremont	Française	49	Président Directeur Général	AG 2023
Provendis SA représentée par Monsieur Stéphane Rosnoblet	Française	52	Administrateur	AG 2022
Madame Carine Salvy	Française	46	Administrateur référent	AG 2022
Madame Lisa Benazech	Française	36	Administrateur	AG 2021
Madame Sonia Sikorav	Française	63	Administrateur	AG 2021
Monsieur Cyril de Mont-Marin	Française	49	Administrateur	AG 2022
Monsieur Gérard Séguret	Française	73	Administrateur	AG 2022
Union Chimique SC représentée par Monsieur Jean Guittard	Française	64	Administrateur	AG 2024
Monsieur Romain Poirier	Française	35	Administrateur salarié	CSE 2022
Monsieur Vincent Dumonteaux	Française	74	Censeur	AG 2024
Monsieur Jacques Entremont	Française	82	Censeur	AG 2023
Monsieur Roger Rosnoblet	Française	80	Censeur	AG 2023

Le Conseil d'administration est composé à 50 % de membres indépendants.

Dans le respect des engagements du Groupe en matière de parité et en application de l'article L225-17 du Code du commerce, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'administration est mise en œuvre, le Conseil étant composé à 33 % de femmes et à 67 % d'hommes au 31 décembre 2020.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1.1.a du Règlement Intérieur, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de PSB Industries SA, ni salarié ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle PSB Industries SA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de PSB Industries SA (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq (5) ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de PSB Industries SA ou de son Groupe, ou pour lequel PSB Industries SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de PSB Industries SA au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être administrateur de PSB Industries SA depuis plus de douze (12) ans.

Par ailleurs, des administrateurs représentant des actionnaires importants de PSB Industries SA peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de PSB Industries SA. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits, le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de PSB Industries SA et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel. Le Conseil d'administration retient donc l'ensemble des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

À l'occasion du Conseil d'administration du 26 février 2020, le Conseil d'administration a entrepris un examen de sa composition au regard des règles d'indépendance telles que décrites ci-dessus.

Il ressort de cette revue que :

- un membre est mandataire social de PSB Industries SA. Il s'agit de François-Xavier ENTREMONT.
- quatre membres de Conseil d'Administration sont des actionnaires significatifs de PSB Industries SA. Il s'agit de : la famille Entremont représentée par Monsieur François-Xavier ENTREMONT, PROVENDIS SA représentée par Monsieur Stéphane ROSNOBLET et UNION CHIMIQUE SC représentée par Monsieur Jean GUITTARD et Madame Lisa BENAZECH.
- cinq membres constituent des membres indépendants au sens des recommandations inscrites dans le Code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il s'agit de : Madame Carine SALVY, Monsieur Gérard SEGURET, Monsieur Cyril DE MONT-MARIN et de Madame Sonia SIKORAV.
- un membre est administrateur salarié de PSB Industries SA. Il s'agit de Romain POIRIER.

5.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués 8 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2020, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois, avec un taux de présence moyen de 95 %, pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, la présentation des comptes trimestriels, l'approbation des projets de croissance externe, l'approbation du budget et le programme de structuration financière du Groupe. Au cours de ces séances, la Direction générale du Groupe rend compte des opérations conduites au sein des différents pôles d'activité, accompagnée éventuellement des Directions générales des différents métiers. Par ailleurs, des rapports mensuels concernant certains indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés ainsi que l'activité boursière du Groupe sont adressés aux administrateurs.



Le Comité d'audit s'est réuni trois fois concernant la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière et la revue du contrôle interne et gestion des risques.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois concernant les nominations et rémunérations fixes et variables des dirigeants.

Le Comité stratégique ne s'est pas réuni en 2020. Il travaille habituellement autour de ses attributions qui sont la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, le budget annuel et le plan à trois et cinq ans, les investissements et les désinvestissements, les alliances et partenariats, le développement de nouveaux produits ou de nouveaux marchés, etc. Ces points en été traités en Conseil d'administration durant l'année 2020.

5.2.2 Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction

Il n'a pas été porté à la connaissance du Groupe pour chaque membre du Conseil d'administration de :

- condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle les personnes visées et agissant en qualité de mandataire social auraient été associées au cours des cinq dernières années ;
- incriminations et/ou sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) contre ces personnes ;
- empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration et de direction d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, au cours des cinq dernières années.

5.2.3 Restrictions

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de PSB Industries SA et de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur. Il n'y a pas d'autres restrictions de nature conventionnelle qui auraient été acceptées par les mandataires sociaux concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de PSB Industries SA, hors le cas prévu par l'article 20.2.3 du Code de gouvernement d'entreprise afférent au principe de conservation des actions acquises.

5.2.4 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

Les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration. En 2020, les rémunérations perçues par les administrateurs ont suivi les mêmes règles de répartition que lors de l'exercice précédent, à savoir une partie fixe et une partie variable calculée au prorata de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'à celles des Comités (Comité d'audit, Comité des rémunérations, Comité stratégique). Aucune rémunération autre n'est octroyée aux administrateurs. Ils bénéficient par ailleurs de la prise en charge des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur participation aux réunions. Suite à l'approbation de la 6^{ème} résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2019, l'enveloppe globale autorisée au titre des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration s'élève à 161 000 euros. Pour rappel, les règles de répartition sont les suivantes :

-Conseil d'administration – Part fixe : 40 000 euros (soit 5 000 euros par administrateur)

-Conseil d'administration – Part variable : 72 000 euros (soit 1 500 euros par Conseil et par administrateur)

-Comités – Part variable : 49 000 euros (soit 2 000 euros pour la présidence annuelle du Comité et 1 500 euros par membre du Comité et par séance)

Sur l'enveloppe globale autorisée au titre de 2019, 117 500 euros ont été alloués, dont 58 000 euros ont été versés sur 2019, le solde étant versé en 2020.

En 2019, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 143 750 euros, dont 85 750 euros au titre du solde de l'enveloppe 2018 et 58 000 euros au titre de l'acompte sur l'enveloppe 2019.



5.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration se compose de :

- Monsieur François-Xavier Entremont (Président)
- Madame Carine Salvy (*)
- Monsieur Cyril de Mont-Marin (*)
- Madame Gérard Séguret (*)
- Madame Sonia Sikorav (*)
- Madame Lisa Benazech
- Monsieur Romain Poirier
- Provendis SA
- Union Chimique SC

(*) Ces administrateurs ont été considérés comme indépendants par le Conseil d'administration du 26 février 2020.

5.3.1 Administrateurs personnes physiques membres au 31/12/2020 et au 31/12/2019

Président du Conseil d'Administration	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
François-Xavier Entremont	49 ans	Française	2010	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Directeur général	PSB Industries, C+N Polska, Ceica Plasticos			
Président	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir) SAS, Baikowski			
Administrateur	PSB Industries			
Président	Mar-Lee (USA), Topline Michigan (USA), Topline Products (USA), C+N Packaging (USA), Gustar Finance SAS			
Gérant	John Wise SC			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Cogérant	MB Investissement			
Administrateur	Financière Celinor			
Directeur général	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir) SAS			
Président	Topline Tianjin (Chine)			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Carine Salvy	46 ans	Française	2014	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Administrateur	NSC Groupe, Terega SAS, Réseau Entreprendre Haute-Savoie			
Gérante	CALLA Consult			
Associée	Mountain Path			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Administrateur	Séché Environnement			
Associée	Associés en Gouvernance			
Directeur Général	Mountain Path			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Cyril de Mont-Marin	49 ans	Française	2014	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Associé Gérant	Rothschild & Cie, RCB Partenaires			
Membre du Comité Exécutif	Rothschild & Cie			
Directeur Général	Montaigne Rabelais			
Gérant	SCI Hipothycysabar, Sarl DMM			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Associé Gérant	Rothschild & Cie Banque			
Membre du Comité d'orientation	Institut Aspen			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Gérard Séguret	73 ans	Française	2014	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Gérant	SCI Sefreline, SCI Segedom, SCI Sefrenica			
Membre Associés	SAS CSH			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Membre Associés	SAS Néo Miam			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Sonia Sikorav	63 ans	Française	2017	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Autres mandats et fonctions en cours				
Administrateur indépendant, Présidente du Comité d'audit, membre du Comité stratégique		NSC Groupe		
Administrateur Indépendant, membre du Comité d'audit et du Comité stratégique		Eramet		
Membre du conseil stratégique		Groupe Briand		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Administrateur indépendant, membre du Comité des rémunérations et nominations		Eolane		
Chief Purchasing officer		Groupe TOTAL		

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Lisa Benazech	36 ans	Française	2017	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Autres mandats et fonctions en cours				
Vice-Président du Conseil de Surveillance		Union Chimique Participation		
Director		GAZECHIM COMPOSIT UK		
Membre du Board of Directors		GAZECHIM COMPOSIT NORDEN		
Presidente		CADAXX		
Membre du Board of Directors et Directrice Marketing		LISA CORTI		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
-		-		

Administrateur salarié	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Romain Poirier	35 ans	Française	2018	2022
Autres mandats et fonctions en cours				
Directeur financier adjoint		PSB INDUSTRIES		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
-		-		

5.3.2 Administrateur personne physique sorti en 2020

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Claire Fosse	56 ans	Française	2014	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours				Noms des sociétés
Adjointe du Directeur des Ressources Humaines - Membre de Direction				BANQUE BNP PARIBAS (SUISSE) SA - GENÈVE
Membre du Conseil de surveillance				FCPE BNP PARIBAS ACTIONNARIAT MONDE



5.3.3 Administrateurs personnes morales membres au 31/12/20 et au 31/12/2019

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Provendis SA (Lux), représentée par Stéphane Rosnoble (à partir du 26 mai 2015)		Française	2010	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président (Provendis SA (Lux))		Genevois Distribution, Société d'exploitation Provençia, Bio Dis		
Membre du Conseil de Direction (Provendis SA (Lux))		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Membre et Président du Conseil de Direction (Provendis SA (Lux))		Société d'exploitation Provençia		
Directeur général (Provendis SA (Lux))		Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Alpadistri, Val 4		
Représentant de Provendis SA (Lux), Président		Genevois distribution		
Membre du directoire		Provendis SA (Lux)		
Président		Stefano		
Administrateur et Président du Conseil		SA Sportive Professionnelle Grenoble Foot 38		
Directeur général		Société d'exploitation Provençia, Val 4		
Membre du Conseil de Direction et Président du Conseil de Direction		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Président du directoire et Président de la société		Provençia Novel, Proxima		
Représentant de Provençia Novel au Conseil de direction		Société d'exploitation Provençia		
Représentant de SE Provençia, Président		CDIS, Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Procared, Chatillon Distribution		
Gérant		SNC Provendis Services		
Représentant de Duparc et Geslin, gérante		Distrev		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années*		Noms des sociétés		
Représentant de SE Provençia		Rochette Distribution		
Membre et Président du Conseil d'administration		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		

*de Provendis SA (Lux) ou son représentant

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Union Chimique SC représentée par Jean Guittard	64 ans	Française	2016	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président		Abyla SAS, Aerochem SAS, C2L SAS, Calorie Fluor SAS, Composite Distribution SAS, Euromere SAS, Resipol SRL, Gazechim SAS, Gazechim Froid SAS, Gazechim Composites SAS, Gaz Technologies SAS, H2G SAS, Olympiade SAS, Union Chimique Participations SAS, Brisson 17 SAS, Brisson 18 SAS, Brisson 19 SAS, Brisson 20 SAS		
Président du Conseil d'administration		Brisson 3 SA		
Gérant		Union Chimique SC, Union Chimique et Financière SC, Immo G SC, Brands Structural Products B.V, Immogroupe G SCI, MC Technics SPRL, GRP4U SPRL, Resicom SPRL, Fisag SARL		
Administrateur et Président		Multigas SA, Gazechim Plastics Norden AB, Mouldlife Ltd		
Administrateur		CIC Sud-Ouest, I.MA. TEC SRL, Refrigerant Italia SRL, Gazechim Composites Iberica SA, Kimikal SLU, Gruppo Gazechim italia SRL, Harp International Holding Ltd, Harp International Ltd, Gazechim Composites UK Ltd, Baikowski SA		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Président		Groupe Gazechim Services SAS, Préclos Participations SAS, Gazechim Plastics France SAS, Harp Europ SAS		
Président du Directoire		Union Chimique Participation SAS		
Administrateur		Eurostar Engineering Plastics SAS, Gazechim Plastics Benelux SPRL, Gazechim Composites Iberica SL, Gazechim Plastics Norden AB, Gazechim Plastics Romania SRL, Gazechim Plastics UK Ltd		



5.3.4 Censeurs membres au 31/12/2020 et au 31/12/2020

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jacques Entremont	82 ans	Française	2014	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Membre du Conseil de surveillance		Comptoir Savoyard de Distributon (CSD)		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Administrateur		Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (SAGIR) SAS		

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Roger Rosnoble	80 ans	Française	2014	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Membre et Président du Conseil de surveillance		Provendis sa		
Directeur général		Société Exploitation Provencia		
Représentant de Provendis Sa (Lux), membre et Président du Conseil de direction		Société Exploitation Provencia		
Représentant de Provendis Sa (Lux), membre du Conseil de direction		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Représentant permanent Provendis SA (Lux), administrateur		PSB Industries		
Membre et Président du Conseil de surveillance		Provencia, Novel, Proxima		

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Vincent Dumontaux	74 ans	Française	2016	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Vice-Président du Conseil de surveillance		Union Chimique participation		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Directeur financier		Groupe Gazechim, Union Chimique participation		
		Groupe Gazechim Composites, Groupe Gazechim Gaz,		
		Groupe Gazechim Froid, Groupe Gazechim Plastiques		
Membre du Comité de direction Stratégique		Harp International Holding Limited, Harp International Limited		
Membre du Board of directors		Harp International Holding Limited, Harp International Limited		
Membre du Comité de direction		Eurostar		

5.4 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31/12/2020

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (article L.225-100 du Code du commerce) :

Assemblée Générale et résolution	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2020
Assemblée Générale mixte du 17 mai 2018 (quinzième résolution)	Attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société au profit des salariées et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (article L 225-197 – 1 et s. du code du commerce)	Dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée dont 0,5 % de sous-plafond pour les mandataires dirigeants sociaux	Pour une durée de trente-huit mois	En 2018 : Néant En 2019 : 15 785 attributions sous conditions de performance En 2020 : 7 000
Assemblée Générale mixte du 15 mai 2019 (treizième résolution)	Autorisation pour réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société (article L. 225-209 du Code du commerce)	Dans la limite de 10 % du capital social	Pour une durée de vingt-quatre mois	En 2020 : Néant
Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 (6ème résolution)	Autorisation pour acquérir des titres dans le cadre de l'article L225-209 du Code de commerce	Dans la limite de 10 % du capital social	Pour une durée de dix-huit mois	En 2020 : voir point 2.3.2



5.5 Contrats de service

À la date du présent Rapport Financier Annuel, aucun mandataire social n'est lié à PSB Industries SA ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelques avantages au terme d'un tel contrat.

Monsieur François-Xavier Entremont n'est pas lié à PSB Industries SA par un contrat de travail.

Les conventions réglementées sont par ailleurs indiquées en chapitre 4.10.

5.6 Les Comités spécialisés

5.6.1 Comité d'audit

Conformément à l'article L.823-20 du Code de commerce et à l'article 4.3 du Règlement Intérieur, un Comité d'audit a été désigné et est en charge de la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, de la revue du contrôle interne et gestion des risques, de la revue du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

- Composition du Comité d'audit au 31 décembre 2020 :
- Monsieur Gérard SEGURET (Président)
- Madame Carine SALVY
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.

5.6.2 Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des rémunérations a eu en charge l'analyse de la nomination, la révocation et la rémunération des dirigeants sociaux de la société, et ce y compris tout schéma d'intéressement.

Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2020 :

- Madame Sonia SIKORAV (Président)
- Monsieur Gérard SEGURET
- Madame Lisa BENAZECH
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.

5.6.3 Comité stratégique

Au cours de l'exercice 2020, le Comité stratégique ne s'est pas réuni. Les points ci-dessous ont été traités en Conseil d'administration :

- la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents sous-groupes et sociétés qui les composent ;
- le budget annuel et plan à 3/5 ans ;
- les investissements et désinvestissements ;
- les alliances et partenariats ;
- le développement de nouveaux produits ou marchés.

Composition du Comité stratégique au 31 décembre 2020 :

- Monsieur François-Xavier ENTREMONT (Président)
- Monsieur Jean GUITTARD
- Madame Carine SALVY
- Monsieur Cyril de MONT-MARIN
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.

5.7 Renseignements à caractère général concernant PSB Industries S.A.

5.7.1 Dénomination sociale, siège social

Dénomination sociale : PSB Industries

Siège social : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY

Pas d'établissement secondaire

5.7.2 Forme de PSB Industries SA, RCS, APE

Société anonyme à Conseil d'administration, de droit français, soumis aux dispositions du Code de commerce.

RCS : 325 520 013 Annecy

Code APE : 7010Z

5.7.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

Date de Constitution : 1^{er} janvier 1916

Durée de vie de l'émetteur : 31 décembre 2084 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.7.4 Législation applicable

Législation : législation française

5.7.5 Exercice social

Chaque exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année.



5.7.6 Transaction - Établissement assurant le service financier

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale Securities Services.

32, rue du Champ de Tir,
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

5.7.7 Commissaires aux comptes : mandats et honoraires

Deux cabinets, Ernst & Young et Mazars, assurent le contrôle de PSB Industries en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Le cabinet Ernst & Young est représenté par Monsieur Sylvain LAURIA.

Le cabinet Mazars est représenté par Madame Séverine HERVET.

Monsieur Frédéric MAUREL, domicilié Le Premium, 131 Boulevard Stalingrad, (69624) Villeurbanne Cedex, et Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche, (92037) La Défense Cedex, sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale du 29 avril 2016. Les mandats en cours couvrent les 6 exercices clos, le premier étant l'exercice clos le 31 décembre 2016, le dernier étant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés en 4.6.33.

5.8 Acte constitutif et statuts

Les statuts de la société sont disponibles sur son site internet : www.psb-industries.com

5.8.1 Objet social

Au terme de l'article 2 des statuts, la Société a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation de toutes activités, directement ou indirectement, relatives à la fabrication et au commerce de tous produits chimiques ou manufacturés.

PSB Industries SA peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et, soit seule, soit en participation, association ou société, avec tous tiers et autres sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

Et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

5.8.2 Conseil d'administration et Direction Générale

Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus et un administrateur représentant les salariés.

Les Administrateurs représentant les actionnaires sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées Administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était Administrateur en son nom propre. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec l'une des sociétés absorbées.

L'administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité d'entreprise ou de tout organe qui viendrait du fait de

la loi en substitution. La durée du mandat d'administrateur représentant les salariés est de deux ans, lequel prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année civile au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Il est révocable à tout moment par le Comité d'entreprise ou tout organe qui viendrait du fait de la loi en substitution.

Actions des membres du Conseil d'administration

Selon les termes de l'article 16 des Statuts, chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'actions, dont le nombre est fixé à au moins 60 actions.

Un membre du Conseil d'administration a 3 mois suivant sa nomination pour devenir actionnaire de PSB Industries SA. Si tel n'est pas le cas ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office. Cette disposition ne s'applique pas à l'administrateur salarié.

Durée des fonctions - limite d'âge

L'article 17 des Statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée n'excédant pas quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quatorze (74) ans.

Vacances - cooptation - ratifications

Conformément aux termes de l'article 18, en cas de vacances par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du Conseil de d'Administration devient inférieur à trois, le ou les actionnaires restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.



Présidence du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 19 des Statuts, le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration. Il exerce sa fonction pendant la durée décidée lors de son élection qui ne pourra excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Délibérations du Conseil - procès-verbaux

L'article 20 des Statuts prévoit que le Conseil d'administration est convoqué par le Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil lorsque le Directeur Général (en cas de dissociation du rôle de Président et de Directeur Général) ou le tiers au moins des membres du Conseil d'administration lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. Toutefois, les décisions relatives à la nomination et à la révocation du Président ou du Directeur Général, à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe ainsi qu'à l'établissement des rapports de gestion, ne pourront être valablement prises que si la totalité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 22 des Statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de PSB Industries SA et veille à leur mise en œuvre.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 25 des Statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, une enveloppe fixe annuelle au titre de leur rémunération, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

Censeurs

Le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à quatre censeurs, désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne pourra excéder quatre ans. Ils sont révocables à tout moment. Ils ont le droit d'assister aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative.

Direction Générale

L'article 23 des Statuts stipule que PSB Industries SA est dirigée par un Directeur Général (qui peut cumuler ses fonctions avec celles de Président du Conseil d'administration). Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration, il est placé sous le contrôle du Conseil d'administration institué.

Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'administration, peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de soixante-

neuf ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Au titre des dispositions statutaires de PSB Industries SA, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de PSB Industries SA. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Néanmoins, à titre de mesure interne (article 2.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration), ses pouvoirs sont limités par le Conseil d'administration, qui examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la société, et notamment :

- les orientations stratégiques de la société après avis du Comité stratégique ;
- le budget annuel, le plan de financement, et le plan pluriannuel présentés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général et soumis préalablement au Comité stratégique pour avis ;
- les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant significatif susceptibles de modifier la structure du bilan de la société et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participation et d'actifs (i) ne figurant pas dans le budget annuel et (ii) d'un montant supérieur ou égal à 5 millions d'euros ;
- les opérations de la même nature qu'au c) ou charges exceptionnelles, (i) se situant hors de la stratégie annoncée de la société ou non visées dans le budget, et (ii) d'un montant supérieur ou égal à 5 millions d'euros ;
- toute décision relative à un projet de fusion, scission ou apport concernant la société ;
- dans leur principe, les projets de restructuration interne significatifs au niveau du Groupe, sous réserve des éventuelles procédures de consultations requises par la loi et sans préjudice des décisions relevant des entités potentiellement concernées ;
- tout projet d'émission de titres de la société, d'augmentation ou de réduction du capital (soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale, sauf délégation spécifique de l'Assemblée Générale au Conseil d'administration) ;
- toutes les communications externes liées à des opérations significatives, notamment financières, avant leur publication ;
- toute autre décision devant être approuvée en vertu de la loi, des statuts de la société ou du présent règlement.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. La limite d'âge applicable au Directeur Général vise également les directeurs généraux délégués.



5.8.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Répartition statutaire des bénéfices

Aux termes de l'article 44 des Statuts, il est prévu que sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan, établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes, fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Forme et transmission des actions

Les titres des actions entièrement libérées sont nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à l'inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les titres au porteur sont des titres identifiables. PSB Industries SA est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits attachés à chaque action

Conformément aux termes de l'article 35 des Statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbées en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Outre le droit de vote, aux termes de l'article 14 des Statuts, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou des bons de liquidation. Enfin, concernant les actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires, les Statuts ne prévoient pas de conditions plus strictes que la loi.

Déclaration du seuil statutaire

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts de PSB Industries SA.

En outre, conformément au Règlement AMF 2008-02, tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer PSB Industries SA dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même, lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les six prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction ne pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de PSB Industries SA. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer PSB Industries SA, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Identification des détenteurs de titres

L'article 11 des Statuts prévoit que pour les actions au porteur identifiable, PSB Industries SA se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.



5.8.4 Assemblée d'actionnaires

Les assemblées sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

5.8.5 Droits d'admission aux assemblées

Conformément à l'article 33 des Statuts, les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 35 des Statuts en ce qui concerne le droit de vote. Toute personne propriétaire d'actions peut, personnellement ou par mandataire, participer à l'Assemblée Générale sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au moins trois jours avant l'Assemblée, conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les personnes

morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

5.8.6 Modification des droits des actionnaires

Les modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux dispositions légales.

5.9 Répartition du capital et des droits de vote

5.9.1 Capital

Au 31 décembre 2020, le capital de PSB Industries SA s'élevait à 7 350 000 €, constitué de 3 675 000 actions de 2 € de valeur nominale.

Au 31 décembre 2020, le capital potentiel est de 44 810 actions nouvelles au titre d'actions gratuites de performances en cours d'acquisition.

Actionnariat	Au 31 décembre 2020			
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 693 518	29,7
Provendis SA	869 464	23,7	1 662 020	29,1
Union Chimique	1 070 664	29,1	1 614 018	28,3
Salariés	10 869	0,3	10 874	0,2
Public	713 674	19,4	722 839	12,7
Actions Autodétenues	83 870	2,3	-	-
TOTAL	3 675 000	100,0	5 703 269	100,0

*Au 31 décembre 2020, la « famille Entremont » regroupe la société Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attribution de la totalité des actions gratuites s'élève au 31 décembre 2020 à 1,66 % du capital social.

5.9.2 Répartition du capital et des droits de vote

À la connaissance de la société PSB Industries SA, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société PSB Industries SA aucun actionnaire n'a notifié de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2020, à la hausse ou à la baisse. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2020 de nantissement sur les actions de la Société inscrites au nominatif pur. Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel en circulation. Concernant les autorisations d'émission, le rapport sur le gouvernement d'entreprise précise au chapitre 5.4 l'état récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.



5.9.3 Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents

Il n'existe pas au sein de PSB Industries SA de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double. Conformément aux termes de l'article 35 des Statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbées en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

À la connaissance de PSB Industries SA, au 31 décembre 2020, les actionnaires principaux suivants bénéficient d'un droit de vote double :

« Famille Entremont » : 767 059 actions donnant droit à 1 534 118 voix,

Provendis SA : 792 556 actions donnant droit à 1 585 112 voix,

Union Chimique : 543 354 actions donnant droit à 1 086 708 voix.

5.9.4 Changement de contrôle

À la connaissance de PSB Industries SA, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société PSB Industries SA.

5.9.5 Tableau récapitulatif des modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnariat	Au 31 décembre 2020			
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 693 518	29,7
Provendis SA	869 464	23,7	1 662 020	29,1
Union Chimique	1 070 664	29,1	1 614 018	28,3
Salariés	10 869	0,3	10 874	0,2
Public	713 674	19,4	722 839	12,7
Actions Autodétenues	83 870	2,3	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	5 703 269	100,0
Au 31 décembre 2019				
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 641 892	29,9
Provendis SA	800 056	21,8	1 592 612	29,0
Union Chimique	1 051 652	28,6	1 440 298	26,2
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	811 562	22,1	818 872	14,9
Actions Autodétenues	85 271	2,3	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	5 493 674	100,0
Au 31 décembre 2018				
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 352 292	24,5
Provendis SA	800 056	21,8	1 582 612	28,7
Union Chimique	971 188	26,4	1 626 188	29,4
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	953 822	26,0	961 142	17,4
Actions Autodétenues	23 475	0,6	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	5 522 234	100,0

Au 31 décembre 2020, la « famille Entremont » regroupe la société Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

5.9.6 Enquête TPI

Une enquête effectuée par Euroclear sur les titres au porteur identifiable TPI du 31 décembre 2020 a permis d'identifier un total de 813 432 actions au porteur (22,2 % du capital).

Ces actions sont détenues par 1 601 porteurs. Elles sont détenues à hauteur de 9,1 % du capital par des sociétés de gestion et des OPCVM, à hauteur de 13,1 % par des actionnaires individuels identifiés et des dépositaires et autres intermédiaires.



5.10 Dividende

5.10.1 Rappel des Statuts

Aux termes de l'article 45 des Statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan, établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes, fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions

nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

5.10.2 Dividende 2020

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale de ne verser aucun dividende en 2021.

Aucun acompte de dividende, au titre de 2020, n'a été versé.

5.10.3 Évolution des dividendes sur 5 ans

Année de versement	2016	2017	2018	2019	2020
Exercice social	2015	2016	2017	2018	2019
Acompte janvier/action (en €)	0	0	0	0	0
Montant (en K€)	0	0	0	0	0
Solde juin/action (en €)	2,00	1,80	1,25	5,00	0
Montant (en K€)	7 350	6 569	4 594	18 375	0
Total dividende/action (en €)	2,00	1,80	1,25	5,00	0
MONTANT TOTAL (EN K€)	7 350	6 569	4 594	18 375	0

5.11 Conflits d'intérêts

Conformément au Règlement Européen d'application de la Directive dite prospectus (Règlement CE n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004), la Société s'est assurée que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive, par l'adoption des mesures de gouvernement d'entreprise.

Les conventions réglementées concernant un membre du Conseil d'administration sont recensées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. PSB Industries SA n'a, à ce jour, pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des mandataires sociaux et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

5.12 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB Industries sont décrites au chapitre 5.9.5 du présent document ;
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires ;
- Conformément aux dispositions de l'article 17 des Statuts, la durée des fonctions des administrateurs est de quatre années et la limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quatorze ans.

5.12.1 Structure de capital de la Société

Les Statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote. L'article 35 des Statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- aux actions nominatives attribuées en cas de fusion à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.



En outre, conformément au Règlement AMF 2008-02, tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer la Société dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même, lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis, l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les six prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction ne pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de la société. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer la société, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts de la Société.

5.12.2 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Le détail de l'actionariat de la Société est présenté au chapitre 5.9.5 du présent Rapport Financier Annuel.

5.12.3 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

5.12.4 Mécanismes de contrôles prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel

Néant.

5.12.5 Accords entre actionnaires

La « Famille Entremont » regroupant les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes

5.12.9 Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou salariés s'ils démissionnent, sont licenciés sans causes réelles ou sérieuses ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique

Néant.

physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont a confirmé agir de concert. La Société n'a pas connaissance des modalités de ce concert.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

5.12.6 Règles applicables à la nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ainsi qu'à la modification des Statuts de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 23 des Statuts de la Société, le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration ; sa révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

De même, conformément aux dispositions de l'article 23 des Statuts de la Société, les Directeurs Généraux délégués, le cas échéant, et sur proposition du Directeur Général sont nommés par le Conseil d'administration ; leur révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux termes de l'article L.225-96, al. 1 du Code du commerce, seule l'Assemblée Générale Extraordinaire est habilitée à modifier les Statuts, celle-ci pouvant dans certains cas déléguer ses pouvoirs au Président Directeur Général, notamment dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

5.12.7 Pouvoir du Président Directeur Général en cas d'offre publique

Néant.

5.12.8 Accords conclus par la société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.



5.13 Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Il est présenté ci-après le rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA au titre de l'année 2021, laquelle sera soumise à l'approbation des actionnaires en application de l'article L.225-37-2 nouveau du Code du commerce introduit par la loi Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Processus de détermination de la rémunération 2021

La rémunération du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA est déterminée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Elle est analysée dans sa globalité, et prend en compte l'ensemble des composants : rémunération fixe, rémunération variable, rémunération exceptionnelle, plan d'actions de performance long terme et avantages.

Les travaux du Comité des rémunérations et des nominations permettent notamment d'évaluer la performance de l'année passée, et d'établir les objectifs et le niveau de rémunération de l'année à venir pour le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s). L'évaluation de la performance repose sur un équilibre entre des critères financiers, opérationnels et managériaux, ainsi qu'un équilibre entre performance court terme et performance long terme. Dans ce cadre, le Comité des rémunérations et des nominations, à travers ses séances de travail et différents travaux préparatoires, procède à l'analyse d'études comparatives de rémunérations de dirigeants, la difficulté des responsabilités exercées, le suivi des évolutions des codes de gouvernance, et propose une politique de rémunération qui permette l'alignement des objectifs du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA avec la stratégie du Groupe.

La rémunération fixe est réévaluée périodiquement en tenant compte de la performance du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA et des pratiques de marché. La rémunération variable court terme et long terme est quant à elle revue chaque année. Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA ne percevra(ont) pas de jetons de présence au titre de son(leur) mandat.

Rémunération annuelle fixe 2021

La rémunération fixe du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries, payable en douze mensualités, est déterminée sur la base :

- du niveau de complexité de ses responsabilités ;
- de son expérience professionnelle et de son expertise ;
- d'études de marché pour des fonctions comparables (compétitivité externe).

Rémunération annuelle variable 2021

Structure de la rémunération annuelle variable :

Une rémunération variable cible, d'un montant maximum équivalent au plus à 60 % de la rémunération fixe, pourrait être octroyé au (ou aux) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA. Cette rémunération variable le cas échéant sera définie comme suit :

- d'objectifs quantitatifs financiers, représentant 75 % de la rémunération variable ;
- d'objectifs qualitatifs et quantitatifs opérationnels en lien avec la stratégie du Groupe et d'objectifs de management représentant 25 % de la rémunération variable.

Paramètres financiers et non-financiers

Le Conseil d'administration a décidé que les objectifs quantitatifs financiers, pouvant le cas échéant composer la rémunération variable, s'appuierait sur l'évolution du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants, l'évolution de l'EBITA, et des éléments financiers relatifs à la génération de trésorerie (EBITDA, BFR, Free Cash-Flow), en fonction du budget. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs opérationnels seraient articulés chaque année autour de la stratégie du Groupe et en fonction de celle-ci.

Prise de fonctions

Le Conseil d'administration a décidé que, dans l'hypothèse de la nomination d'un nouveau mandataire social en cours d'exercice, l'appréciation de la performance s'effectuerait de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Le montant dû serait calculé au prorata du temps de présence.

Cessation des fonctions

En cas de cessation des fonctions d'un mandataire social en cours d'exercice, le montant de la part variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours serait le cas échéant fonction i) de sa performance telle qu'appréciée de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations et ii) du temps de présence du dirigeant mandataire social au cours de l'exercice concerné.

Rémunération exceptionnelle 2021

Le Conseil d'administration a retenu le principe selon lequel le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) pourrai(en)t bénéficier d'une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances qui devront être précisément communiquées et justifiées, sachant également que le versement d'une telle rémunération ne pourrait être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires en application de l'article L. 225-37-2 du Code du commerce.

Rémunération pluriannuelle 2021

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas utiliser ce type de mécanisme de rémunération long terme avec un versement en numéraire, souhaitant privilégier un instrument en actions renforçant l'alignement des intérêts du dirigeant mandataire social avec ceux des actionnaires. Toutefois, un tel mécanisme pourrait être envisagé si les évolutions réglementaires ou toute autre circonstance rendaient inefficace, contraignant ou impossible l'utilisation par l'entreprise d'un instrument en actions.

Rémunération long terme – Plan LTI 2021 – Actions de Performance

Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clefs de la Société, est adapté à la fonction du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) étant donné le niveau attendu de sa contribution directe à la performance long terme et globale de l'entreprise. En ligne avec les pratiques de marché, ce dispositif repose sur l'attribution d'actions de performance qui permet de motiver et de fidéliser les bénéficiaires mais aussi de les aligner avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. La période d'acquisition et de conservation, les conditions de performance et les niveaux de performance des plans d'actions de performance attribués au(x) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) sont conformes au règlement du plan et à l'autorisation de l'Assemblée Générale par le biais desquels ils sont émis.



Autres éléments de rémunération 2021**Prévoyance**

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront bénéficier du régime de prévoyance frais de santé applicable aux salariés de la Société.

Voiture de fonction

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront bénéficier d'une voiture de fonction.

Retraite supplémentaire

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront participer au dispositif de retraite supplémentaire de la Société qui pourrait se composer d'un régime à cotisations définies.

Autres éléments en cas de prise de fonction ou de départ**Prise de fonction**

Le Conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer, en fonction des circonstances et des candidats, une indemnité de

prise de fonction. Afin d'aligner immédiatement les intérêts du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA à ceux des actionnaires, et sous réserve des autorisations en vigueur données par l'Assemblée Générale, cette indemnité pourrait être composée, en tout ou partie, par des instruments de motivation long-terme soumis à des conditions de présence et de performance, tels que des actions gratuites, des stock-options ou tout autre élément de motivation. Cette indemnité de prise de fonctions ne pourrait excéder le montant des avantages perdus par le candidat en démissionnant de ses précédentes fonctions.

Indemnités de cessation des fonctions

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'accorder au(x) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) une indemnité de cessation de fonctions dont les conditions seront adaptées au profil du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) et tiendront compte du contexte économique, social et sociétal de la Société. Le Conseil d'administration a décidé que cette indemnité de cessation de fonctions ne pourrait en tout état de cause excéder un montant de dix-huit (18) mois de rémunération, mesurée sur une période de référence de trois exercices précédant celle de la date de cessation des fonctions et dont le versement ne pourrait intervenir qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme que revêtirait ce départ.

5.14 Code de gouvernement d'entreprise

Comme indiqué au préambule du présent rapport, la Société applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées plus avant. Comme recommandé, la Société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP MEDEF, qui sont ensuite détaillées.

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratique PSB Industries SA
Publication annuelle d'un document de référence	PSB Industries SA n'ayant pas, à court terme, le souhait de lancer une opération de marché, n'a pas engagé de chantier d'enregistrement d'un document de référence. Néanmoins, la société met à disposition du marché un Rapport Financier Annuel très complet afin de renseigner au mieux les actionnaires
Échelonnement des mandats	18 % des mandats expireront lors de l'AG 2021 cloturant les comptes 2020



6

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION

6.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur François-Xavier Entremont, Président Directeur Général PSB Industries SA

6.2 Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en partie 2 et 3 du Rapport Financier Annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Epagny Metz-Tessy, le 25 février 2021

François-Xavier ENTREMONT

Président Directeur Général

6.3 Documents accessibles au public

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe sont disponibles sur le site internet du Groupe www.psb-industries.com. Elles peuvent également être obtenues par :

- Téléphone : +33(0)4 50 09 00 02
- E-mail : finance@psbindus.com
- Adresse : Les Pléiades n°21 - Park Nord - Route de la Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY.

6.4 Informations publiées

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne en 2020 sur le site « www.lesechos-comfi.fr », celui de l'AMF et sur celui du Groupe.

Informations publiées	Date
PSB INDUSTRIES : Agenda financier 2020	08/01/2020
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires 2019	14/01/2020
PSB INDUSTRIES : Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2019	15/01/2020
PSB INDUSTRIES : Projet acquisition	05/02/2020
PSB INDUSTRIES : Résultats 2019	27/02/2020
PSB INDUSTRIES : Chiffres d'affaires T1 2020	09/04/2020
PSB INDUSTRIES: Interruption des négociations exclusives avec le Groupe Pochet	20/04/2020
PSB INDUSTRIES : Modalités de mise à disposition des documents préparatoires	04/06/2020
PSB INDUSTRIES : Bilan du contrat de liquidité au 30 juin 2020	09/07/2020
PSB INDUSTRIES: Chiffre d'affaires S 1 2020	09/07/2020
PSB INDUSTRIES : Résultats 1er semestre 2020	29/07/2020
PSB INDUSTRIES : Rapport financier semestriel 2020	30/07/2020
Négociations exclusives en vue de la cession du pôle Santé & Industrie	11/09/2020
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires T3 2020	05/11/2020

Conception et Réalisation :



pomelo-paradigm.com/pomdocpro

NOS MARQUES

TEXEN

ZI Le Pognat - BP 77
01460 Brion - France
Tél. +33 (0)4 74 76 71 60
www.grouptexen.fr



texen
PSB INDUSTRIES



PSB INDUSTRIES

Les Pléiades n°21
Park Nord - CS 50029
74371 Metz-Tessy Cedex - France
Tél. +33 (0)4 50 09 00 02

www.psbindus.com / finance@psbindus.com



PSB INDUSTRIES